Repousser les frontières de la fidélisation

GROUPE AEROPLAN

Rapport annuel **2010**

Message du président du Conseil

2010 a été une excellente année pour Groupe Aeroplan. L'entreprise a tiré parti des investissements stratégiques qu'elle a effectués ces trois dernières années et de la mise en œuvre de son plan d'affaires. Nous occupons à présent une place unique et non négligeable dans le marché mondial de la fidélisation, et nous sommes bien placés pour mettre à profit l'expérience que nous possédons afin de nous imposer davantage comme chef de file de l'industrie.

Dans mon message de l'an dernier, je faisais remarquer que les entreprises qui sont en mesure d'investir judicieusement dans les creux du cycle économique seront, selon nous, encore plus solides au moment où l'économie se redressera. Nous avons accompli beaucoup de choses en 2010 et nous sortons de la récession avec des forces décuplées, même si deux de nos principaux marchés se ressentent encore des effets du ralentissement économique.

Pour faire suite aux mesures prises par Groupe Aeroplan 2010, l'objectif consistant à accroître la valeur pour les actionnaires demeure une priorité sur laquelle nous nous sommes alignés en générant d'importants flux de trésorerie disponibles; en versant 108 millions de dollars en dividendes sur actions ordinaires et privilégiées; et en rachetant plus de sept pour cent de nos actions ordinaires visées par l'offre publique de rachat que nous avons lancée en mai 2010 dans le cours normal des activités. Nous avons l'intention de continuer à procurer aux actionnaires un rendement supérieur à la moyenne à long terme.

Après avoir procédé à un vaste examen en 2010, le Conseil a apporté un certain nombre de changements à son programme de rémunération de la haute direction afin de tenir compte de l'empreinte géographique et opérationnelle élargie de l'entreprise. La direction continuera d'être essentiellement évaluée selon les éléments de mesure dont se sert la communauté financière pour déterminer la valeur de Groupe Aeroplan, à savoir le BAIIA ajusté, les flux de trésorerie disponibles et l'exécution de notre plan d'affaires, et ce, afin que les objectifs de Groupe Aeroplan demeurent alignés sur ceux de ses propriétaires.

Le Conseil a adopté des politiques qui sont conçues pour que ses intérêts et ceux de la direction cadrent avec les intérêts de nos actionnaires, et qui visent à promouvoir les normes les plus élevées en termes de rapports, de responsabilité et de comportement éthique. Nous examinons régulièrement les lignes directrices qui régissent notre gouvernance d'entreprise de façon à ce qu'elles demeurent exhaustives, pertinentes et efficaces.

Le Conseil est fier de ce que la direction a réalisé à ce jour. Grâce à la diversification fructueuse de notre base de rentrées et à l'expansion marquée de notre présence mondiale, nous sommes en train de repousser les frontières de la fidélisation. Et c'est avec beaucoup d'optimisme que le Conseil envisage l'avenir de cette formidable entreprise.

Je tiens à remercier la direction et les employés de Groupe Aeroplan pour la volonté, l'énergie et les efforts dont ils font preuve afin de bâtir une entreprise prospère.

Au nom du conseil d'administration,

Robert E. Brown

Message du président et chef de la direction

2010 aura été décidément une bonne année pour Groupe Aeroplan. Chacune de nos entreprises a affiché une croissance vigoureuse et, si l'on exclut l'impact négatif de la décision de la Cour européenne de justice concernant le litige relatif à la TVA qui vise notre programme Nectar au Royaume-Uni, nous avons atteint nos objectifs financiers pour l'exercice; nous avons achevé l'intégration de Carlson Marketing, un actif précieux et d'une importance stratégique que nous avons acquis fin 2009; et, surtout, nous avons continué à nous positionner en tant que leader de la fidélisation mondiale grâce à notre éventail complet et unique de compétences.

L'année a aussi été bonne pour nos actionnaires car Groupe Aeroplan a continué à leur procurer de la valeur en générant d'importants flux de trésorerie disponibles, en versant 108 millions de dollars en dividendes sur actions ordinaires et privilégiées et en rachetant plus de sept pour cent de nos actions ordinaires depuis mai 2010. Notre priorité est d'offrir maintenant à nos actionnaires la valeur qu'ils recherchent tout en investissant dans notre entreprise afin de la décupler à l'avenir.

Nous avons amorcé 2010 avec l'intention de consolider l'entreprise et de conserver notre avantage concurrentiel. Notre objectif est d'être prêts à saisir les occasions intéressantes qui existent à l'échelle du globe dans le marché très porteur de la fidélisation.

Nous jouissons d'une position concurrentielle unique. Alors que d'autres sociétés occupent déjà un ou plusieurs créneaux dans le secteur de la fidélisation, Groupe Aeroplan se démarque en affichant sa réussite dans tous les secteurs, qu'il s'agisse de la fidélisation coalisée ou exclusive, de l'analyse de données, de la technologie mobile et numérique ou du développement de nouveaux programmes de fidélisation. Notre éventail complet de compétences, combiné à notre talent avéré pour agir, nous assure une position dominante sur la scène mondiale de la fidélisation.

Points saillants de 2010

Nous avons beaucoup accompli en 2010 et enregistré de nombreux succès sur tous les plans. Je me permets de vous rappeler les points saillants.

Aéroplan Canada

Aéroplan Canada a connu une année d'exception. L'entreprise a enregistré une facturation brute et un BAIIA ajusté records, en plus d'afficher une croissance dans tous les secteurs clés – services financiers, voyages et commerce de détail – tout en apportant des améliorations à son programme et en surveillant de près le taux d'échange et d'accumulation des milles.

Des investissements innovateurs et majeurs ont été effectués dans le programme Aéroplan en 2010. Ils avaient pour but d'augmenter l'engagement des membres, d'offrir plus de valeur à nos partenaires et d'accroître la rentabilité d'Aéroplan. Les primes aller simple, les surclassements Star Alliance et l'outil amélioré de réservation des primes aériennes sont au nombre des nouveautés qui ont été introduites. Nous allons continuer d'investir dans des initiatives qui bonifient l'offre à valeur ajoutée du programme Aéroplan.

En 2010, Aéroplan Canada a aussi reçu les 156 millions de dollars qu'Air Canada lui devait sur sa portion du prêt conjoint garanti. L'entreprise a revu les prix de son entente de services commerciaux à long terme avec le transporteur aérien et fixé les paramètres du coût des primes d'Aéroplan Canada pour les trois années à venir. Je suis également fier d'annoncer que notre programme canadien continue à prendre de l'expansion et à générer des flux de liquidités disponibles considérables après 26 années d'existence.

Les efforts de l'équipe ont valu à la marque et au programme d'Aéroplan cinq distinctions prestigieuses en 2010. Aéroplan a tout d'abord reçu, avec son partenaire Air Canada, trois prix Frequent Traveler Awards pour les Amériques, dont celui de « Programme de transporteur aérien de l'année ». Aéroplan Canada a été désignée « Entreprise de l'année » par la section québécoise de l'Association canadienne du marketing pour sa contribution aux efforts de marketing relationnel et direct. Enfin, Aéroplan s'est classée en novembre au palmarès des 10 sociétés canadiennes les plus admirées pour leur culture d'entreprise, une reconnaissance prestigieuse accordée par Waterstone Human Capital, qui récompense les entreprises canadiennes dont la culture contribue à améliorer la performance et à garder un avantage concurrentiel.

Nous sommes extrêmement fiers des réalisations d'Aéroplan Canada.

Groupe Aeroplan Europe

Groupe Aeroplan Europe a aussi connu une année remarquable.

En dépit de la grave conjoncture économique qui persiste en Grande-Bretagne, Nectar a accompli de grandes choses en 2010. Le programme a atteint le nombre record de plus de 17 millions de membres. Il s'est converti au numérique en lançant les applications iPhone de Nectar et Sainsbury's. Et il est devenu une partie encore plus intégrante de la stratégie et du succès de Sainsbury's, comme le prouve l'investissement majeur que cette dernière continue de faire pour promouvoir Nectar auprès de ses clients et les éloges publics qu'elle a faits tout au long de l'année sur le programme Nectar et la valeur de ses données.

Nectar a aussi continué à renforcer les relations avec ses autres principaux partenaires, dont Homebase – il vient d'ailleurs de renouveler une entente à long terme avec ce dernier. Ce renouvellement anticipé est l'aboutissement de la participation fructueuse du détaillant dans le programme Nectar depuis mai 2009. « La première année de notre participation avec Nectar a dépassé nos attentes, a fait remarquer Paul Loft, directeur délégué chez Homebase. La relation avec Nectar tient une grande place dans nos projets d'avenir. »

Le programme du Royaume-Uni a un nouveau partenaire de taille – British Gas, le premier fournisseur de services énergétiques et résidentiels du pays. Ce nouveau partenariat avec British Gas est une autre preuve éloquente de la vigueur de la marque Nectar. À la fin de février 2011, quelque 750 000 clients de British Gas avaient déjà adhéré au programme afin d'accumuler des points Nectar. Dans les trois années qui viennent, cet important partenaire devrait contribuer à élargir considérablement la base de membres Nectar.

Notre programme du Royaume-Uni a toutefois connu une grande déception pendant l'année – la décision défavorable sur la TVA rendue en octobre. Nous avons commencé à mettre en œuvre une stratégie pour en atténuer les effets négatifs, qui devrait donner des résultats d'ici la fin de 2011.

Le développement de LMG Insight & Communication (I&C), notre société spécialisée dans l'analyse de données, est un autre point saillant de l'année. Je suis assez fier de la façon dont l'équipe a fait de ce qui était une entreprise naissante lors de l'acquisition de Loyalty Management Group en 2007 une compagnie dont on parle dans le milieu de l'analyse de données.

On se rappellera que c'est en 2008 seulement qu'I&C a développé son logiciel « libre-service » exclusif. Trois ans plus tard, I&C a non seulement démontré la puissance de ce logiciel et son expertise de la segmentation de la clientèle, mais elle a aussi commencé à prendre une expansion mondiale. L'an dernier, I&C a passé des contrats avec deux grands détaillants à l'extérieur du Royaume-Uni – d'abord avec CVS Caremark, le géant de la distribution pharmaceutique aux États-Unis, puis avec un grand détaillant européen.

L'analyse de données est un des secteurs les plus porteurs et les plus fascinants dans le marché mondial de la fidélisation. Quand on connaît le formidable logiciel d'I&C, son application mondiale et la tendance vers l'intégration de l'analyse de la fidélisation et des données, on ne s'étonnera pas que les détaillants et les entreprises de produits de consommation du monde entier fassent appel à I&C. Nous amorçons 2011 avec des affaires très prometteuses.

En plus d'agrandir la plateforme existante, notre équipe européenne a supervisé en 2010 le démarrage de Nectar Chile avec Cencosud, le plus gros détaillant d'Amérique latine, et a collaboré avec Carlson Marketing afin d'implanter une présence en Inde. Elle a aussi continué à chercher d'autres partenariats à long terme et des possibilités d'expansion ailleurs au Moyen-Orient. Sa principale réalisation de l'année aura toutefois été le lancement réussi de Nectar Italia, programme de fidélisation dont le nombre de membres en augmentation constante est à présent d'environ sept millions et qui est devenu en l'espace d'une seule année le plus important d'Italie. Les partenaires sont aussi en progression constante, comme en témoigne l'ajout, en mars 2011, de Welcome Travel, le premier réseau d'agences de voyages en Italie, qui compte plus de 1 000 succursales dans le pays. L'arrivée du leader du marché du voyage marque une étape importante dans le développement de notre programme coalisé.

L'année 2010 aura été de toute évidence marquée au coin de l'expansion et du développement de nos opérations européennes. Notre capacité de mener à bien une stratégie mondiale aussi audacieuse reflète l'expertise inégalée que nous possédons dans notre équipe. Je suis convaincu que les années à venir seront passionnantes pour Groupe Aeroplan Europe.

Carlson Marketing

Jetons enfin un coup d'œil à Carlson Marketing, un actif important qui contribue à étendre notre accès aux marchés mondiaux et à accroître nos compétences en matière de fidélisation. Sa première année au sein de Groupe Aeroplan a été un franc succès marqué par trois réalisations importantes. Tout d'abord, Carlson Marketing a atteint les objectifs financiers que nous avions fixés au moment de l'acquisition. Ensuite, elle a terminé avec succès la migration des plateformes technologiques des entreprises Carlson, en respectant l'échéancier et le budget révisés. Enfin, il faut se rappeler que Carlson Marketing est une plateforme stratégique qui nous permet de prendre solidement pied aux États-Unis – le plus important marché du monde – et qu'elle a reconstitué sa clientèle en 2010. L'an dernier, de grandes compagnies comme True Value, United HealthCare et The Hartford se sont jointes au bassin de clients de Carlson Marketing.

Les synergies créées par l'acquisition commencent à faire leurs preuves au Canada. En janvier 2011, nous avons internalisé le contrat de 60 millions de dollars portant sur les primes non aériennes d'Aéroplan Canada en le transférant d'une tierce partie à Carlson Marketing. Aéroplan Canada et Carlson Marketing vont mettre leurs efforts en commun afin d'élargir l'éventail déjà important de marchandises et de primes non aériennes d'Aéroplan.

Club Premier

Nous avons aussi poursuivi notre stratégie d'expansion mondiale en 2010 en effectuant notre premier investissement majeur dans un programme pour grands voyageurs international – Club Premier d'Aeromexico. Il s'agit d'une première démarche en vue de reproduire notre programme à succès Aéroplan Canada. Nous sommes extrêmement satisfaits des progrès obtenus pour faire de Club Premier le meilleur programme de fidélisation coalisé d'Amérique latine. En février 2011, Club Premier a d'ailleurs franchi un important jalon commercial qui a déclenché le versement de la deuxième tranche de notre investissement de 11,8 millions de dollars US.

Responsabilité sociale d'entreprise

La responsabilité sociale a toujours fait partie intégrante de notre entreprise, et ce, depuis sa création. Ces dernières années, nous avons pris beaucoup d'expansion et fait énormément pour développer nos efforts au titre de la responsabilité sociale. En 2010, nous avons continué à miser sur ces acquis solides en soutenant un nombre croissant d'initiatives menées par les employés un peu partout dans le monde, en perfectionnant la mesure de l'empreinte carbone de notre entreprise dans le monde et en continuant à implanter notre approche de la responsabilité sociale dans toutes nos unités d'affaires. Notre engagement et les progrès que nous avons enregistrés sont décrits en détail dans notre rapport sur la responsabilité sociale qui sera affiché sur notre site Web en mai 2011.

Nous avons accompli en 2010 tout ce que nous nous étions fixé. Nous devons avant tout continuer à procurer davantage de valeur aux actionnaires, ce que nous avons fait en 2010 en générant d'importants flux de trésorerie disponibles, en rachetant nos actions ordinaires, en versant 108 millions de dollars en dividendes sur actions ordinaires et privilégiées et en continuant à positionner Groupe Aeroplan d'une façon stratégique afin de saisir une part appréciable du marché mondial de la fidélisation – un marché qui devrait atteindre les 100 milliards de dollars d'ici 2015.

En 2011, nous nous attendons à ce que chacune de nos unités d'affaires affiche une croissance. L'année s'annonce, elle aussi, bien remplie car nous allons continuer de bâtir notre entreprise au Royaume-Uni, accélérer la mondialisation d'I&C et investir dans la réussite à long terme d'Aéroplan afin de préparer le programme pour l'avenir et de générer encore d'importants flux de liquidités. Maintenant que Carlson Marketing a passé une année complète au sein de Groupe Aeroplan, nous comptons bien en tirer parti pour étendre notre présence mondiale et accroître nos talents pour la fidélisation. Nous allons aussi chercher d'autres occasions d'expansion à rendement élevé du genre de Nectar Italia et Club Premier au Mexique.

Les prochaines années s'annoncent passionnantes pour Groupe Aeroplan et c'est à nos employés que nous devons notre réussite. Je tiens à les remercier tous pour les efforts qu'ils ont fournis en 2010. Grâce à eux, nous avons développé une gamme complète de compétences, en plus de nous assurer une place unique et majeure sur la scène mondiale de la fidélisation. Nous continuons de mettre à profit l'expérience et l'expertise inégalées que nous possédons pour prendre de l'expansion et nous imposer en tant que leader incontestable de cette industrie.

Rupert Duchesne

Rapport de gestion

Exercices terminés les
31 décembre 2010 et 2009

RAPPORT DE GESTION

Groupe Aeroplan Inc. a été constitué le 5 mai 2008 en vertu des lois du Canada en tant que filiale en propriété exclusive du Fonds de revenu Aéroplan (le « Fonds »). Il a succédé au Fonds de revenu Aéroplan à la suite de la réorganisation de la structure de fiducie de revenu du Fonds en structure de société par actions aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux le 25 juin 2008.

Le présent rapport de gestion contient une analyse de la situation financière et des résultats d'exploitation de Groupe Aeroplan Inc. (avec ses filiales directes et indirectes, lorsque le contexte l'exige, « Groupe Aeroplan » ou la « Société »).

Ce rapport de gestion est établi en date du 24 février 2011 et doit être lu à la lumière des états financiers consolidés vérifiés de Groupe Aeroplan pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et des notes y afférentes.

Les résultats et les flux de trésorerie de Groupe Aeroplan sont soumis à certains risques. Pour une description des risques, se reporter à la rubrique Risques et incertitudes.

AVERTISSEMENT CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs. Ces derniers se reconnaissent à l'usage de termes tels que « prévoir », « croire », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « projeter », et à l'emploi d'autres termes semblables, notamment à la mention de certaines hypothèses. Ces énoncés peuvent porter, par exemple, sur des stratégies, des attentes, des objectifs, des activités prévues ou des mesures à venir.

De par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses et sont soumis à d'importants risques et incertitudes. Les prévisions, les prédictions ou les énoncés prospectifs ne sont pas fiables en raison notamment de la nature évolutive des événements externes et des incertitudes auxquelles les activités et la structure de l'entreprise sont soumises en général. La réalité pourra se révéler très différente des résultats exprimés dans les énoncés prospectifs pour de nombreuses raisons, entre autres les risques liés à l'entreprise et au secteur d'activité, la dépendance envers les principaux partenaires d'accumulation et les clients, les conflits d'intérêts, un nombre plus élevé que prévu d'échanges de primes, la réglementation, la situation de l'économie ou du marché du détail, la concurrence, les problèmes de liquidité d'Air Canada, les perturbations chez Air Canada ou dans l'industrie du voyage, des changements dans le secteur du transport aérien et une hausse des coûts des transporteurs aériens, les coûts d'approvisionnement et de capacité, les frais d'échange futurs non provisionnés, l'incapacité de protéger les bases de données et les renseignements personnels des consommateurs, la législation sur la protection des renseignements personnels, les changements aux programmes de fidélisation, la nature saisonnière des activités, d'autres facteurs et le rendement antérieur, les activités à l'étranger, les poursuites, la dépendance envers le personnel clé, les relations de travail, le passif au titre des régimes de retraite, les pannes d'équipement électronique et l'incapacité d'utiliser les logiciels tiers, l'incapacité de protéger les droits de propriété intellectuelle, les fluctuations des taux d'intérêt et du change, le niveau d'endettement et clauses restrictives relativement à la dette actuelle et future, l'incertitude des versements de dividendes, la gestion de la croissance, les notes de crédit de même que les autres facteurs précisés dans ce rapport de gestion. Les énoncés prospectifs contenus dans les présentes témoignent des attentes de Groupe Aeroplan au 24 février 2011 et ils pourraient changer après cette date. Toutefois, Groupe Aeroplan n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit en raison d'une nouvelle information, d'un fait nouveau ou pour toute autre raison, sauf si cela est exigé en vertu des règlements en valeurs mobilières applicables.

Rubriques du rapport de gestion :

GLOSSAIRE 4

APERÇU 6

STRATÉGIE 7

INDICATEURS DE RENDEMENT 8

CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS 10

ACQUISITION DE CARLSON MARKETING 11

INVESTISSEMENT DANS PREMIER LOYALTY AND MARKETING, S.A.P.I. DE C.V. 13

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET RÉSULTATS FINANCIERS 13

POINTS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2010 14

PRINCIPALES INFORMATIONS ANNUELLES ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES 15

INFORMATIONS SECTORIELLES 16

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET INDICATEURS DE RENDEMENT EXPRIMÉS EN POURCENTAGE 18

COMPARAISON DES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2010 ET 2009 18

COMPARAISON DES TRIMESTRES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2010 ET 2009 23

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS 28

STRATÉGIE DE FINANCEMENT 28

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT 28

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES 33

GARANTIES (ARRANGEMENTS HORS BILAN) ET PASSIFS ÉVENTUELS 35

OPÉRATIONS AVEC AIR CANADA 37

SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX 39

SWAP DE DEVISES 39

DIVIDENDES 40

CAPITAL-ACTIONS 40

RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE 41

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN 41

ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES 41

MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR 44

INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL 50
INSTRUMENTS FINANCIERS 51
CONTRÔLES ET PROCÉDURES 55
ÉVALUATION DE NOTRE RENDEMENT PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS DE 2010 57
RISQUES ET INCERTITUDES 58
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES 66

GLOSSAIRE

« Aéroplan » ou « Aéroplan Canada » **:** Aéroplan Canada Inc.;

« Milles Aéroplan » : milles émis par Aéroplan Canada en vertu du programme Aéroplan;

« Milles Air Canada » : milles émis par Air Canada en vertu du programme Aéroplan avant le 1er janvier 2002;

« Partenaires d'accumulation » : partenaires commerciaux qui achètent des services de promotion liés au programme de fidélisation, y compris les unités de fidélisation GA;

« Programme Aéroplan » : programme de promotion lié à la fidélisation exploité par Aéroplan Canada, qui en est le propriétaire;

« Coût moyen des primes par UFGA » : coût qui équivaut, pour une période donnée, au coût des primes pour la période divisé par le nombre de UFGA échangées contre des primes pour cette période;

« Désistement » : nombre estimatif d'unités de fidélisation GA vendues qui ne devraient pas être échangées. De par leur nature, les désistements sont assujettis à des estimations et à l'exercice du jugement;

« UFGA ayant fait l'objet d'un désistement » : unités de fidélisation GA émises, non expirées, qui ne devraient pas être échangées;

« Milles ayant fait l'objet d'un désistement » : milles émis, non expirés, qui ne devraient pas être échangés;

« Carlson Marketing » : division de Groupe Aeroplan qui exploite les activités de Carlson Marketing;

« Variation des frais d'échange futurs » : variation du passif relatif aux frais d'échange futurs estimatif survenue au cours d'un trimestre (pour les périodes intermédiaires) ou d'un exercice (pour la présentation de l'information financière annuelle). Aux fins de ce calcul, le solde d'ouverture du passif relatif aux frais d'échange futurs est réévalué au moyen de l'application rétroactive à toutes les périodes antérieures du dernier coût moyen des primes par UFGA pour le dernier trimestre écoulé (pour les périodes intermédiaires) ou le dernier exercice écoulé (pour la présentation de l'information financière annuelle). Elle est calculée en multipliant la variation du nombre estimatif d'unités de fidélisation GA en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement d'une période à l'autre par le coût moyen des primes par UFGA pour la période;

« Partenaires commerciaux » : partenaires d'accumulation et partenaires d'échange;

« Milles expirés » : milles retranchés du compte d'un membre et qui ne sont plus échangeables;

« Jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA » : décision rendue par la Cour de justice de l'Union européenne le 7 octobre 2010;

« Frais d'échange futurs » : total du passif estimatif relatif au coût futur des primes à l'égard des unités de fidélisation GA vendues et en cours, déduction faite des désistements, évalué en fonction du coût moyen des primes par UFGA pour le dernier trimestre écoulé (pour les périodes intermédiaires) ou le dernier exercice écoulé (pour la présentation de l'information financière annuelle);

« GA » : Groupe Aeroplan;

« PCGR » : principes comptables généralement reconnus du Canada;

« Unités de fidélisation GA » ou « UFGA » : milles, points ou autres unités de programmes de fidélisation émis par des filiales de Groupe Aeroplan en vertu des programmes respectifs détenus et exploités par chacune des entités;

« Facturation brute » : produit brut tiré de la vente d'unités de fidélisation GA ainsi que des services rendus ou à rendre;

« Facturation brute au titre des UFGA » : produit brut tiré de la vente d'unités de fidélisation GA;

« Groupe Aeroplan Europe » : division de Groupe Aeroplan qui réunit les activités liées à Nectar, à Air Miles Middle East, à I&C et à Nectar Italia;

« LMG » : Loyalty Management Group Limited, société constituée sous le régime des lois de l'Angleterre et du Pays de Galles;

« Milles » : milles émis en vertu du programme Aéroplan par Aéroplan ou par Air Canada;

« Nectar », « Nectar UK » ou « Programme Nectar » : programme de promotion lié à la fidélisation exploité par Groupe Aeroplan Europe au Royaume-Uni;

« Nectar Italia » ou « Programme Nectar Italia » : programme de promotion lié à la fidélisation exploité par Groupe Aeroplan Europe en Italie;

« Points Nectar » : points accumulés par les membres en vertu du programme Nectar;

« Points Nectar Italia » : points accumulés par les membres en vertu du programme Nectar Italia;

« Capacité productive » : englobe les positions de tête de Groupe Aeroplan et de ses filiales sur le marché et la notoriété de leurs marques, le grand nombre de leurs membres, leurs relations avec les partenaires commerciaux et les clients ainsi que leur technologie et leurs employés;

« Partenaires d'échange » : partenaires commerciaux qui offrent des primes-voyages, des réductions sur des articles achetés et d'autres primes aux membres en échange d'unités de fidélisation GA;

« Total des milles » : totalité des milles échangeables (y compris les milles ayant fait l'objet d'un désistement mais pas les milles expirés) émis par Aéroplan ou par Air Canada (avant le 1er janvier 2002) en vertu du programme Aéroplan.

APERÇU

Groupe Aeroplan, chef de file international dans le domaine de la gestion de la fidélisation, compte actuellement trois secteurs d'activité : Aéroplan Canada, Carlson Marketing et Groupe Aeroplan Europe.

Aéroplan Canada exploite le programme Aéroplan, programme de fidélisation de coalition par excellence au Canada. Carlson Marketing est un fournisseur international de services de commercialisation de programmes de fidélisation ainsi que de services de participation et d'événements dont le siège social est situé aux États-Unis. Groupe Aeroplan Europe exploite Nectar, plus important programme de fidélisation de coalition du Royaume-Uni, ainsi que Air Miles Middle East dans la région du golfe Persique, par l'entremise de sa participation de 60 % dans Rewards Management Middle East FZ LLC (« RMMEL »). Groupe Aeroplan Europe exploite également LMG Insight & Communication (« I&C »), société d'analyse des connaissances et des données sur la clientèle offrant des services internationaux aux détaillants et à leurs fournisseurs. En outre, Groupe Aeroplan Europe détient une participation de 75 % dans Nectar Italia. Groupe Aeroplan détient aussi une participation minoritaire dans Premier Loyalty Management S.A.P.I. de C.V., propriétaire et exploitant du plus important programme de fidélisation coalisé du Mexique, Club Premier.

STRUCTURE OPÉRATIONNELLE

Le diagramme suivant illustre la structure opérationnelle de Groupe Aeroplan au 31 décembre 2010 :

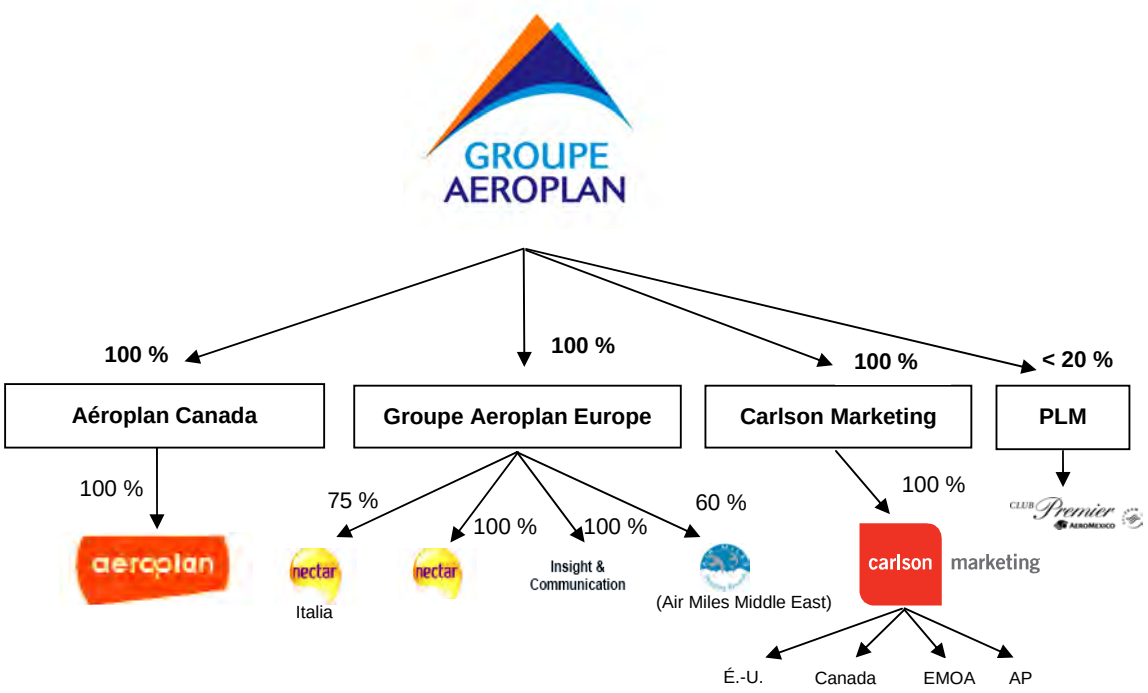

Nota : Le diagramme ci-dessus ne reflète pas la structure d'entreprise réelle de Groupe Aeroplan, mais plutôt sa structure opérationnelle.

STRATÉGIE

Groupe Aeroplan a pour vision stratégique d'être reconnu comme chef de file international dans le domaine de la gestion de la fidélisation grâce à la gamme complète de services de gestion de la fidélisation offerts par l'entremise de ses activités coalisées, exclusives et d'analyse. Nous proposons à nos clients et partenaires une gamme complète de ressources en gestion de la fidélisation axées principalement sur i) la stratégie de la fidélisation, la conception et la mise en œuvre de programmes, ii) l'analyse de données et de connaissances et iii) la gestion de campagnes et les communications.

Notre capacité de mener à bien cette stratégie repose sur nos ressources, notre technologie et notre expertise opérationnelle. À titre de propriétaire-exploitant exerçant des activités dans le secteur de la fidélisation, nous avons mis au point des plateformes technologiques évoluées et acquis une expérience opérationnelle qui peuvent permettre à nos partenaires et clients d'accroître leur rentabilité. Groupe Aeroplan compte rehausser sa rentabilité en offrant cette gamme complète de services partout dans le monde. Notre stratégie et notre modèle à services complets sont représentés ci-dessous.

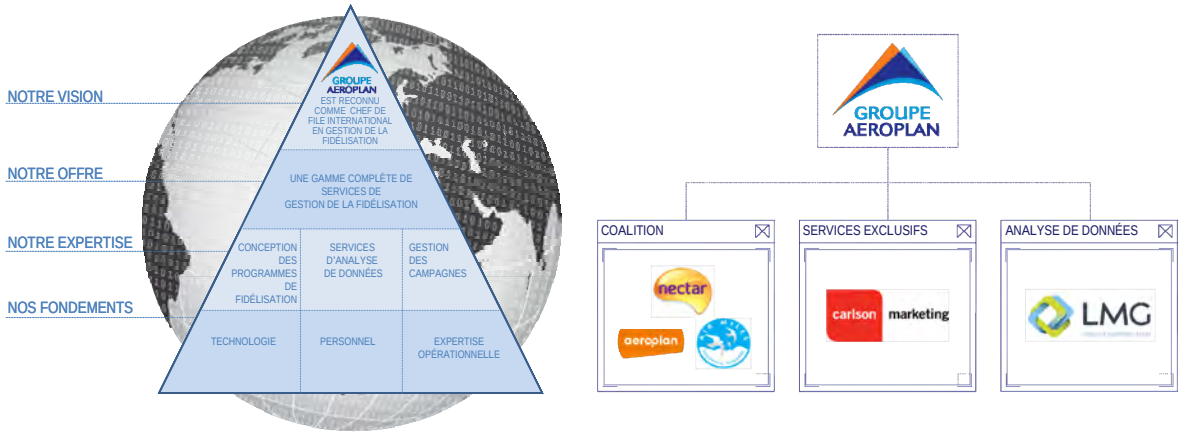

La stratégie s'articule autour des axes suivants :

- rehausser la valeur de l'offre faite à nos membres, partenaires et clients;
- accroître la participation des membres à nos programmes de fidélisation en leur procurant de nouvelles occasions d'accumulation et en élargissant les possibilités d'échange des primes;
- aider nos clients à gérer et à faire évoluer leurs programmes de fidélisation afin d'en maximiser l'effet sur leurs entreprises;
- offrir des services et des applications de gestion de la fidélisation qui s'étendent aux modèles de coalition et aux modèles exclusifs de tiers, depuis la stratégie jusqu'à l'optimisation en passant par l'exécution;
- aider nos clients à prendre des décisions stratégiques fondées sur une compréhension approfondie des habitudes d'achat des consommateurs à partir de l'analyse de données sur les produits et les clients.

Nous sommes aussi bien placés pour tirer profit de notre gamme complète de services de gestion de la fidélisation afin d'accroître notre rentabilité :

- en lançant de nouveaux programmes de fidélisation de la clientèle dans de nouveaux marchés géographiques;
- en cherchant à prendre des participations dans des programmes pour grands voyageurs et des programmes de fidélisation de la clientèle existants dans des marchés géographiques existants et nouveaux;
- en investissant dans des acquisitions stratégiques et favorisant les synergies.

INDICATEURS DE RENDEMENT

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION

Produits

Groupe Aeroplan tire ses rentrées de fonds principalement de la vente de UFGA à ses partenaires d'accumulation ainsi que des services rendus ou à rendre à des clients. Ces rentrées de fonds sont appelées « facturation brute ». Il est caractéristique de l'exploitation de la Société que les produits bruts qu'elle tire de la vente de UFGA à ses partenaires, autrement dit la « facturation brute au titre des UFGA », soient reportés, puis constatés à titre de produits, conformément aux PCGR, au moment où les UFGA sont échangées par les membres. En se fondant sur l'expérience passée, la direction prévoit qu'un certain nombre de UFGA vendues ne seront jamais échangées par les membres. Il s'agit des « désistements ». Groupe Aeroplan constate les produits liés aux UFGA dont il ne prévoit pas qu'elles seront échangées par les membres selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne estimative d'une UFGA, actuellement estimée à 30 mois pour le programme Aéroplan et à 15 mois pour le programme Nectar.

En outre, Groupe Aeroplan, par l'entremise de Carlson Marketing, touche des honoraires liés aux services de promotion du programme de fidélisation qui se rattachent à la commercialisation directe, à la promotion des ventes ainsi qu'à la conception, à l'élaboration et à l'administration de programmes de fidélisation. Ces honoraires sont pris en compte dans la facturation brute et constatés lorsque les services sont rendus. Les autres produits, constitués des frais facturés aux membres pour divers services, des honoraires tirés de la commercialisation du savoir-faire, des marques de commerces et des services analytiques en matière de fidélisation fournis à des entreprises de détail et à des entreprises de fourniture de produits de consommation, des redevances tirées de l'utilisation de la marque de commerce *Air Miles*, ainsi que de la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs d'Air Canada, sont également pris en compte dans la facturation brute et sont constatés à titre de produits lorsque les services sont rendus ou que les redevances ont été gagnées.

Coût des primes, coûts directs et charges d'exploitation

Le coût des primes s'entend du coût d'achat des billets d'avion ou d'autres produits ou services des partenaires d'échange pour remettre aux membres les primes qu'ils ont choisies au moment de l'échange de leurs UFGA. À ce moment-là, Aéroplan engage et constate le coût d'achat des primes choisies. Le coût total des primes varie selon le nombre de UFGA échangées et le coût des primes achetées par Aéroplan relativement aux UFGA échangées.

Le coût moyen des primes par UFGA échangée est une mesure importante, car une simple variation, si faible soit-elle, peut avoir de fortes répercussions sur le coût global compte tenu de l'importance du volume des UFGA échangées.

Les coûts directs sont les coûts directement attribuables à la prestation de services de commercialisation de programmes de fidélisation, notamment la main-d'œuvre, la technologie, la distribution de récompenses et les commissions.

Les charges d'exploitation engagées représentent, entre autres, les frais d'exploitation des centres de contacts, principalement constitués des salaires et des avantages sociaux, ainsi que les frais de publicité et de promotion, les frais liés aux systèmes et à la technologie de l'information et les autres frais généraux de l'entreprise.

BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENT (« BAIIA ») AJUSTÉ

La direction se sert du BAIIA ajusté en fonction de certains facteurs propres aux activités de la Société, tels que les variations des produits perçus d'avance et des frais d'échange futurs (le « BAIIA ajusté »), pour évaluer le rendement et pour mesurer la conformité aux clauses restrictives relatives à la dette. De l'avis de la direction, le BAIIA ajusté aide les investisseurs à comparer le rendement de Groupe Aeroplan d'une manière uniforme, sans égard à l'amortissement, qui de par sa nature est un élément hors trésorerie et peut varier de façon importante en fonction des méthodes de comptabilisation utilisées ou de divers facteurs hors exploitation tels que le coût d'origine.

La variation des produits perçus d'avance correspond à la différence entre la facturation brute, les produits constatés et la constatation des désistements.

Les frais d'échange futurs correspondent à l'estimation par la direction du coût futur des primes au titre des UFGA vendues qui sont en cours et n'ont pas fait l'objet d'un désistement à la fin d'une période donnée. Les frais d'échange futurs sont réévalués à la fin de la période en fonction du coût unitaire moyen le plus récemment établi par UFGA échangée durant la période en question (coût des primes par rapport au nombre de UFGA échangées) appliqué au nombre de UFGA en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement à la fin de la période. Par conséquent, les frais d'échange futurs et la variation des frais d'échange futurs doivent être calculés à la fin de la période et pour la période. La simple somme des variations séquentielles d'une période à l'autre pour aboutir à une variation cumulative pour une période donnée peut produire des résultats erronés selon la fluctuation du coût moyen des primes par UFGA échangée durant la période en question.

Le BAIIA et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR recommandées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») conformément au projet formulé dans sa publication de février 2008, intitulée *Améliorer la communication de l'information au moyen de mesures financières hors PCGR – Principes généraux et lignes directrices sur la présentation du BAIIA et des flux de trésorerie disponibles*.

Le BAIIA ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au bénéfice d'exploitation ou au bénéfice net pour mesurer le rendement et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter aux *PRINCIPALES INFORMATIONS ANNUELLES ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES* sous la rubrique *Résultats d'exploitation et résultats financiers*. Le BAIIA ajusté ne doit pas être utilisé comme mesure exclusive des flux de trésorerie, puisqu'il ne tient compte ni de la croissance du fonds de roulement, ni des dépenses en immobilisations, des remboursements de la dette et d'autres rentrées et sorties de fonds présentées dans les états des flux de trésorerie.

BÉNÉFICE NET AJUSTÉ

Le bénéfice net ajusté se définit comme le bénéfice net calculé selon les PCGR, ajusté pour tenir compte de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie, de la variation des produits perçus d'avance, de la variation des frais d'échange futurs et de l'incidence fiscale connexe au taux d'imposition effectif présenté dans l'état des résultats. Le bénéfice net ajusté aide à évaluer la rentabilité d'une manière cohérente avec le BAIIA ajusté.

Le bénéfice net ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au bénéfice net pour mesurer la rentabilité et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter aux *PRINCIPALES INFORMATIONS ANNUELLES ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES* sous la rubrique *Résultats d'exploitation et résultats financiers*.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES NORMALISÉS (« FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES »)

Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure non conforme aux PCGR recommandée par l'ICCA en vue d'établir une mesure cohérente et comparable des flux de trésorerie disponibles d'une entité à l'autre à partir des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Cette mesure est utilisée comme indicateur de la solidité et de la performance financière.

Les flux de trésorerie disponibles se définissent comme étant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, comme ils sont comptabilisés selon les PCGR, déduction faite des ajustements pour tenir compte :

a) du total des dépenses en immobilisations inscrit selon les PCGR;
b) des dividendes, quand cela est stipulé, à moins qu'ils ne soient déduits du calcul des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Pour un rapprochement avec les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, se reporter aux *PRINCIPALES INFORMATIONS ANNUELLES ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES* sous la rubrique *Résultats d'exploitation et résultats financiers*.

CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS

Groupe Aeroplan exerce ses activités dans un secteur relativement nouveau comptant un nombre limité de joueurs. En conséquence, il existe très peu de données comparables sur le secteur et de données repères sur la capacité productive.

Sources de financement

Groupe Aeroplan génère suffisamment de flux de trésorerie en interne pour financer ses distributions en trésorerie et ses dépenses en immobilisations ainsi que pour s'acquitter de ses obligations liées au service de la dette. Selon la direction, les flux de trésorerie que Groupe Aeroplan génère en interne, conjugués à sa capacité d'accéder à des capitaux externes, lui procurent des ressources suffisantes pour combler ses besoins de trésorerie dans un avenir prévisible et pour conserver des liquidités, comme il est décrit sous la rubrique *Situation de trésorerie et sources de financement*.

Sources autres que le financement

Groupe Aeroplan dispose d'importantes sources autres que le financement. Ce sont ses marques, son grand nombre constant de membres et les données qui s'y rapportent, ses relations avec ses partenaires commerciaux, ses relations clients, sa technologie et ses employés.

Position de tête sur le marché et notoriété des marques

La position de tête de Groupe Aeroplan sur le marché et la grande notoriété de ses marques le rendent attirant pour ses partenaires commerciaux et ses clients actuels et éventuels. La direction estime que ses marques sont associées à un groupe de consommateurs canadiens intéressants au chapitre du revenu des ménages, des habitudes de consommation et de la participation à un programme de fidélisation.

Grand nombre de membres

Groupe Aeroplan compte plus de 4,5 millions de membres actifs au Canada, plus de 17 millions de membres actifs au Royaume-Uni et plus de 6 millions de membres actifs en Italie, et ces nombres sont en croissance. Ces membres aux caractéristiques démographiques intéressantes se sont montrés très disposés à accumuler des unités de fidélisation GA plutôt que des points d'autres programmes de fidélisation.

Relations avec les partenaires commerciaux

Groupe Aeroplan entretient des relations avec un grand nombre d'importants partenaires commerciaux, notamment dans les secteurs des services financiers, des services de voyage et des produits et services de consommation. La durée des ententes contractuelles varie généralement entre deux et cinq ans. Elle est plus longue dans le cas d'Air Canada et de certains partenaires du secteur des services financiers. Selon la direction, les partenaires commerciaux bénéficient du comportement d'achat soutenu des membres, ce qui se traduit par des rentrées de fonds régulières au titre de la facturation brute.

Relation stratégique à long terme avec Air Canada

Aéroplan jouit de liens stratégiques exceptionnels avec Air Canada et profite de la notoriété de la marque Air Canada. Aéroplan tire profit d'un contrat commercial à long terme visant l'achat de places à bord des vols d'Air Canada et de Société en commandite Jazz Air (« Jazz ») à des tarifs intéressants, étant donné qu'elle est le plus important client d'Air Canada. Ces relations sont d'une importance capitale, puisque les voyages demeurent parmi les primes les plus recherchées du programme Aéroplan. En outre, Aéroplan est non seulement en position privilégiée pour recruter de nouveaux membres parmi les passagers d'Air Canada, mais elle gère également le programme d'Air Canada pour grands voyageurs, ce qui lui donne accès aux clients d'Air Canada les mieux nantis. Aéroplan peut également offrir aux membres admissibles, à titre d'avantage exclusif, un accès au réseau mondial des salons aéroportuaires Feuille d'érable d'Air Canada.

De surcroît, Air Canada est un des principaux partenaires commerciaux d'Aéroplan : elle lui achète chaque année un volume élevé de milles Aéroplan à l'intention de ses clients. Aéroplan est le prestataire exclusif de services de promotion liés à un programme de fidélisation d'Air Canada établi au Canada.

Grand nombre de clients de services de promotion liée à la fidélisation dans le monde

Groupe Aeroplan étend sa présence à quatre continents tout en maintenant sa visibilité et sa clientèle en Amérique du Nord, en Europe, au Moyen-Orient ainsi que dans la région Asie-Pacifique. Elle peut aussi joindre des secteurs aussi diversifiés que les produits de consommation, l'automobile, les services bancaires, le transport, les télécommunications et la vente au détail.

Technologie

Aéroplan Canada, Carlson Marketing et Groupe Aeroplan Europe s'appuient sur un grand nombre de systèmes évolués afin d'exploiter les centres de contacts, de gérer et d'analyser la base de données des membres et d'effectuer les échanges contre des primes (directement et par l'entremise des sites Web des programmes). Grâce à l'utilisation de la technologie, Aéroplan Canada, Carlson Marketing et Groupe Aeroplan Europe sont en mesure de rehausser l'efficacité de l'exploitation, de simplifier l'échange contre des primes pour leurs membres et d'offrir des services à valeur ajoutée à leurs partenaires commerciaux. Par ailleurs, Groupe Aeroplan fournit également des services d'analyse aux détaillants et à leurs fournisseurs.

Employés

Aéroplan Canada, Carlson Marketing et Groupe Aeroplan Europe sont dotés d'équipes d'employés solides et expérimentées qui veillent à propulser leur croissance et à mettre en valeur leur patrimoine par l'entremise de solutions à valeur ajoutée offertes aux membres, aux partenaires commerciaux et aux clients.

ACQUISITION DE CARLSON MARKETING

Le 3 novembre 2009, Groupe Aeroplan a conclu une entente visant l'acquisition de la totalité des activités de Carlson Marketing pour un prix d'achat net de 175,3 M$ US (188,0 M$), y compris les coûts de transaction de 6,5 M$ US (6,8 M$). Le prix d'achat était assujetti à certains ajustements de fonds de roulement qui ont été estimés à 76,0 M$ US (80,0 M$) à la date de clôture, soit le 7 décembre 2009. Ces ajustements ont ensuite été révisés en janvier 2010 afin de rendre compte de la hausse réelle du fonds de roulement de 11,7 M$ US (12,1 M$); ils ont été pris en compte dans les comptes créditeurs et charges à payer au 31 décembre 2009 et ont été payés au premier trimestre de 2010. L'opération a été financée au moyen des fonds en caisse et d'emprunts aux termes de facilités bancaires.

Groupe Aeroplan a comptabilisé l'opération selon la méthode de l'acquisition. Comme cela est autorisé par les principes comptables généralement reconnus du Canada, une estimation provisoire de la répartition du prix d'achat a été effectuée à la date de l'opération. La répartition définitive du prix d'achat a été arrêtée au premier trimestre de 2010. Aucun ajustement n'a été apporté à la répartition initiale du prix d'achat présentée au 31 décembre 2009, hormis la comptabilisation d'un actif d'impôts futurs de 6,5 M$ et d'une réduction correspondante de l'écart d'acquisition.

Convention de services de transition

Parallèlement à l'acquisition, Groupe Aeroplan a conclu une convention de services de transition d'un an afin de faciliter la migration de Carlson Marketing depuis l'infrastructure de services administratifs de Carlson Companies, Inc., qui comprend la comptabilité, les ressources humaines et le service de paie, la technologie de l'information, la consolidation, l'entretien des installations et la trésorerie, moyennant certains honoraires.

Les honoraires payés aux termes de cette convention se sont élevés à 23,6 M$ US (24,3 M$) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

Coûts liés à la transition

Les coûts de transition de l'infrastructure de l'ancienne société mère de Carlson Marketing à une plateforme autonome engagés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 se sont chiffrés à 26,0 M$ US (26,8 M$), à savoir 12,0 M$ US (12,4 M$) au titre des dépenses en immobilisations et 14,0 M$ US (14,4 M$) au titre des charges d'exploitation.

La migration des plateformes technologiques depuis l'infrastructure de l'ancienne société mère de Carlson Marketing a été achevée le 11 novembre 2010.

Coûts non récurrents

Dans le cadre de l'acquisition, et afin de conserver les connaissances et les compétences nécessaires pour assurer une transition en douceur, certains employés ont touché des primes de rétention. Les coûts liés au maintien en poste des employés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 se sont chiffrés à 2,6 M$ US (2,7 M$).

Compte tenu des efforts importants consacrés à la migration de la plateforme technologique, il a été jugé opportun et plus efficace de procéder à une mise à niveau de la plateforme américaine de distribution de récompenses afin de répondre aux nouvelles exigences commerciales. Les coûts de mise à niveau de la plateforme engagés au cours du l'exercice terminé le 31 décembre 2010 se sont chiffrés à 2,4 M$ US (2,5 M$), à savoir 1,4 M$ US (1,5 M$) au titre des dépenses en immobilisations et 1,0 M$ US (1,0 M$) au titre des charges d'exploitation.

Le tableau ci-dessous présente la répartition définitive du prix d'achat :

(en milliers)

	$
Prix d'achat :	
Trésorerie	280 071
Coûts de transaction	6 844
	286 915
Actifs nets identifiables acquis :	
Actifs et passifs à court terme	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	90 399
Liquidités soumises à restrictions	4 216
Comptes débiteurs	97 216
Stocks	16 346
Charges payées d'avance	14 728
Comptes créditeurs et charges à payer	(97 608)
Produits perçus d'avance	(49 245)
Dépôts de cartes payés d'avance	(16 354)
Immobilisations corporelles	9 621
Actifs incorporels	
Actifs à durée de vie limitée	
Relations clients (de 8 à 14 ans)	71 797
Logiciels et technologie (5 ans)	23 953
Autres actifs incorporels (de 3 à 5 ans) [a)]	16 280
Actifs à durée de vie indéfinie	
Écart d'acquisition [b]	103 066
Actifs d'impôts futurs	2 500
	286 915

a) Les autres actifs incorporels tiennent compte des droits d'utiliser la marque de commerce Carlson Marketing pour une période de trois ans (jusqu'au 7 décembre 2012) ainsi que des clauses de non-concurrence d'une durée de cinq ans (jusqu'au 7 décembre 2014) convenues avec le vendeur aux termes de la convention d'acquisition.

b) L'écart d'acquisition découlant de l'acquisition dans d'autres pays que le Canada (où les actifs ont été achetés) et les États-Unis ne peut être déduit aux fins de l'impôt.

INVESTISSEMENT DANS PREMIER LOYALTY AND MARKETING, S.A.P.I. DE C.V.

Le 13 septembre 2010, Groupe Aeroplan a fait l'acquisition d'une participation initiale dans Premier Loyalty and Marketing, S.A.P.I. de C.V. (« PLM ») pour une contrepartie en trésorerie de 23,3 M$ US, dont des coûts de transaction de 1,3 M$ US (24,1 M$, dont des coûts de transaction de 1,4 M$). PLM est le propriétaire et l'exploitant du plus important programme de fidélisation coalisé du Mexique, Club Premier. L'investissement a été comptabilisé à la valeur d'acquisition. À la suite de l'atteinte du dernier jalon de réalisation lié à l'investissement, Groupe Aeroplan anticipe un investissement additionnel de 11,8 M$ US dans PLM dans un avenir immédiat.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET RÉSULTATS FINANCIERS

Certaines des données financières de Groupe Aeroplan qui suivent sont tirées des états financiers consolidés vérifiés des exercices terminés les 31 décembre 2010, 2009 et 2008 et des notes y afférentes, avec lesquels ces données doivent être lues.

Les activités d'Aéroplan Canada sont généralement saisonnières, le volume d'échanges étant plus élevé pendant le premier semestre de l'exercice et l'accumulation étant plus grande au deuxième semestre. Groupe Aeroplan Europe est caractérisé par un volume d'échanges plus élevé pendant le dernier trimestre de l'exercice en raison de la période des Fêtes. Carlson Marketing connaît une variation saisonnière analogue au dernier trimestre de l'exercice, en raison également de la période des Fêtes, mais le caractère saisonnier des activités de Carlson Marketing n'a pas d'effet significatif sur les activités consolidées, l'importance relative de la composante distribution de récompenses des activités de Carlson Marketing étant moindre que celle d'Aéroplan Canada et de Groupe Aeroplan Europe.

POINTS SAILLANTS DE L'EXERCICE 2010

- Facturation brute de 2 187,8 M$;
- Bénéfice d'exploitation de 63,3 M$;
- Perte nette de 22,5 M$;
- Perte par action de 0,17 $;
- Flux de trésorerie provenant de l'exploitation de 268,1 M$;
- BAIIA ajusté de 255,7 M$;
- Perte nette ajustée de 21,0 M$;
- Flux de trésorerie disponibles de 113,7 M$.

PRINCIPALES INFORMATIONS ANNUELLES ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

(en milliers, sauf l'information sur les actions et les données par action)	Exercices terminés les 31 décembre				Variation annuelle %Δ	
	2010		2009	2008	2010 par rapport à 2009	2009 par rapport à 2008
	$		$	$		
Facturation brute	**2 187 753**	(f)	**1 447 322**	**1 501 041**	**51,2**	**(3,6)**
Facturation brute au titre de la vente des UFGA	**1 457 751**		**1 363 010**	**1 420 548**	**7,0**	**(4,1)**
Produits	1 960 945		1 352 527	1377 736	45,0	(1,8)
Autres produits	92 853		84 312	80 493	10,1	4,7
Total des produits	2 053 798		1 436 839	1 458 229	42,9	(1,5)
Coût des primes et coûts directs	(1 295 282)	(a)	(903 060)	(867 736)	43,4	4,1
Marge brute	758 516	(a)	533 779	590 493	42,1	(9,6)
Frais de vente, frais généraux et d'administration	(572 406)	(a)	(270 489)	(262 937)	111,6	2,9
Amortissement	(32 454)		(19 280)	(20 636)	68,3	(6,6)
Bénéfice d'exploitation avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	**153 656**	(a)	**244 010**	**306 920**	**(37,0)**	**(20,5)**
Amortissement	32 454		19 280	20 636	68,3	(6,6)
BAIIA (b)	**186 110**	(a)	**263 290**	**327 556**	**(29,3)**	**(19,6)**
Ajustements:						
Variation des produits perçus d'avance						
Facturation brute	2 187 753		1 447 322	1 501 041		
Produits	(2 053 798)		(1 436 839)	(1 458 229)		
Variation des frais d'échange futurs (c)	(64 344)	(g)	7 861	(51 202)		
(Variation du nombre net de UFGA en cours x coût moyen des primes par UFGA pour la période)						
Total partiel des ajustements	69 611		18 344	(8 390)		
BAIIA ajusté (b)	**255 721**	(a)(f)(g)	**281 634**	**319 166**	**(9,2)**	**(11,8)**
Bénéfice net (perte nette) selon les PCGR	**(22 501)**	(a)(h)	**89 275**	**(965 210)**		
Nombre moyen pondéré d'actions	194 748 024		199 443 084	199 392 420		
Résultat par action ordinaire (d)	(0,17)	(a)(h)	0,45	(4,84)		
Bénéfice net (perte nette) selon les PCGR	**(22 501)**	(a)(h)	**89 275**	**(965 210)**	**(125,2)**	**(109,2)**
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	90 308		80 246	87 838		
Total partiel des ajustements (indiqué plus haut)	69 611		18 344	(8 390)		
Taux d'imposition effectif (e)	-227,59%		-33,13% (j)	-0,38% (j)		
Impôts liés aux ajustements au taux d'imposition effectif	(158 425)		(6 077)	32		
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) (b)	**(21 007)**	(a)(f)(g)(h)	**181 788**	**274 970** (i)	**(111,6)**	**(33,9)**
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) par action ordinaire (d)	(0,16)	(a)(f)(g)(h)	0,91	1,38 (i)		
Bénéfice net (perte nette)	(22 501)	(a)(h)	89 275	195 490 (i)		
Résultat par action ordinaire (d)	(0,17)	(a)(h)	0,45	0,98 (i)		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**268 105**		**288 489**	**323 079**	**(7,1)**	**(10,7)**
Dépenses en immobilisations	(46 877)		(23 469)	(22 558)		
Dividendes	(107 577)		(99 988)	(122 981)		
Flux de trésorerie disponibles (b)	**113 651**		**165 032**	**177 540**	**(31,1)**	**(7,0)**
Total de l'actif	5 146 052		5 217 992	5 017 720		
Total du passif à long terme	1 467 591		1 618 201	1 428 503		
Total des distributions et des dividendes	107 577		99 988	108 983		
Total des dividendes par action privilégiée	1,530		s.o.	s.o.		
Total des distributions par part et dividendes par action ordinaire	0,500		0,500	0,550		

(a) Reflète l'incidence d'une charge nette aux résultats de 56,5 M$ (35,5 M€) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA. De ce montant, 62,1 M$ (39,0 M€) (incluant 9,0 M$ (5,6 M€) au titre de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et 53,1 M$ (33,4 M€) au titre des exercices de 2002 à 2009) a été comptabilisé dans le coût des primes et 1,6 M$ (1,0 M€) dans les frais de vente, frais généraux et d'administration. Les frais de vente, frais généraux et d'administration ont également été réduits d'un montant de 7,2 M$ (4,5 M€) découlant du renversement d'une provision sur primes payables à certains employés dans l'éventualité d'un dénouement favorable du litige relatif à la TVA.

(b) Mesure hors PCGR.

(c) Le coût unitaire issu de ce calcul s'applique rétroactivement à toutes les périodes antérieures, donnant lieu à une réévaluation du passif en fonction du dernier coût moyen unitaire disponible.

(d) Déduction faite des dividendes payés sur les actions privilégiées en 2010.

(e) Le taux d'imposition effectif correspond à la charge d'impôts présentée dans l'état des résultats, divisée par le bénéfice avant impôts et part des actionnaires sans contrôle de la période.

(f) Reflète l'incidence positive d'un ajustement de 17,4 M$, provenant du reclassement des produits perçus d'avance antérieurement présentés dans les dépôts clients.

(g) La variation des frais d'échange futurs de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 reflète l'incidence favorable totalisant 0,4 M$ (0,3 M€) découlant d'un volume d'échanges élevé au cours du quatrième trimestre attribuable au caractère saisonnier du programme Nectar, en partie compensé par un coût moyen des primes élevé résultant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(h) Réflète l'incidence d'une charge nette d'intérêts de 7,2 M$ (4,5 M€) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(i) Compte non tenu de la perte de valeur.

(j) Inclut l'incidence de la part des actionnaires sans contrôle

INFORMATIONS SECTORIELLES

Au 31 décembre 2010, la Société comptait trois secteurs d'activité : Aéroplan Canada, Carlson Marketing et Groupe Aeroplan Europe.

Le tableau ci-dessous présente les principales informations financières par secteur d'activité :

(en milliers, sauf l'information sur les milles)	Exercices terminés les 31 décembre									
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Secteur d'activité	**Aéroplan Canada**		**Groupe Aeroplan Europe**		**Carlson Marketing**		**Siège social [d]**		**Données consolidées**	
Nombre de milles Aéroplan émis (en milliards)	**83,5**	**81**								
Nombre total de milles échangés (en milliards)	**64,9**	**68,2**								
Nombre total de milles Aéroplan échangés (en milliards)	**64,5**	**65,4**								
	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Facturation brute	1 082 488	1 046 571	469 990	400 751	635 275 [e]	-	-	-	2 187 753 [e]	1 447 322
Facturation brute au titre des UFGA	1 033 223	993 295	424 528	369 715	-	-	-	-	1 457 751	1 363 010
Produits	964 840	967 590	385 525	384 937	610 580	-	-	-	1 960 945	1 352 527
Autres produits	49 266	53 276	43 587	31 036	-	-	-	-	92 853	84 312
Total des produits	1 014 106	1 020 866	429 112	415 973	610 580	-	-	-	2 053 798	1 436 839
Coût des primes et coûts directs	587 387	601 716	377 589 [a]	301 344	330 306	-	-	-	1 295 282 [a]	903 060
Marge brute	426 719	419 150	51 523 [a]	114 629	280 274	-	-	-	758 516 [a]	533 779
Frais de vente, frais généraux et d'administration	145 147	157 686	118 577 [a]	87 926	259 867	-	48 815	24 877	572 406 [a]	270 489
Amortissement [b]	87 893	85 743	12 456	13 783	22 413	-	-	-	122 762	99 526
Intérêts sur la dette à long terme	-	-	-	-	-	-	56 095	40 921	56 095	40 921
Autres frais d'intérêts	177	-	8 156	279	235	-	-	3 975	8 568	4 254
Intérêts créditeurs	19 062	12 288	4 428	4 903	681	-	-	-	24 171	17 191
Perte de change	-	-	-	-	-	-	-	(2 965)	-	(2 965)
BAIIA ajusté [c]	312 543	277 217	(53 109) [a][f]	29 294	45 102 [e]	-	(48 815)	(24 877)	255 721 [a][e][f]	281 634
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	212 564	188 009	(83 238) [a][g]	17 544	(1 560)	-	(104 910)	(72 738)	22 856 [a][g]	132 815
Immobilisations corporelles	2 234	1 552	1 550	1 455	5 209	9 621	s.o.	s.o.	8 993	12 628
Écart d'acquisition	1 675 842	1 675 842	259 212	282 689	97 811	109 566	s.o.	s.o.	2 032 865	2 068 097
Produits perçus d'avance	1 735 715	1 667 957	286 989	259 186	33 360	9 222	s.o.	s.o.	2 056 064	1 936 365
Total de l'actif	4 803 331	4 906 975	169 049	143 758	173 672	167 259	s.o.	s.o.	5 146 052	5 217 992

(a) Reflète l'incidence d'une charge nette aux résultats de 56,5 M$ (35,5 M£) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA. De ce montant, 62,1 M$ (39,0 M£) (incluant 9,0 M$ (5,6 M£) au titre de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et 53,1 M$ (33,4 M£) au titre des exercices de 2002 à 2009) a été comptabilisé dans le coût des primes et 1,6 M$ (1,0 M£) dans les frais de vente, frais généraux et d'administration. Les frais de vente, frais généraux et d'administration ont également été réduits d'un montant de 7,2 M$ (4,5 M£) découlant du renversement d'une provision sur primes payables à certains employés dans l'éventualité d'un dénouement favorable du litige relatif la TVA.

(b) Inclut l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.

(c) Mesure hors PCGR.

(d) Inclut les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur d'activité.

(e) Reflète l'incidence positive d'un ajustement de 17,4 M$, provenant du reclassement des produits perçus d'avance antérieurement présentés dans les dépôts clients.

(f) La variation des frais d'échange futurs de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 reflète l'incidence favorable totalisant 0,4 M$ (0,3 M£) découlant d'un volume d'échanges élevé au cours du quatrième trimestre attribuable au caractère saisonnier du programme Nectar, en partie compensé par un coût moyen des primes élevé résultant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(g) Réflète l'incidence d'une charge nette d'intérêts de 7,2 M$ (4,5 M£) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières par secteur géographique (Canada et reste du monde) :

(en milliers, sauf l'information sur les milles)	Exercices terminés les 31 décembre					
	2010	**2009**	**2010**	**2009**	**2010**	**2009**
Répartition géographique	**Canada** [a]		**Reste du monde**		**Données consolidées**	
	$	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**
Facturation brute [d]	1 248 569	1 046 571	939 184 [c][e]	400 751 [c]	2 187 753 [c][e]	1 447 322 [c]
Facturation brute au titre des UFGA	1 033 223	993 295	424 528	369 715	1 457 751	1 363 010
Produits	1 122 155	967 590	838 790	384 937	1 960 945	1 352 527
Autres produits	49 266	53 276	43 587	31 036	92 853	84 312
Total des produits	1 171 421	1 020 866	882 377	415 973	2 053 798	1 436 839
Coût des primes et coûts directs	665 371	601 716	629 911 [f]	301 344	1 295 282 [f]	903 060
Marge brute	506 050	419 150	252 466 [f]	114 629	758 516 [f]	533 779
Frais de vente, frais généraux et d'administration	257 355	182 563	315 051 [f]	87 926	572 406 [f]	270 489
Amortissement [b]	99 850	85 743	22 912	13 783	122 762	99 526
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	111 762	115 271	(88 906) [f][g]	17 544	22 856 [f][g]	132 815
Immobilisations corporelles	4 672	4 045	4 321	8 583	8 993	12 628
Écart d'acquisition	1 691 730	1 699 062	341 135	369 035	2 032 865	2 068 097
Produits perçus d'avance	1 752 671	1 676 149	303 393	260 216	2 056 064	1 936 365
Total de l'actif	4 888 206	4 951 565	257 846	266 427	5 146 052	5 217 992

(a) Le secteur géographique du Canada inclut le siège social.

(b) Inclut l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.

(c) Inclut la facturation brute de 417,5 M$ au R.-U. et de 271,7 M$ aux États-Unis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, comparé à une facturation brute de 378,5 M$ au R.-U. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

(d) La répartition de la facturation brute aux clients externes est effectuée selon le pays où résident la responsabilité contractuelle et la responsabilité de gestion du client.

(e) Reflète l'incidence positive d'un ajustement de 17,4 M$ provenant du reclassement des produits perçus d'avance antérieurement présentés dans les dépôts clients.

(f) Reflète l'incidence d'une charge nette aux résultats de 56,5 M$ (35,5 M£) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA. De ce montant, 62,1 M$ (39,0 M£) (incluant 9,0 M$ (5,6 M£) au titre de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et 53,1 M$ (33,4 M£) au titre des exercices de 2002 à 2009) a été comptabilisé dans le coût des primes et 1,6 M$ (1,0 M£) dans les frais de vente, frais généraux et d'administration. Les frais de vente, frais généraux et d'administration ont également été réduits d'un montant de 7,2 M$ (4,5 M£) découlant du renversement d'une provision sur primes payables à certains employés dans l'éventualité d'un dénouement favorable du litige relatif la TVA.

(g) Réflète l'incidence d'une charge nette d'intérêts de 7,2 M$ (4,5 M£) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET INDICATEURS DE RENDEMENT EXPRIMÉS EN POURCENTAGE

(en pourcentage du total des produits)	Exercices terminés les 31 décembre 2010		2009
	%		%
Total des produits	**100,0**		**100,0**
Coût des primes et coûts directs	(63,1)	(a)	(62,9)
Marge brute	36,9	(a)	37,1
Frais de vente, frais généraux et d'administration	(27,9)	(a)	(18,8)
Amortissement	(1,6)		(1,3)
Bénéfice d'exploitation avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	7,5	(a)	17,0

(en pourcentage de la facturation brute)	Exercices terminés les 31 décembre 2010		2009	
	%		%	
Facturation brute	**100,0**		**100,0**	
Total des produits	93,9		99,3	
Coût des primes et coûts directs	(59,2)	(a)	(62,4)	
Frais de vente, frais généraux et d'administration	(26,2)	(a)	(18,7)	
Bénéfice d'exploitation avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	7,0	(a)	16,9	
BAIIA ajusté	11,7	(a)(c)	19,5	
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e)	(1,0)	(a)(b)(c)	12,6	(d)
Flux de trésorerie disponibles	5,2		11,4	

(a) Reflète l'incidence d'une charge nette aux résultats de 56,5 M$ (35,5 M£) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA. De ce montant, 62,1 M$ (39,0 M£) (incluant 9,0 M$ (5,6 M£) au titre de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et 53,1 M$ (33,4 M£) au titre des exercices de 2002 à 2009) a été comptabilisé dans le coût des primes et 1,6 M$ (1,0 M£) dans les frais de vente, frais généraux et d'administration. Les frais de vente, frais généraux et d'administration ont également été réduits d'un montant de 7,2 M$ (4,5 M£) découlant du renversement d'une provision sur primes payables à certains employés dans l'éventualité d'un dénouement favorable du litige relatif à la TVA.

(b) Réflète l'incidence d'une charge nette d'intérêts de 7,2 M$ (4,5 M£) comptabilisée suite au jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(c) La variation des frais d'échange futurs de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 reflète l'incidence favorable totalisant 0,4 M$ (0,3 M£) découlant d'un volume d'échanges élevé au cours du quatrième trimestre attribuable au caractère saisonnier du programme Nectar, en partie compensé par un coût moyen des primes élevé résultant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(d) Le taux d'imposition effectif utilisé dans le calcul du bénéfice net ajusté inclut l'incidence de la part des actionnaires sans contrôle.

COMPARAISON DES EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2010 ET 2009

La ***facturation brute*** de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 s'est élevée à 2 187,8 M$, contre 1 447,3 M$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, soit une hausse de 740,5 M$ ou de 51,2 %, principalement attribuable à la prise en compte des résultats de Carlson Marketing à hauteur de 635,3 M$ dans les résultats consolidés. La facturation brute comprend les produits provenant des services de commercialisation de programmes de fidélisation générés par Carlson Marketing et d'autres produits, lesquels ont totalisé 610,6 M$ et 92,9 M$, respectivement, pour l'exercice écoulé.

Au cours de l'exercice écoulé, la facturation brute relative à Carlson Marketing a bénéficié de l'incidence positive de 17,4 M$ relative au reclassement de produits perçus d'avance antérieurement présentés dans les dépôts clients.

Facturation brute au titre des UFGA

La capacité de Groupe Aeroplan de rapporter une facturation brute est fonction du comportement sous-jacent de la clientèle respective des partenaires d'accumulation et de ses habitudes de consommation ainsi que de la clientèle des services de commercialisation de programmes de fidélisation, dont les habitudes sont, à leur tour, tributaires de la conjoncture économique des pays où opèrent les différents programmes de fidélisation. Du fait de la conjoncture économique, les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2010 :

- la facturation brute attribuable aux partenaires financiers rend compte d'une hausse des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit et du nombre de cartes actives;
- la facturation brute attribuable aux partenaires du secteur du détail a continué de bénéficier des dépenses d'épicerie. Plus précisément, au Royaume-Uni, la forte corrélation entre le programme Nectar et le secteur des épiceries a une incidence favorable sur la facturation brute malgré la récession. En effet, l'activité promotionnelle visant à stimuler la consommation est accrue, et les consommateurs tendent à réduire les dépenses liées aux sorties au restaurant pour plutôt faire davantage de courses à l'épicerie.

Les milles Aéroplan émis au cours de l'exercice ont augmenté de 3,1 % par rapport à ceux de l'exercice précédent, stimulés par la reprise de l'activité économique. Aéroplan Canada a enregistré une hausse de 39,9 M$ de la facturation brute au titre des milles Aéroplan, attribuable à l'accroissement des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit, à une augmentation de l'activité des transporteurs aériens partenaires et à l'intensification de l'activité de détail.

Les points Nectar émis au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 ont augmenté de 11,6 %, surtout grâce à l'octroi accru de primes par certains partenaires clés et par l'effet sur l'exercice au complet d'un nouveau partenaire d'accumulation. Groupe Aeroplan Europe a connu une hausse de 97,0 M$ de sa facturation brute au titre des UFGA, atténuée par un écart de change défavorable de 42,2 M$ découlant de la dépréciation de la livre sterling par rapport au dollar canadien en 2010 comparativement à 2009. Nectar Italia a commencé ses activités au premier trimestre de 2010, et sa facturation brute au titre des UFGA a totalisé 64,7 M$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

La facturation brute au titre des UFGA est comptabilisée à titre de produits perçus d'avance jusqu'au moment où ces UFGA sont échangées. Les UFGA échangées sont constatées à titre de produits en fonction du prix de vente moyen cumulatif des UFGA accumulées dans le cadre des programmes respectifs, émises depuis le 1er janvier 2002 en ce qui concerne le programme Aéroplan et depuis la date de mise en œuvre respective des programmes Nectar et Nectar Italia et des programmes exploités par RMMEL.

Échanges – Le total des milles échangés aux termes du programme Aéroplan pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 a atteint 64,9 milliards, contre 68,2 milliards pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, soit un recul de 3,3 milliards ou de 4,8 %, en raison surtout de la capacité additionnelle rendue disponible par les partenaires aériens en 2009. Des 64,9 milliards de milles (calculés selon la méthode du premier entré, premier sorti sur la base des comptes de membres pour les échanges contre des primes-voyages) échangés aux termes du programme Aéroplan au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, une proportion de 99,4 %, soit 64,5 milliards, sont des milles Aéroplan, le reste représentant des milles Air Canada.

Les échanges au titre du programme Nectar se sont accrus de 12,1 % par rapport à l'exercice terminé le 31 décembre 2009, par suite surtout de la croissance du nombre de points Nectar en circulation.

En raison du grand volume d'unités de fidélisation GA émises et échangées, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du coût d'échange unitaire moyen ou du prix de vente d'une unité de fidélisation GA a de profondes répercussions sur les résultats.

Les ***produits*** sont composés de ce qui suit :

Les ***produits constatés au titre de l'échange et de la vente de UFGA,*** compte tenu des désistements, se sont établis à 1 350,4 M$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 comparativement à 1 352,5 M$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, en baisse de 2,1 M$ ou de 0,2 %. Cette baisse est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- L'incidence des échanges sur la constatation des produits au cours de la période, s'expliquant par :
  - une diminution du volume d'échanges, causée par une plus grande proportion de milles Aéroplan échangés pendant la période au titre du programme Aéroplan, représentant 11,3 M$, compensée en partie par une augmentation du prix de vente moyen cumulatif d'un mille Aéroplan, représentant 4,2 M$, pour une variation défavorable totale de 7,1 M$;
  - un plus grand nombre de UFGA échangées pendant la période au titre des programmes de Groupe Aeroplan Europe, ce qui a eu une incidence positive de 41,1 M$; facteurs atténués par
  - l'incidence négative de 39,1 M$ qu'a eue la fluctuation de la livre sterling à la conversion d'opérations réalisées en devises.
- Les produits constatés au titre des désistements sont demeurés relativement stables en regard de l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

Les ***produits au titre des services de commercialisation de programmes de fidélisation*** provenant de Carlson Marketing se sont élevés à 610,6 M$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, déduction faite d'un ajustement de 10,8 M$ lié à l'ajustement de la juste valeur découlant de l'acquisition, se rapportant aux produits perçus d'avance, lequel était entièrement amorti à la fin de 2010.

Les ***autres produits,*** qui englobent principalement les produits tirés des membres (frais facturés aux membres au titre du programme de transfert des milles et de services qui leur sont fournis, notamment les frais de réservation, de modification et d'annulation), les frais de commercialisation liés au programme Aéroplan et autres catégories diverses, ont atteint 92,9 M$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, contre 84,3 M$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, en hausse de 8,6 M$ ou de 10,1 %, principalement du fait de l'accroissement des activités d'I&C.

Les autres produits d'Aéroplan Canada englobent les frais de gestion du programme hiérarchisé et des centres de contacts, les frais de commercialisation perçus d'Air Canada, ainsi que les produits tirés des membres.

Les autres produits de Groupe Aeroplan Europe proviennent surtout des activités d'I&C et des redevances perçues à l'égard de l'utilisation de la marque *Air Miles* et du savoir-faire commercial des marques de commerce et de l'expertise liés au secteur de la fidélisation. Les produits liés à I&C ont bondi de 82,5 % par rapport à l'exercice précédent.

Le ***coût des primes et les coûts directs*** se sont chiffrés à 1 295,3 M$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, contre 903,1 M$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, soit une augmentation de 392,2 M$ ou de 43,4 %. Cette augmentation est surtout attribuable aux facteurs suivants :

Aéroplan Canada a vu le coût des primes diminuer de 14,3 M$, essentiellement par suite des facteurs suivants :

- une réduction des échanges contre des primes-voyages, annulée en partie par l'augmentation de la répartition proportionnelle du total des primes-voyages échangées contre des milles Aéroplan émis au titre du programme Aéroplan, pour un total de 20,7 M$;
- une baisse globale de 4,3 M$ du coût d'échange par mille Aéroplan échangé; contrebalancées en partie par

- un plus grand volume d'échanges contre des primes autres que des voyages pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2010, représentant 10,7 M$.

Groupe Aeroplan Europe a vu ses coûts croître de 76,2 M$, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- la comptabilisation de l'incidence négative du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA, totalisant 62,1 M$, sur le programme Nectar ayant trait à la déduction de la TVA des impôts indirects remis à HMRC sur les primes échangées par les membres;
- l'augmentation du volume d'échanges, représentant des coûts additionnels de 35,5 M$, qui résulte de la croissance du volume de UFGA en circulation et des échanges de Nectar Italia;
- l'incidence des coûts de 13,2 M$ liés à I&C engagés relativement à la croissance des activités d'I&C au Royaume-Uni et à l'exécution des contrats internationaux d'I&C; ce qui a été contrebalancé par
- l'incidence positive de 34,6 M$ qu'a eue la fluctuation des devises par rapport à la livre sterling.

La prise en compte des résultats de Carlson Marketing dans les résultats consolidés de Groupe Aeroplan pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 représente une tranche de 330,3 M$ des coûts directs.

La ***marge brute*** a régressé de 0,2 point de pourcentage en conséquence directe des facteurs susmentionnés pour se fixer à 36,9 % du total des produits à la fin de l'exercice terminé le 31 décembre 2010. La baisse se détaille comme suit :

- la marge brute d'Aéroplan Canada s'est établie à 42,1 % du total des produits, contre 41,1 %, en raison d'une légère augmentation du prix de vente moyen cumulatif d'un mille Aéroplan et d'un coût unitaire légèrement moins élevé;
- la marge brute de Groupe Aeroplan Europe s'est établie à 12,0 % par rapport à 27,6 %. Compte non tenu de l'effet du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA, soit 53,1 M$ pour la période correspondant aux exercices 2002 à 2009, la marge brute pour la période aurait été de 24,4 %, ce qui aurait été attribuable principalement à l'incidence du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA en 2010, soit 2,1 %, et au calendrier des activités internationales d'I&C;
- la marge brute de Carlson Marketing s'est chiffrée à 45,9 % pour l'exercice.

Les ***frais généraux, frais de vente et d'administration*** ont atteint 572,4 M$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, contre 270,5 M$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, en hausse de 301,9 M$ ou de 111,6 %. Cette augmentation résulte essentiellement de la prise en compte des résultats de Carlson Marketing à hauteur de 259,9 M$ dans les résultats consolidés. Les charges de Groupe Aeroplan Europe se sont alourdies de 40,9 M$ par rapport à celles de l'exercice 2009, en raison surtout des coûts de 37,4 M$ liés à Nectar Italia, notamment des frais de commercialisation de 20,4 M$ associés au lancement de Nectar Italia, de l'augmentation des coûts découlant de la croissance et du développement des activités et d'une charge de 1,6 M$ découlant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA. L'écart tient aussi compte de la reprise d'une provision de 7,2 M$ constituée au moment de l'acquisition au titre de primes payables à certains employés advenant une décision favorable concernant le litige relatif à la TVA. L'augmentation a été en partie annulée par un écart de change favorable de 10,2 M$ à la conversion d'opérations libellées en devises. L'augmentation de 23,9 M$ des charges attribuable au siège social s'explique surtout par des honoraires de consultation de 9,1 M$ et des charges de rémunération et d'autres charges attribuables au siège social à la hausse. Aéroplan Canada a enregistré une diminution de 12,5 M$ des frais engagés pour l'exercice par suite principalement de l'inclusion au quatrième trimestre de 2009 de la réduction de valeur de certaines technologies mises au point conjointement avec Air Canada, qui ne les prend plus en charge, et de provisions additionnelles pour créances douteuses de 7,2 M$. Au quatrième trimestre de 2010, Aéroplan Canada a en outre comptabilisé l'avantage découlant de crédits d'impôt pour recherche et développement de 5,8 M$ demandés et à recevoir relativement aux exercices 2007 à 2009, ce qui a été pratiquement annulé en totalité par la réduction de valeur hors trésorerie de 5,5 M$ de certains actifs technologiques qui n'étaient plus en service et une réduction

des coûts liés à la technologie de l'information, compensées en partie par la hausse des honoraires de consultation.

Au cours de l'exercice 2010, les frais versés par Carlson Marketing aux termes de la convention de services de transition se sont élevés à 24,3 M$, et 14,4 M$ des coûts liés à la transition ont été imputés aux charges d'exploitation.

La ***charge d'amortissement*** s'est élevée à 32,5 M$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 contre 19,3 M$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009. Cette progression est principalement attribuable à l'intégration de Carlson Marketing.

La ***charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie*** s'est établie à 90,3 M$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, comparativement à 80,2 M$ pour la période correspondante de 2009. Cette hausse résulte de l'inclusion de Carlson Marketing et de l'amortissement des actifs incorporels à durée de vie limitée découlant de l'acquisition.

Le ***bénéfice d'exploitation,*** compte non tenu de la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie précitée, s'est élevé à 153,7 M$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 contre 244,0 M$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, en baisse de 90,3 M$ ou de 37,0 %. Le bénéfice d'exploitation s'est ressenti de la comptabilisation d'une charge nette de 56,5 M$ découlant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

Le ***montant net des intérêts débiteurs*** pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 se compose d'intérêts créditeurs de 24,2 M$ sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme en dépôt et les placements à long terme en obligations, annulés par des intérêts sur la dette à long terme de 56,1 M$ relativement aux emprunts décrits sous la rubrique *Facilités de crédit et dette à long terme* et d'autres intérêts débiteurs de 8,6 M$ qui comprennent un montant de 7,2 M$ comptabilisé au titre d'intérêts à payer découlant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

L'***écart de change*** de 2009 rendait compte des fluctuations des devises associées à la structure du financement de la participation dans LMG. La Société ne subit plus ces fluctuations des devises depuis la cession du swap de devises au troisième trimestre de 2009.

Le ***résultat net*** tient compte d'impôts exigibles de 41,0 M$ et d'un montant de 63,7 M$ découlant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

Dans le cadre de l'acquisition de LMG, la Société a pris des mesures pour protéger les gains prévus advenant une issue favorable du litige relatif à la TVA, et elle a comptabilisé l'avantage de ces mesures de planification dans les périodes antérieures. En raison du jugement défavorable de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA, Groupe Aeroplan a jugé prudent de ne pas comptabiliser d'avantages additionnels pour le moment.

Les impôts exigibles sont principalement attribuables à l'imposition du bénéfice dégagé par nos activités au Canada. Les économies d'impôts futurs ont trait pour l'essentiel à notre structure d'imposition internationale et à nos activités à l'étranger, et elles sont inférieures à ce qu'elles auraient pu être si l'avantage fiscal découlant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA au Royaume-Uni, des pertes liées au démarrage et des pertes fiscales liées à l'exploitation subies en Italie et aux États-Unis, respectivement, avait été comptabilisé. En conséquence, les charges d'impôts futurs, qui découlent aussi principalement des activités au Canada et au Royaume-Uni, ne sont pas compensées par des économies d'impôts futurs disponibles pour nos activités à l'étranger, ce qui fausse le taux d'imposition effectif et le rend non pertinent aux fins d'information et de comparaison.

Le ***BAIIA ajusté*** de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 s'est chiffré à 255,7 M$, ou 11,7 % (en pourcentage de la facturation brute) et tenait compte de l'effet favorable de 0,4 M$ de la variation des frais d'échange futurs découlant de l'augmentation des échanges au quatrième trimestre attribuable

au caractère saisonnier du programme Nectar et compensé en partie par la hausse du coût moyen des primes résultant de l'incidence du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA. Le BAIIA ajusté de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 s'est chiffré à 281,6 M$, ou 19,5 % (en pourcentage de la facturation brute). Le BAIIA ajusté pour l'exercice tient compte de l'effet d'une charge nette de 56,5 M$ imputée au résultat de l'exercice par suite du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

Le ***BAIIA ajusté*** consolidé et le ***BAIIA ajusté*** de Carlson Marketing pour l'exercice considéré ont bénéficié de l'incidence favorable du reclassement de 17,4 M$ au titre de produits perçus d'avance décrit sous la rubrique *Facturation brute.*

Le résultat net ajusté a totalisé (21,0) M$ ou (1,0 %) (en pourcentage de la facturation brute) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, contre 181,8 M$ ou 12,6 % (en pourcentage de la facturation brute) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009. Le résultat net ajusté de l'exercice tenait aussi compte de l'effet d'une charge nette de 63,7 M$ imputée au résultat par suite du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA et d'autres facteurs décrits sous *Résultat net*. Les répercussions sur le taux d'imposition effectif sont décrites sous *Résultat net.*

Les ***flux de trésorerie disponibles*** de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 se sont chiffrés à 113,7 M$ contre 165,0 M$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, par suite surtout des facteurs suivants :

- pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, des flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation inférieurs de 20,4 M$ à ceux de l'exercice précédent, en raison surtout de la diminution du bénéfice net et de la hausse d'éléments du fonds de roulement, y compris l'incidence favorable de la cessation du devancement des modalités de paiement à Air Canada, d'un montant de 63,0 M$, imputée aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009;
- des dividendes de 10,6 M$ versés sur les actions privilégiées;
- une hausse de quelque 23,4 M$ des dépenses en immobilisations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 en regard de l'exercice terminé le 31 décembre 2009
- une diminution des dividendes versés sur les actions ordinaires de 3,0 M$.

Le ***BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté*** et les ***flux de trésorerie disponibles*** ne sont pas des mesures conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique *Indicateurs de rendement* pour un complément d'information.

COMPARAISON DES TRIMESTRES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2010 ET 2009

La ***facturation brute*** du trimestre terminé le 31 décembre 2010 s'est élevée à 593,6 M$, contre 386,7 M$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2009, soit une hausse de 206,9 M$ ou de 53,5 %, principalement attribuable à la prise en compte des résultats de Carlson Marketing à hauteur de 173,0 M$ dans les résultats consolidés. La facturation brute comprend les produits provenant des services de commercialisation de programmes de fidélisation générés par Carlson Marketing et d'autres produits, lesquels ont totalisé 166,8 M$ et 24,8 M$, respectivement, pour le trimestre écoulé.

Facturation brute au titre des UFGA

La capacité de Groupe Aeroplan de rapporter une facturation brute est fonction du comportement sous-jacent de la clientèle respective des partenaires d'accumulation et de ses habitudes de consommation ainsi que de la clientèle des services de commercialisation de programmes de fidélisation, dont les habitudes sont, à leur tour, tributaires de la conjoncture économique des pays où opèrent les différents programmes de fidélisation. Du fait de la conjoncture économique, les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante pendant le trimestre terminé le 31 décembre 2010 :

- la facturation brute attribuable aux partenaires financiers rend compte d'une hausse des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit et du nombre de cartes actives;

- la facturation brute attribuable aux partenaires du secteur du détail a continué de bénéficier des dépenses d'épicerie. Plus précisément, au Royaume-Uni, la forte corrélation entre le programme Nectar et le secteur des épiceries a une incidence favorable sur la facturation brute malgré la récession. En effet, l'activité promotionnelle visant à stimuler la consommation augmente alors et les consommateurs tendent à réduire les dépenses liées aux sorties au restaurant pour plutôt faire davantage de courses à l'épicerie.

Les milles Aéroplan émis au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2010 ont augmenté de 4,2 % par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent, évoluant en parallèle avec les indicateurs économiques. Par rapport à l'exercice précédent, Aéroplan Canada a enregistré une hausse de 14,1 M$ de la facturation brute au titre des milles Aéroplan, ce qui est attribuable à une augmentation de l'activité des transporteurs aériens partenaires et à l'accroissement des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit.

Les points Nectar émis au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2010 ont augmenté de 2,8 % comparativement à ceux de la même période de l'exercice précédent, surtout du fait d'une intensification des activités dans le secteur de l'épicerie, contrebalancée en partie par la réduction des activités d'un ancien partenaire dans le secteur de l'énergie. Groupe Aeroplan Europe a connu une hausse de 25,3 M$ de sa facturation brute au titre des UFGA, atténuée par un écart de change défavorable de 7,7 M$ découlant de la dépréciation de la livre sterling par rapport au dollar canadien au quatrième trimestre de 2010 comparativement au quatrième trimestre de 2009. Nectar Italia, qui a commencé ses activités au premier trimestre de 2010, a généré une facturation brute au titre des UFGA de 20,2 M$ pour le trimestre.

La facturation brute au titre des UFGA est comptabilisée à titre de produits perçus d'avance jusqu'au moment où ces UFGA sont échangées. Les UFGA échangées sont constatées à titre de produits en fonction du prix de vente moyen cumulatif des UFGA accumulées dans le cadre des programmes respectifs, émises depuis le 1er janvier 2002 en ce qui concerne le programme Aéroplan et depuis la date de mise en œuvre respective des programmes Nectar et Nectar Italia et des programmes exploités par RMMEL.

Échanges – Le total des milles échangés aux termes du programme Aéroplan pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010 a atteint 16,4 milliards, contre 16,0 milliards pour le trimestre terminé le 31 décembre 2009, soit une progression de 0,4 milliard ou de 2,5 % attribuable principalement à des échanges pour des primes autres que des primes-voyages.

Les échanges au titre du programme Nectar se sont accrus de 9,1 % par rapport au quatrième trimestre de 2009, par suite surtout de la croissance du nombre de points Nectar en circulation, la proportion des échanges liés et non liés au secteur des épiceries n'ayant pas varié au cours de la période, ainsi que des campagnes de promotion effectuées par un partenaire d'accumulation au début de l'exercice.

En raison du grand volume d'unités de fidélisation GA émises et échangées, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du coût d'échange unitaire moyen ou du prix de vente d'une unité de fidélisation GA aurait de profondes répercussions sur les résultats.

Les ***produits*** sont composés de ce qui suit :

Les ***produits constatés au titre de l'échange et de la vente de UFGA,*** compte tenu des désistements, se sont établis à 416,2 M$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010, contre 401,2 M$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2009, en hausse de 15,0 M$ ou de 3,7 %. Cette hausse est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- L'incidence des échanges sur la constatation des produits au cours du trimestre, s'expliquant par :
  - une hausse du volume d'échanges, favorisée par une plus grande proportion de milles Aéroplan échangés pendant le trimestre au titre du programme Aéroplan, et par

une augmentation du prix de vente moyen cumulatif d'un mille Aéroplan, ce qui a représenté une variation favorable totale de 12,6 M$;
    - o un plus grand nombre de UFGA échangées pendant le trimestre au titre des programmes de Groupe Aeroplan Europe, ce qui a eu une incidence positive de 13,7 M$; facteurs atténués par
    - o l'incidence négative de 12,0 M$ qu'a eue la fluctuation de la livre sterling à la conversion d'opérations réalisées en devises.
- Les produits constatés au titre des désistements sont demeurés relativement stables en regard du trimestre terminé le 31 décembre 2009.

Les ***produits au titre des services de commercialisation de programmes de fidélisation*** provenant de Carlson Marketing se sont élevés à 166,8 M$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010, déduction faite d'un ajustement de 2,7 M$ lié à l'ajustement de la juste valeur découlant de l'acquisition, se rapportant aux produits perçus d'avance, lequel était entièrement amorti à la fin de 2010.

Les ***autres produits,*** qui englobent principalement les produits tirés des membres (frais facturés aux membres au titre du programme de transfert des milles et de services qui leur sont fournis, notamment les frais de réservation, de modification et d'annulation), les frais de commercialisation liés au programme Aéroplan et autres catégories diverses, ont atteint 24,8 M$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010, contre 23,7 M$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2009, en hausse de 1,1 M$ ou de 4,8 %, en raison surtout de l'activité d'I&C.

Les autres produits d'Aéroplan Canada englobent les frais de gestion du programme hiérarchisé et des centres de contacts, les frais de commercialisation perçus d'Air Canada, ainsi que les produits tirés des membres.

Les autres produits de Groupe Aeroplan Europe proviennent surtout des activités d'I&C, qui ont progressé de 39,7 % au cours de la période, et des redevances perçues à l'égard de l'utilisation de la marque Air Miles et du savoir-faire commercial, des marques et de l'expertise liés au secteur de la fidélisation.

Le ***coût des primes et les coûts directs*** se sont chiffrés à 392,3 M$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010, contre 279,7 M$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2009, soit un accroissement de 112,6 M$ ou de 40,3 %. Cette augmentation est surtout attribuable aux facteurs suivants :

Aéroplan Canada a vu le coût des primes augmenter de 2,3 M$ par suite des facteurs suivants :

- un plus grand volume d'échanges contre des primes autres que des voyages pendant le trimestre, représentant 6,2 M$;
- l'augmentation de la quote-part du total des primes-voyages échangées contre des milles Aéroplan émis au titre du programme Aéroplan, neutralisée en partie par une diminution des échanges contre des primes-voyages, pour un total de 1,8 M$; compensés en partie par
- une baisse globale de 5,7 M$ du coût d'échange par mille Aéroplan échangé.

Groupe Aeroplan Europe a vu ses coûts croître de 10,1 M$, essentiellement en raison des facteurs suivants :

- la comptabilisation de l'incidence négative du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA, totalisant 3,6 M$, sur le programme Nectar ayant trait à la déduction de la TVA des impôts indirects remis à HMRC sur les primes échangées par les membres;
- l'augmentation du volume d'échanges, représentant environ 12,9 M$, qui résulte de la hausse du volume des UFGA en circulation et des échanges liés à Nectar Italia;
- l'incidence des coûts de 4,2 M$, liés à l'établissement et à la prise d'effet de la croissance au Royaume-Uni et des nouveaux contrats internationaux d'I&C; facteurs contrebalancés par
- l'incidence positive de 10,6 M$ qu'a eue la fluctuation des devises par rapport à la livre sterling.

La prise en compte des résultats de Carlson Marketing dans les résultats consolidés de Groupe Aeroplan pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010 représente une tranche de 100,2 M$ des coûts directs.

La ***marge brute*** a progressé de 1,2 point de pourcentage en conséquence directe des facteurs susmentionnés pour se fixer à 35,4 % du total des produits à la fin du trimestre terminé le 31 décembre 2010. La hausse se détaille comme suit :

- la marge brute d'Aéroplan Canada s'est établie à 44,1 % du total des produits, contre 42,0 %, en raison d'une légère augmentation du prix de vente moyen cumulatif d'un mille Aéroplan, compensée en partie par un coût unitaire légèrement plus élevé;
- la marge brute de Groupe Aeroplan Europe s'est établie à 19,3 % par rapport à 23,5 %. L'écart est principalement attribuable à l'incidence de 1,9 % du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA au quatrième trimestre de 2010 ainsi qu'aux coûts liés à l'établissement des activités internationales d'I&C et au calendrier de ces activités;
- la marge brute de Carlson Marketing s'est chiffrée à 39,9 % pour la période.

Les ***frais de vente et d'administration et frais généraux*** ont atteint 147,1 M$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010, contre 75,2 M$ pour la même période en 2009, soit une progression de 71,9 M$ ou de 95,6 %. Ce bond résulte principalement de la prise en compte des résultats de Carlson Marketing à hauteur de 63,2 M$ dans les résultats consolidés. Les charges de Groupe Aeroplan Europe se sont alourdies de 9,9 M$ en regard de celles de la période correspondante de 2009, en raison surtout des investissements dans les marques au Royaume-Uni et en Italie, des coûts liés à Nectar Italia et de l'accroissement de l'effectif ainsi que des frais engagés pour soutenir les activités de croissance et de développement d'I&C. L'écart a été en partie annulé par un écart de change favorable de 2,2 M$ à la conversion d'opérations libellées en devises. L'augmentation de 7,8 M$ des charges attribuable au siège social s'explique surtout par des honoraires de consultation de 1,9 M$ et des charges de rémunération à la hausse. Les frais engagés par Aéroplan Canada pour la période ont reculé de 6,7 M$ par suite de la réduction de valeur, enregistrée au quatrième trimestre de 2009, de certaines technologies mises au point conjointement avec Air Canada, qui ne les prend plus en charge, et des provisions supplémentaires pour créances douteuses de 7,2 M$. En outre, au quatrième trimestre de 2010, Aéroplan Canada a comptabilisé l'avantage procuré par des crédits d'impôt pour recherche et développement de 5,8 M$ demandés et à recevoir relativement aux exercices 2007 à 2009, avantage qui a été pratiquement annulé en totalité par la réduction de valeur hors trésorerie de 5,5 M$ de certains actifs technologiques qui ne sont plus en service et une réduction des coûts liés aux technologies de l'information, en partie contrebalancés par l'augmentation des honoraires de consultation.

Au cours du trimestre, les frais versés par Carlson Marketing aux termes de la convention de services de transition se sont élevés à 4,0 M$, et 4,3 M$ des coûts liés à la transition ont été imputés aux charges d'exploitation.

La ***charge d'amortissement*** s'est élevée à 10,3 M$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010 contre 4,7 M$ pour le trimestre correspondant de 2009. Cette progression est principalement attribuable à l'intégration de Carlson Marketing.

La ***charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie*** s'est établie à 20,3 M$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010, comparativement à 20,0 M$ pour la même période en 2009.

Le ***bénéfice d'exploitation,*** compte non tenu de la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie précités, s'est élevé à 58,0 M$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010, contre 65,2 M$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2009, en baisse de 7,2 M$ ou de 11,0 %. Le bénéfice d'exploitation s'est ressenti de la comptabilisation d'une charge nette de 3,6 M$ découlant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

Le ***montant net des intérêts débiteurs*** pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010 se compose d'intérêts créditeurs de 4,5 M$ sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements à court terme en dépôt et les placements à long terme en obligations, annulés par des intérêts de 13,5 M$ sur la dette à long terme (les emprunts contractés sont décrits sous *Facilités de crédit et dette à long terme*) et d'autres intérêts débiteurs de 2,1 M$ qui comprennent un montant de 0,8 M$ au titre des intérêts à payer par suite du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

Le ***résultat net*** tient compte d'impôts exigibles de 10,0 M$ et d'une charge nette de 4,4 M$ découlant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

Les impôts exigibles sont principalement attribuables à l'imposition du bénéfice dégagé par nos activités au Canada. Les économies d'impôts futurs ont trait pour l'essentiel à notre structure d'imposition internationale et à nos activités à l'étranger et sont inférieures à ce qu'elles auraient pu être si l'avantage fiscal découlant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA au Royaume-Uni, des pertes liées au démarrage et des pertes fiscales liées à l'exploitation subies en Italie et aux États-Unis, respectivement, avait été comptabilisé. En conséquence, les charges d'impôts futurs, qui découlent principalement des activités au Canada et au Royaume-Uni, ne sont pas contrebalancées par les économies d'impôts futurs liées à nos activités à l'étranger, ce qui fausse le taux d'imposition effectif et le rend non pertinent aux fins d'information et de comparaison.

Pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010, le ***BAIIA ajusté*** s'est chiffré à 84,9 M$ ou 14,3 % (en pourcentage de la facturation brute) et tenait compte de l'effet favorable de 1,1 M$ de la variation des coûts futurs des échanges résultant de l'augmentation des échanges au quatrième trimestre attribuable au caractère saisonnier du programme Nectar et compensé en partie par un coût moyen des primes plus élevé résultant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA. Le BAIIA ajusté s'est chiffré à 69,6 M$ ou 18,0 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 31 décembre 2009. Le BAIIA ajusté pour la période tient compte de l'effet d'une charge nette de 3,6 M$ imputée au résultat de la période par suite du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

Le ***résultat net ajusté*** a totalisé (4,6) M$ ou (0,8) % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010, contre 40,3 M$ ou 10,4 % (en pourcentage de la facturation brute) pour le trimestre terminé le 31 décembre 2009. Le bénéfice net ajusté de la période tenait aussi compte de l'effet d'une charge nette de 4,4 M$ imputée au résultat par suite du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA. Les répercussions sur le taux d'imposition effectif sont décrites sous *Résultat net*.

Les ***flux de trésorerie disponibles*** du trimestre terminé le 31 décembre 2010 se sont chiffrés à 55,3 M$ contre 79,2 M$ pour le trimestre terminé le 31 décembre 2009, par suite surtout des facteurs suivants :

- des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation inférieurs de 10,1 M$ à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison surtout de la diminution du bénéfice net et en partie annulés par l'augmentation d'éléments du fonds de roulement;
- des dividendes de 2,8 M$ versés sur les actions privilégiées;
- une hausse de quelque 12,6 M$ des dépenses en immobilisations pour le trimestre terminé le 31 décembre 2010 en regard du trimestre terminé le 31 décembre 2009;
- une baisse de 1,6 M$ des dividendes versés sur les actions ordinaires.

Le ***BAIIA ajusté, le résultat net ajusté et les flux de trésorerie disponibles*** ne sont pas des mesures conformes aux PCGR. Se reporter à la rubrique *Indicateurs de rendement* pour un complément d'information.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

La présente section fournit des informations sur les résultats des huit derniers trimestres écoulés, dont le tout dernier s'est terminé le 31 décembre 2010.

(en milliers, sauf les données par action)	2010				2009			
	T4 $	T3 $	T2 $	T1 $	T4 $	T3 $	T2 $	T1 $
Facturation brute	**593 617**	**520 455**	**555 734** [e]	**517 947**	**386 698**	**355 349**	**358 947**	**346 328**
Facturation brute au titre de la vente des UFGA	**394 698**	**360 062**	**364 722**	**338 269**	**363 048**	**335 882**	**337 832**	**326 248**
Produits	**607 798**	**466 024**	**473 197**	**506 779**	**424 852**	**322 648**	**333 515**	**355 824**
Coût des primes et coûts directs	(392 348) [b]	(322 938) [a]	(274 256)	(305 740)	(279 698)	(190 346)	(204 360)	(228 656)
Marge brute	215 450	143 086	198 941	201 039	145 154	132 302	129 155	127 168
Frais de vente, frais généraux et d'administration	(147 145)	(137 080) [a]	(141 746)	(146 435)	(75 239)	(65 409)	(65 994)	(63 847)
Amortissement	(10 258)	(7 403)	(7 166)	(7 627)	(4 722)	(4 494)	(5 127)	(4 937)
Bénéfice (perte) d'exploitation avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	58 047 [b]	(1 397) [a]	50 029	46 977	65 193	62 399	58 034	58 384
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie	(20 300)	(23 228)	(23 812)	(22 968)	(19 967)	(20 079)	(20 485)	(19 715)
Bénéfice (perte) d'exploitation	37 747 [b]	(24 625) [a]	26 217	24 009	45 226	42 320	37 549	38 669
Bénéfice net (perte nette)	**(10 964)** [b][h]	**(40 400)** [a][h]	**13 991**	**14 872**	**20 545**	**18 756**	**26 746**	**23 228**
BAIIA ajusté [c]	84 934 [b][g]	27 014 [a][f]	89 883 [e]	55 990	69 553	76 706	70 564 [d]	65 228 [d]
Bénéfice net (perte nette) ajusté(e) [c]	(4 598) [b][g][h]	6 182 [a][f][h][i]	60 890 [e][i]	38 963 [i]	40 319 [i]	45 405 [i]	52 254 [i]	44 551 [i]
Bénéfice net (perte nette)	**(10 964)** [b][h]	**(40 400)** [a][h]	**13 991**	**14 872**	**20 545**	**18 756**	**26 746**	**23 228**
Résultat par action ordinaire [j]	(0.07) [b][h]	(0.22) [a][h]	0.06	0.07	0.10	0.09	0.13	0.12
Flux de trésorerie disponible [c]	55 319	112 707	11 664	(66 039)	79 168	44 014	90 841	(48 991)

(a) Reflète l'incidence d'une charge nette aux résultats de 52,9 M$ (33,3 M£) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA. De ce montant, 58,5 M$ (36,8 M£) (incluant 1,8 M$ (1,1 M£) et 5,4 M$ (3,4 M£) au titre du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2010, respectivement, et 53,1 M$ (33,4 M£) au titre des exercices de 2002 à 2009) a été comptabilisé dans le coût des primes et 1,6 M$ (1,0 M£) dans les frais de vente, frais généraux et d'administration. Les frais de vente, frais généraux et d'administration ont également été réduits d'un montant de 7,2 M$ (4,5 M£) découlant du renversement d'une provision sur primes payables à certains employés dans l'éventualité d'un dénouement favorable du litige relatif à la TVA.

(b) Reflète l'incidence d'une charge nette aux coûts des primes de 3,6 M$ (2,2 M£) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(c) Mesure hors PCGR.

(d) Mesure hors PCGR, déduction faite de l'incidence du poste « Gain de change » de l'état des résultats, qui porte l'incidence du swap de devises.

(e) Reflète l'incidence positive d'un ajustement de 17,4 M$, provenant du reclassement des produits perçus d'avance antérieurement présentés dans les dépôts clients.

(f) Le coût moyen des primes par UFGA de la période inclut l'incidence défavorable du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA pour le trimestre terminé le 30 septembre 2010 totalisant 0,4 M$ (0,3 M£).

(g) La variation des frais d'échange futurs du trimestre terminé le 31 décembre 2010 reflète l'incidence favorable totalisant 1,1 M$ (0,7 M£) découlant d'un volume d'échanges élevé au cours du quatrième trimestre attribuable au caractère saisonnier du programme Nectar, en partie compensé par un coût moyen des primes élevé résultant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA.

(h) Réflète l'incidence d'une charge nette d'intérêts de 7,2 M$ (4,5 M£) comptabilisée en raison du jugement rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA. De ce montant, 6,4 M$ (4,0 M£) et 0,8 M$ (0,5 M£) ont été comptabilisés respectivement dans les trimestres se terminant le 30 septembre 2010 et le 31 décembre 2010.

(i) Le taux d'imposition effectif utilisé dans le calcul du bénéfice net ajusté inclut l'incidence de la part des actionnaires sans contrôle.

(j) Déduction faite des dividendes sur actions privilégiées versés en 2010.

STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Groupe Aeroplan génère des flux de trésorerie suffisants à l'interne pour financer ses dividendes en trésorerie et ses dépenses en immobilisations ainsi que pour s'acquitter du service de la dette. De l'avis de la direction, les flux de trésorerie générés à l'interne par Groupe Aeroplan, conjugués à sa capacité d'accéder aux montants inutilisés de ses facilités de crédit et à des capitaux extérieurs, sont suffisants pour financer ses besoins de liquidités dans un avenir prévisible et pour conserver des liquidités, comme il en est question sous la rubrique *Situation de trésorerie et sources de financement*. Les dividendes devraient continuer d'être financés à partir des flux de trésorerie générés à l'interne.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Au 31 décembre 2010, Groupe Aeroplan disposait de 538,6 M$ en trésorerie et équivalents de trésorerie, de 12,6 M$ en liquidités soumises à restrictions et de 176,9 M$ en placements à long terme, pour un total de 728,1 M$. De ce total, environ 263,3 M$ représentent des acceptations bancaires et des dépôts à terme échéant à des dates diverses jusqu'en janvier 2011, et 176,9 M$ représentent des placements à long terme principalement en obligations de sociétés, du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux échéant à des dates diverses entre septembre 2012 et juin 2020. Ce montant comprend une réserve de 400,0 M$ au titre des échanges de milles Aéroplan décrite sous la rubrique *Réserve au titre des échanges de milles Aéroplan Canada*.

Aucune tranche de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à long terme de Groupe Aeroplan n'est investie dans du papier commercial adossé à des actifs (« PCAA »).

Le tableau suivant donne un aperçu des flux de trésorerie de Groupe Aeroplan pour les exercices indiqués :

(en milliers)	**Exercices terminés les 31 décembre**	
	2010	**2009**
	$	**$**
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	**609 848**	**188 016**
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	268 105	288 489
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(99 079)	161 265
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(224 309)	(21 928)
Écart de conversion lié à la trésorerie	(15 985)	(5 994)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	**538 580**	**609 848**

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation proviennent principalement de la facturation brute, déduction faite de la trésorerie requise pour la prestation des primes à l'échange d'unités de fidélisation GA et lorsque des services de commercialisation de programmes de fidélisation sont rendus, des charges d'exploitation et des intérêts débiteurs.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation se sont établis à 268,1 M$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, comparativement à 288,5 M$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009. Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 étaient inhabituellement élevés du fait de la prise en compte d'un montant de 63,0 M$ en trésorerie relatif à la cessation du devancement des modalités de paiement à Air Canada aux termes de l'entente conclue avec Air Canada à la fin de 2008. Compte non tenu de ce facteur, la variation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 est principalement attribuable à l'intégration des résultats de Carlson Marketing et de Nectar Italia, qui a eu une incidence sur la facturation brute et sur certains éléments du fonds de roulement, à la hausse de la facturation brute provenant des activités au Canada et en Europe et au caractère saisonnier des activités de détail au quatrième trimestre qui a eu une incidence sur les comptes créditeurs.

Le jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA n'a pas encore eu d'incidence sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, les montants n'ayant pas encore été réglés. Cela ne se produira que lorsque la Cour suprême du Royaume-Uni aura rendu une décision à partir des indications données par la CEJ et que le processus de règlement aura été convenu avec HMRC, ce qui devrait se produire en 2011.

Aux termes de la convention de fidéicommis conclue au moment de l'acquisition, l'encaisse détenue en fidéicommis (42,0 M$ (27,1 M£)) sera libérée en faveur de la Société lorsque le jugement contre la Société rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA aura été ratifié par la Cour suprême du Royaume-Uni.

Le règlement devrait donner lieu à une sortie nette de fonds de 25,8 M$ (16,6 M£), en tenant compte de l'encaisse détenue en fidéicommis et des intérêts cumulés de 1,3 M$ (0,8 M£) au 31 décembre 2010.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, les activités d'investissement de Groupe Aeroplan rendent compte du règlement de l'ajustement du fonds de roulement et du solde des coûts de transaction liés à l'acquisition de Carlson Marketing, qui a été financée au moyen de la trésorerie disponible à hauteur de 14,7 M$.

Les activités d'investissement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 ont aussi été influencées par l'investissement dans PLM, qui a totalisé 24,1 M$, le remboursement par Air Canada du prêt syndiqué à hauteur de 150,0 M$ et des placements à long terme de 177,0 M$.

Les dépenses en immobilisations pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 se sont chiffrées à 46,9 M$. Les dépenses en immobilisations prévues pour l'exercice 2011, qui sont essentiellement associées à des programmes de développement de logiciels, devraient atteindre environ 55,0 M$ pour les 12 prochains mois.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, des flux de trésorerie de 224,3 M$ ont été affectés aux activités de financement.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2010, Groupe Aeroplan a réalisé un placement de billets garantis de premier rang, série 3, d'un montant total de 200,0 M$. De plus, l'émission des actions privilégiées, série 1 a généré un produit de 167,3 M$, déduction faite des frais d'émission. Une partie du produit de ces émissions a été affectée au remboursement d'une tranche de 340,0 M$ des emprunts aux termes des facilités de crédit de Groupe Aeroplan, tel qu'il est décrit sous la rubrique *Facilités de crédit et dette à long terme*.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, les flux de trésorerie affectés aux activités de financement découlent principalement du paiement de dividendes sur les actions ordinaires et privilégiées d'un montant de 107,6 M$ et du rachat d'actions ordinaires d'un montant de 142,5 M$ décrit sous *Capital-actions* ainsi que du paiement de coûts de financement d'un montant de 1,7 M$.

Groupe Aeroplan a fixé son dividende trimestriel à 0,125 $ par action ordinaire. La politique en matière de dividendes relève du conseil d'administration de Groupe Aeroplan, et le versement de dividendes est fonction, notamment, des résultats, des besoins en capitaux, des clauses restrictives liées à la dette, de la satisfaction de critères de solvabilité prescrits par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (« LCSA ») au titre de la déclaration de dividendes et d'autres conditions qui pourraient être en vigueur dans l'avenir. Les actions privilégiées donnent droit à un dividende annuel cumulatif de 6,5 %, soit 0,40625 $ l'action privilégiée par trimestre.

SITUATION DE TRÉSORERIE

Les 20 et 26 janvier 2010, aux termes d'un supplément de prospectus daté du 13 janvier 2010, Groupe Aeroplan a réalisé le placement de 6 900 000 actions privilégiées, série 1 pour un produit total de 172,4 M$ en trésorerie. Le produit du placement a servi à rembourser une tranche de 140,0 M$ de la facilité de crédit renouvelable, et le solde a été affecté aux besoins généraux de la Société.

En outre, le 26 janvier 2010, Groupe Aeroplan a réalisé un placement de billets garantis de premier rang, série 3, d'un montant en capital de 200,0 M$. Le produit des billets émis a servi à rembourser une tranche de 200,0 M$ de la facilité de crédit à terme.

Groupe Aeroplan prévoit que les besoins en capital de 157,0 M$ pour l'exercice 2011, soit 102,0 M$ pour les dividendes en trésorerie prévus en faveur de ses actionnaires ordinaires et privilégiés et environ 55,0 M$ pour les dépenses en immobilisations, seront financés par les flux de trésorerie provenant de l'exploitation, par l'encaisse disponible en dépôt et, si c'est nécessaire, par des prélèvements sur la réserve au titre des échanges de milles Aéroplan Canada, s'il y a lieu (c.-à-d. dans les périodes au cours desquelles les échanges affichent une activité exceptionnellement élevée) et par les montants inutilisés aux termes des facilités de crédit, au besoin.

RÉSERVE AU TITRE DES ÉCHANGES DE MILLES AÉROPLAN CANADA

Aéroplan maintient la réserve au titre des échanges de milles Aéroplan Canada (la « réserve ») qui, sous réserve du respect des clauses des conventions des facilités de crédit du 12 juin 2009, peut servir à compléter les flux de trésorerie liés à l'exploitation afin de payer les primes au cours des périodes pendant lesquelles les activités d'échange de milles Aéroplan en vertu du programme Aéroplan sont plus intenses. Dans l'éventualité où elle devrait puiser dans la réserve, Aéroplan a convenu de rembourser les montants utilisés dès que possible à même les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Au 31 décembre 2010, la réserve s'élevait à 400,0 M$ et était classée dans la trésorerie et ses équivalents et les placements à long terme. Se reporter à la rubrique *Événements postérieurs à la date du bilan* du présent rapport de gestion.

Le montant de la réserve et le type de titres dans lesquels ce montant peut être investi dépendent des politiques que la direction a établies et qu'elle revoit périodiquement. Au 31 décembre 2010, la réserve était placée dans des acceptations bancaires et dans des obligations de sociétés, du gouvernement fédéral et de gouvernements provinciaux.

Selon la direction, la réserve est suffisante pour régler les frais d'échange, y compris ceux qui seraient engagés dans une période au cours de laquelle les échanges afficheraient une activité exceptionnellement élevée, à mesure qu'ils deviendront exigibles dans le cours normal des activités. La direction évalue régulièrement le caractère suffisant de la réserve et est susceptible d'en ajuster le niveau en fonction du résultat de ces évaluations.

Jusqu'à maintenant, Aéroplan n'a pas puisé dans la réserve.

Au 31 décembre 2010, la réserve ainsi que les autres actifs détenus au titre d'une clause contractuelle avec un important partenaire d'accumulation représentaient 39,8 % du passif consolidé relatif aux frais d'échange futurs.

Les produits perçus d'avance figurant au bilan représentent le cumul des unités de fidélisation GA non échangées, évaluées à leur prix de vente moyen pondéré, et des désistements non amortis. Le montant consolidé estimatif du passif relatif aux frais d'échange futurs de ces UFGA, calculé selon le coût moyen actuel des primes par UFGA échangée, s'élève à environ 1 277,0 M$.

FACILITÉS DE CRÉDIT ET DETTE À LONG TERME

Le 12 juin 2009, Groupe Aeroplan a procédé au refinancement de ses facilités de crédit auprès de son consortium de prêteurs, ce qui a donné lieu au règlement des anciennes facilités de crédit et à de nouveaux emprunts en vertu des nouvelles facilités de crédit. Au 31 décembre 2010, un montant de 100,0 M$ avait été prélevé sur ces facilités et une somme de 300,0 M$ demeurait engagée et disponible.

Le tableau suivant présente un résumé des facilités de crédit autorisées et des billets garantis de premier rang, séries 1, 2 et 3 de Groupe Aeroplan ainsi que de l'encours de ceux-ci :

	Montant autorisé au 31 décembre 2010	Montant prélevé au 31 décembre 2010	Montant prélevé au 31 décembre 2009
	$	$	$
Facilité de crédit renouvelable [a)]	300 000	-	140 000
Facilité de crédit à terme [a) d)]	100 000	100 000	300 000
Billets garantis de premier rang, série 1 [b)]	s. o.	200 000	200 000
Billets garantis de premier rang, série 2 [c)]	s. o.	150 000	150 000
Billets garantis de premier rang, série 3 [d)]	s. o.	200 000	-
Intérêts payés d'avance [e)]	-	(259)	(709)
Fraction non amortie des coûts de transaction [e)]	-	(5 838)	(9 183)
		643 903	780 108
Moins : la partie à court terme		-	-
Total		643 903	780 108

a) *La facilité de crédit renouvelable et la facilité de crédit à terme viennent à échéance le 23 avril 2012 ou plus tôt, sans pénalité, si Groupe Aeroplan le souhaite. Selon les notations de la Société, ces facilités portent intérêt à des taux compris entre le taux préférentiel canadien majoré d'une marge allant de 1,75 % à 4,00 % et le taux des acceptations bancaires ou le TIOL majoré d'une marge allant de 2,75 % à 5,00 %.*

Au 31 décembre 2010, les montants prélevés sur la facilité de crédit à terme étaient sous forme d'acceptations bancaires de 30 jours portant intérêt au taux effectif de 4,74 %.

L'encours de la facilité de crédit renouvelable a été remboursé en janvier 2010 à même le produit de l'émission des actions privilégiées, série 1.

Lettres de crédit : Groupe Aeroplan a émis des lettres de crédit irrévocables pour un montant de 10,2 M$. Ce montant vient réduire le montant inutilisé de la facilité de crédit renouvelable.

b) *Les 23 et 30 avril 2009, Groupe Aeroplan a émis des billets garantis de premier rang, série 1, d'un montant en capital de 175,0 M$ et de 25,0 M$, respectivement. Ces billets portent intérêt au taux de 9 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 23 avril et le 23 octobre de chaque année à compter du 23 octobre 2009, et ils échoient le 23 avril 2012. Le produit des billets émis a servi à rembourser une tranche de 200,0 M$ du montant de 300,0 M$ prélevé sur la facilité de crédit-relais en 2009.*

c) *Le 2 septembre 2009, Groupe Aeroplan a émis des billets garantis de premier rang, série 2, d'un montant en capital de 150,0 M$. Ces billets portent intérêt au taux de 7,9 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 2 mars et le 2 septembre de chaque année à compter du 2 mars 2010, et ils échoient le 2 septembre 2014. Le produit des billets émis a servi à rembourser la tranche de 100,0 M$ restante au titre de la facilité de crédit-relais en 2009 ainsi que 25,0 M$ au titre de la facilité de crédit à terme. Les 25,0 M$ restants ont été utilisés à des fins générales de l'entreprise.*

d) *Le 26 janvier 2010, Groupe Aeroplan a émis des billets garantis de premier rang, série 3, d'un montant en capital de 200,0 M$. Ces billets portent intérêt au taux de 6,95 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 26 janvier et le 26 juillet de chaque année, et ils échoient le 26 janvier 2017. Le produit des billets émis a servi à rembourser une tranche de la facilité de crédit à terme, dont le montant autorisé et disponible a été réduit d'une somme correspondante.*

e) *La dette à long terme est inscrite déduction faite des intérêts payés d'avance et de la fraction non amortie des coûts de transaction.*

Les billets garantis de premier rang, séries 1, 2 et 3 sont garantis par certains engagements, biens et actifs actuels et futurs de la Société et de certaines de ses filiales, ils ont égalité de rang, y compris à l'égard des intérêts sur les titres, avec les titres d'emprunt non subordonnés actuels et futurs de la Société, et ils sont soumis au respect de certaines obligations de faire et de ne pas faire.

La disponibilité continue des facilités de crédit est sous réserve du respect, par Groupe Aeroplan, de certaines clauses restrictives relatives au ratio de levier financier, au service de la dette et au ratio de

couverture des intérêts, ainsi que de certaines obligations de faire et de ne pas faire, notamment le fait de plafonner les distributions versées sous forme de dividendes ou de remboursement de capital au cours d'un exercice donné, aux termes des ententes de crédit.

Le tableau ci-dessous présente les ratios financiers calculés pour les douze derniers mois :

Ratio	Résultat	Critère
Levier financier	2,19	≤ 2,75
Service de la dette [a)]	(0,35)	≤ 2,00
Couverture des intérêts	7,33	≥ 3,00

a) Ce ratio tient compte de la dette nette de Groupe Aeroplan, soit la dette à long terme moins la trésorerie, les liquidités soumises à restrictions, les placements à court terme et les placements à long terme disponibles.

Compte tenu de la capacité de génération de trésorerie et de la situation financière globale de Groupe Aeroplan, la direction estime que Groupe Aeroplan sera en mesure de rembourser ou de refinancer la dette à l'échéance; toutefois, aucune garantie ne peut être donnée à cet égard.

En octobre 2008, dans le but de faciliter le refinancement des facilités de crédit, Groupe Aeroplan a fait appel à deux agences de notation : DBRS, qui lui a attribué la note BBB avec tendance stable, et Standard & Poor's (« S&P »), qui lui a attribué la note BBB- avec perspective positive. En avril 2009, les deux agences ont maintenu leurs notes respectives, mais S&P a ramené sa perspective de positive à stable. En septembre 2009 et en janvier 2010, les deux agences ont confirmé ces notes.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôts sur les bénéfices de Groupe Aeroplan s'établit comme suit :

	31 décembre 2010		31 décembre 2009	
	%	$	%	$
Rapprochement avec le taux prévu par la loi :				
Charge d'impôts sur les bénéfices au taux d'imposition prévu par la loi au Canada :	30,00	6 857	30,60	40 641
Ajustement pour tenir compte des éléments suivants :				
Écarts temporaires pour lesquels aucun actif d'impôts futurs n'a été constaté	184,57	42 185	-	-
Écarts permanents – autres	5,09	1 164	2,92	3 882
Établissements étrangers – assujettis à des taux d'imposition inférieurs	7,93	1 811	(0,22)	(295)
Charge d'impôts sur les bénéfices présenté(e) à l'état consolidé des résultats et taux d'imposition effectif	227,59	52 017	33,30	44 228

Les actifs et les passifs d'impôts futurs découlent des écarts entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments suivants :

	31 décembre	
	2010	**2009**
	$	**$**
Actif		
Dépenses en immobilisations admissibles	183 803	172 541
Produits perçus d'avance	9 357	20 887
Pertes pouvant être reportées à des années ultérieures	29 736	30 466
Billet à recevoir	1 311	2 381
Frais de financement reportés	2 373	1 404
Autres	1 092	-
Passif		
Contrats avec des partenaires d'accumulation, relations clients et marques de commerce	(355 996)	(347 095)
Logiciels et technologie	(12 792)	(13 465)
Autres	-	(10 358)
Passifs d'impôts futurs, montant net	**(141 116)**	**(143 239)**

Les montants constatés dans le bilan consolidé sont présentés ci-après :

	31 décembre	
	2010	**2009**
	$	**$**
Actif d'impôts futurs – à long terme	5 088	17 161
Passifs d'impôts futurs – à long terme	(146 204)	(160 400)
	(141 116)	(143 239)

Le tableau suivant présente les pertes d'exploitation fiscales que Groupe Aeroplan pouvait reporter en avant afin de réduire le bénéfice imposable des exercices futurs et pour lesquelles aucune économie d'impôts futurs n'a été comptabilisée au 31 décembre 2010:

Pays	**Pertes pouvant être reportées en avant**	**Période de report**
	$	
Italie	36 168	indéfinie
Royaume-Uni	124 945	indéfinie
États-Unis	1 476	jusqu'en 2029
	10 260	jusqu'en 2030
	11 736	

GARANTIES (ARRANGEMENTS HORS BILAN) ET PASSIFS ÉVENTUELS

MILLES AIR CANADA ÉMIS AVANT LE 1ER JANVIER 2002

Aux termes du CPSC, Air Canada est responsable des frais d'échange contre des primes-voyages d'un maximum de 112,4 milliards de milles Air Canada accumulés par les membres avant le 1er janvier 2002. Au 31 décembre 2010, la totalité des 112,4 milliards de milles Air Canada avaient été échangés.

Aéroplan est donc tenue d'honorer toute obligation découlant de l'échange de milles Air Canada restants.

Le montant maximal des frais d'échange éventuels pour honorer cette obligation, si le nombre total estimatif de 7,0 milliards de milles Air Canada ayant fait l'objet d'un désistement et encore valides étaient échangés, se chiffrerait à 63,5 M$ au 31 décembre 2010 et serait imputé au coût des primes lorsque les frais sont engagés, à mesure que les milles Air Canada sont échangés.

Conformément à la politique d'Aéroplan concernant l'expiration des milles, tous les milles Air Canada non échangés expireront automatiquement le 31 décembre 2013.

UNITÉS DE FIDÉLISATION GA ÉMISES APRÈS LE 1ER JANVIER 2002

De plus, Groupe Aeroplan pourrait devoir remettre des primes aux membres à l'égard des unités de fidélisation GA encore valides, émises après le 31 décembre 2001 et comptabilisées à titre de désistements pour lesquelles les produits au titre des désistements ont été constatés ou reportés et aucun passif n'a été inscrit. Le montant maximal des frais d'échange éventuels au titre de ces unités de fidélisation GA est estimé à 1 029,3 M$ au 31 décembre 2010. Les frais d'échange éventuels mentionnés ci-dessus ont été évalués en fonction des frais d'échange moyens actuels établis sur la base des prix réels convenus avec les partenaires d'échange, dont Air Canada, et de l'estimation, à partir des antécédents à ce jour, des types de primes que choisiront les membres parmi ceux qui leur sont proposés.

La direction estime que, sur une base consolidée, une variation de 1 % du taux de désistement aurait une incidence globale de 86,4 M$ sur les produits et le bénéfice avant impôts de la période au cours de laquelle la variation se produit, dont une tranche de 73,0 M$ se rapporterait aux exercices antérieurs et une tranche de 13,4 M$, à l'exercice considéré.

APPEL DANS LE LITIGE CONCERNANT LA TVA

LMG est partie à un litige qui l'oppose au ministère du Revenu et des Douanes du Royaume-Uni (« Her Majesty's Revenue & Customs » ou « HMRC ») depuis 2003 concernant le traitement de la TVA appliquée au programme Nectar, tel qu'il s'applique à la déductibilité des crédits de taxe sur les intrants au paiement de la TVA exigible. LMG a payé un montant évalué à 13,8 M£ (27,1 M$).

LMG a interjeté appel devant le VAT and Duties Tribunal, qui s'est prononcé en sa faveur. HMRC a ensuite fait appel devant la Haute Cour, qui s'est prononcée en faveur de HMRC. LMG a, à son tour, porté la décision de la Haute Cour en appel devant la Cour d'appel, qui a rendu le 5 octobre 2007 un jugement favorable à LMG, exigeant le remboursement du montant évalué et confirmant l'admissibilité de LMG à la déduction des crédits de taxe sur les intrants à l'avenir. Par conséquent, un montant à recevoir de 13,8 M£ (27,1 M$) a été comptabilisé au 31 décembre 2007 et recouvré par la suite en janvier 2008.

HMRC en a appelé de la décision de la Cour d'appel devant la Chambre des lords, qui a donné droit d'en référer à la Cour de justice de l'Union européenne (« CEJ »). La cause a été entendue le 21 janvier 2010. Le 7 octobre 2010, la CEJ a prononcé un jugement contre LMG et en faveur de HMRC. Le cas sera porté devant la Cour suprême du Royaume-Uni, dont la décision sera fondée sur les indications de la CEJ.

En raison de la nature définitive et sans appel du jugement de la CEJ, la Société a comptabilisé un montant de 133,0 M$ (85,7 M£) dans les comptes créditeurs et charges à payer au 31 décembre 2010

au titre des crédits de taxe sur les intrants liés à la fourniture de biens demandés par le passé. Un montant de 63,9 M$ (41,2 M£) correspondant aux montants pouvant être recouvrés aux termes des ententes contractuelles conclues avec certains partenaires d'échange a aussi été comptabilisé dans les comptes débiteurs. De ce montant net, une tranche de 62,1 M$ (39,0 M£), qui comprend 9,0 M$ (5,6 M£) au titre de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et 53,1 M$ (33,4 M£) au titre des exercices 2002 à 2009, a été imputée au coût des primes au cours de l'exercice. Un montant de 1,6 M$ (1,0 M£) a aussi été comptabilisé dans les frais de vente et d'administration et frais généraux, tandis que 7,2 M$ (4,5 M£) ont été portés aux intérêts débiteurs.

En outre, une provision de 7,2 M$ (4,5 M£) correspondant au montant des primes payables à certains employés advenant un jugement favorable et constituée au moment de l'acquisition, a été renversée aux résultats, ce qui a réduit les frais de vente et d'administration et frais généraux pour la période.

À l'heure actuelle, cette provision correspond aux meilleures estimations de la direction. La CEJ a prévu un allègement éventuel visant à atténuer une partie de l'augmentation des coûts découlant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA qui devrait faire l'objet de plus amples discussions avec HMRC. Étant donné que l'affaire sera référée à la Cour suprême du Royaume-Uni, qui rendra une décision à partir des indications données par la CEJ, et qu'il sera nécessaire de poursuivre les discussions avec HMRC, la direction n'a pas considéré ni comptabilisé d'incidence favorable relative à cet aspect du jugement de la CEJ.

AUTRES

Groupe Aeroplan a convenu d'indemniser ses administrateurs et ses dirigeants, ainsi que les administrateurs et les dirigeants de ses filiales, dans la mesure où la loi sur les sociétés le permet, des coûts et des dommages que ces derniers pourraient subir en raison d'une poursuite judiciaire, d'une enquête ou de toute autre procédure administrative dans le cadre de laquelle ces administrateurs et ces dirigeants seraient poursuivis en raison des services qu'ils auront offerts. Les administrateurs et les dirigeants sont couverts par un contrat d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants.

Dans des circonstances limitées, Groupe Aeroplan peut fournir des garanties et/ou indemnisations à des tiers afin de soutenir les obligations liées au rendement de ses filiales en vertu de contrats commerciaux. Au 31 décembre 2010, l'exposition maximale de Groupe Aeroplan aux termes de telles garanties avait été estimée à 152,3 M$. Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers au titre des ententes d'indemnisation ou de garantie.

Le 2 juillet 2009, une requête en autorisation d'exercer un recours collectif et pour être désigné représentant a été déposée contre Groupe Aeroplan à la Cour supérieure du Québec. Aucun recours collectif n'a encore été déposé. Cette requête est la première étape procédurale avant qu'un tel recours puisse être présenté. La requête devrait être entendue les 9 et 10 mai 2011. Les requérants demandent au tribunal la permission d'intenter une poursuite contre Aéroplan au nom des membres du programme au Canada afin d'obtenir la remise en vigueur des milles expirés, le remboursement des sommes déjà dépensées par les membres d'Aéroplan pour obtenir la remise en vigueur de leurs milles expirés, des dommages-intérêts compensatoires de 50 $ et un montant non déterminé en dommages-intérêts punitifs pour le compte de chaque membre du groupe, relativement aux changements apportés au programme Aéroplan en ce qui touche l'accumulation et l'expiration des milles Aéroplan, comme il a été annoncé le 16 octobre 2006.

Groupe Aeroplan est d'avis qu'il a des motifs valables pour s'opposer à la requête en autorisation et se défendra avec vigueur contre tout recours collectif autorisé par le tribunal.

À l'heure actuelle, étant donné que les requérants n'ont pas encore obtenu la permission du tribunal de déposer un recours collectif et que l'issue de ce recours, s'il est autorisé par la cour, ne peut être déterminée, aucune provision à cet effet n'est présentée dans ces états financiers.

De temps à autre, Groupe Aeroplan est parti à diverses réclamations et poursuites dans le cours normal de ses activités. Bien que l'issue définitive de celles-ci ne puisse être prévue, la direction estime que, selon l'information dont elle dispose actuellement, le règlement des réclamations et des

poursuites en cours n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de Groupe Aeroplan.

OPÉRATIONS AVEC AIR CANADA

Aéroplan a conclu avec Air Canada divers contrats régissant la relation commerciale entre les deux sociétés, lesquels sont décrits dans la notice annuelle de Groupe Aeroplan datée du 22 mars 2010.

Air Canada est l'un des plus importants partenaires d'accumulation de Groupe Aeroplan, ayant représenté 12 % et 17 % de la facturation brute pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009, respectivement. Selon le CPSC, l'engagement annuel d'Air Canada, qui est établi en fonction de 85 % de la moyenne totale des milles Aéroplan réellement émis pour les vols d'Air Canada ou les produits et services d'un transporteur aérien membre du groupe d'Air Canada dans les trois années civiles précédentes, est estimé pour 2011 à 215,3 M$. Air Canada, en association avec d'autres membres du réseau Star Alliance, est le principal partenaire d'échange de Groupe Aeroplan. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, 37 % du coût total des primes inscrites et des coûts directs ont été payés à Air Canada, contre 56 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, au titre des primes achetées auprès d'Air Canada et d'autres compagnies aériennes (partenaires du réseau Star Alliance).

EMPLOYÉS DES CENTRES DE CONTACTS

Dans le cadre du transfert du centre de contacts le 1er juin 2009, Aéroplan s'est engagée à reconnaître l'ancienneté des employés transférés et à prendre en charge toute obligation supplémentaire au titre du régime de retraite découlant du cumul des années de service après leur départ d'Air Canada jusqu'à leur retraite chez Aéroplan. Cette obligation au titre du coût des services passés et les autres avantages sociaux futurs ont été estimés à 13,9 M$ et à 8,9 M$, respectivement, d'après l'évaluation actuarielle datée du 31 décembre 2009, et sont amortis sur la durée résiduelle moyenne de service des salariés actifs couverts par le régime de retraite à prestations déterminées, estimée à 16,2 années, et par les régimes d'autres avantages sociaux, estimée à 13,9 années.

Par suite de la résiliation du contrat de services généraux (« CSG »), toutes les obligations figurant à ce contrat, y compris les paiements spéciaux relativement aux régimes de retraite auxquels les employés visés par le CSG ont participé, tel qu'il est décrit dans les états financiers au 31 décembre 2008, ont pris fin.

Aéroplan a jugé, après consultation d'un conseiller juridique indépendant, qu'elle n'avait pas à prendre à sa charge le passif existant au titre des régimes de retraite d'Air Canada à l'égard des employés transférés et qu'Air Canada en demeurait responsable. Air Canada a informé Aéroplan qu'elle ne partage pas cet avis. Comme rien en ce moment ne permet de prédire l'issue du règlement de ce désaccord, aucun montant ne peut y être affecté. Par conséquent, aucune provision au titre d'un passif n'a été enregistrée aux états financiers.

PRÊT À RECEVOIR D'AIR CANADA

Le 29 juillet 2009, Aéroplan a conclu avec un syndicat d'autres prêteurs, dont GE Canada Finance Holding Company, Exportation et Développement Canada et Gestion ACE Aviation Inc., une entente visant à fournir du financement à Air Canada (le « prêt syndiqué à Air Canada »), aux termes de laquelle Aéroplan s'est engagée à avancer 150,0 M$ au transporteur aérien.

Le 3 août 2010, Air Canada a remboursé avant l'échéance un montant de 156,3 M$, soit l'encours à payer en date du remboursement, aux termes du prêt syndiqué à Air Canada. Une tranche de 6,3 M$ de ce montant, laquelle a été comptabilisée dans les intérêts créditeurs, se composait d'intérêts courus de 4,8 M$ et de frais pour paiement anticipé de 1,5 M$.

Aux termes du prêt syndiqué à Air Canada, Air Canada a émis aux prêteurs des bons de souscription visant l'acquisition d'actions de catégorie A ou d'actions de catégorie B à droit de vote variable d'Air Canada. À la clôture, Aéroplan a reçu 1 250 000 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice de 1,51 $ chacun qui peuvent être exercés en tout temps et arrivent à échéance dans

quatre ans. De plus, Aéroplan avait droit à sa quote-part des bons de souscription additionnels, totalisant au plus 5 % du nombre total d'actions ordinaires émises d'Air Canada à la date de l'émission, si Air Canada ne fournissait pas une garantie supplémentaire relativement à certains actifs dans les 90 jours suivant la clôture de l'opération. La garantie n'a pas été fournie dans les 90 jours et, le 19 octobre 2009, Aéroplan a reçu 1 250 000 bons de souscription additionnels. Ces bons de souscription sont assortis d'un prix d'exercice de 1,44 $ chacun, peuvent être exercés en tout temps et arrivent à échéance quatre ans après la date d'émission, tout comme les bons de souscription octroyés par Air Canada à la date de conclusion du prêt syndiqué à Air Canada.

Les bons de souscription sont présentés dans les comptes débiteurs, et toute variation de leur juste valeur est portée en résultat dans les intérêts créditeurs.

Au 31 décembre 2010, la juste valeur des 2 500 000 bons de souscription totalisait 4,5 M$, par rapport à 1,1 M$ au 31 décembre 2009.

Compte tenu de ce qui précède, Aéroplan et Air Canada ont conclu certaines ententes commerciales mutuellement avantageuses, dont aucune ne porte sur l'établissement du prix des milles Aéroplan ni sur le coût des places achetées à titre de primes.

CPSC

Le 4 août 2010, comme le prévoit le CPSC qui lie actuellement les parties, Aéroplan et Air Canada ont conclu une entente visant les tarifs d'échange de la capacité fixe de places à payer par Aéroplan pour la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2013. Le résultat est conforme aux paramètres contractuels préétablis et correspond aux attentes commerciales d'Aéroplan.

SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX

Au 31 décembre 2010, les paiements futurs minimaux estimatifs aux termes des obligations contractuelles de Groupe Aeroplan s'établissaient comme suit :

(en millions)	Total	2011	2012	2013	2014	2015	Par la suite
	$	$	$	$	$	$	$
Obligations contractuelles							
Contrats de location-exploitation	62,0	14,2	12,0	10,8	7,4	6,9	10,7
Infrastructure technologique et autres	65,3	31,7	21,0	10,0	2,5	0,1	-
Soutien à la commercialisation et autres	84,6	20,1	19,1	19,1	17,0	9,3	-
Dette à long terme [a)]	821,0	48,5	336,2	25,8	175,8	13,9	220,8
Obligation d'achat aux termes du CPSC	3 969,1	417,8	417,8	417,8	417,8	417,8	1,880,1
Obligations contractuelles	**5 002,0**	**532,3**	**806,1**	**483,5**	**620,5**	**448,0**	**2 111,6**
Engagements							
Lettres de crédit et cautionnements	16,2	9,3	6,9	-	-	-	-
Engagements	**16,2**	**9,3**	**6,9**	**-**	**-**	**-**	**-**
Total des obligations contractuelles et des engagements commerciaux	**5 018,2**	**541,6**	**813,0**	**483,5**	**620,5**	**448,0**	**2 111,6**

a) Comprend l'intérêt sur la facilité de crédit à terme et les billets garantis de premier rang de série 1, 2 et 3, tel qu'il est décrit sous la rubrique « Facilités de crédit et dette à long terme ».

Les montants présentés au poste « Soutien à la commercialisation et autres » correspondent aux obligations maximales de la Société au titre de la promotion des programmes de fidélisation qu'elle exploite.

Aux termes de certaines obligations contractuelles avec un partenaire d'accumulation principal, Groupe Aeroplan est tenu de respecter certains seuils minimaux en matière de fonds de roulement conformément à des formules établies au préalable. Au 31 décembre 2010, Groupe Aeroplan avait respecté toutes ces clauses.

SWAP DE DEVISES

Dans le cadre de l'acquisition de LMG en décembre 2007, une filiale de Groupe Aeroplan a conclu un swap de devises afin de réduire son exposition au risque de change découlant des bénéfices futurs de la filiale. Le swap de devises, qui avait une durée de cinq ans et venait à échéance le 19 décembre 2012, portait sur l'échange d'un taux d'intérêt variable sur 240,0 M£ au TIOL à trois mois sur la livre sterling contre un taux d'intérêt variable sur 500,0 M$ au taux CDOR à trois mois. Le swap de devises ne réunissait pas les conditions d'application de la comptabilité de couverture et, en conséquence, les

variations de la juste valeur du swap de devises étaient portées au résultat hors exploitation à titre de gain ou perte de change.

Le 22 juillet 2009, le swap de devises a été cédé pour un produit net de 52,7 M$. Le gain qui en a résulté a été porté en résultat à titre d'écart de conversion.

DIVIDENDES

Les dividendes trimestriels déclarés en faveur des actionnaires ordinaires de Groupe Aeroplan en 2010 et en 2009 sont les suivants :

Date de clôture des registres	**2010**		**2009**	
(en milliers)	**Montant**	**Montant par action ordinaire**	**Montant**	**Montant par action ordinaire**
	$	**$**	**$**	**$**
Mars	24 999	0,125	24 997	0,125
Juin	24 766	0,125	24 997	0,125
Septembre	23 880	0,125	24 997	0,125
Décembre	23 372	0,125	24 997	0,125
	97 017	**0,500**	**99 988**	**0,500**

Les dividendes trimestriels déclarés en faveur des actionnaires privilégiés de Groupe Aeroplan en 2010 sont les suivants :

Date de clôture des registres	**2010**		**2009**	
(en milliers)	**Montant**	**Montant par action privilégiée**	**Montant**	**Montant par action privilégiée**
	$	**$**		
Mars	2 150	0,312	s. o.	s. o.
Juin	2 803	0,406	s. o.	s. o.
Septembre	2 803	0,406	s. o.	s. o.
Décembre	2 804	0,406	s. o.	s. o.
	10 560	1,530	s. o.	s. o.

Les dividendes à payer par Groupe Aeroplan à ses actionnaires sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés.

La politique en matière de dividendes relève du conseil d'administration de Groupe Aeroplan, et le versement de dividendes est fonction, notamment, des résultats, des besoins en capitaux, des clauses restrictives liées à la dette, de la satisfaction de critères de solvabilité prescrits par la LCSA au titre de la déclaration de dividendes, et d'autres conditions qui pourraient être en vigueur dans l'avenir.

CAPITAL-ACTIONS

Les 20 et 26 janvier 2010, aux termes d'un supplément de prospectus daté du 13 janvier 2010, Groupe Aeroplan a émis 6 900 000 actions privilégiées, série 1 pour un produit total de 167,3 M$ en trésorerie, déduction faite de coûts d'émission de 5,2 M$. De plus, une économie d'impôts connexe de 1,5 M$ a été comptabilisée. Les porteurs d'actions privilégiées, série 1 pourront recevoir un dividende fixe trimestriel cumulatif procurant un rendement de 6,5 % par année pour la première période de cinq ans se terminant le 31 mars 2015. Le taux du dividende sera révisé le 31 mars 2015 et tous les cinq ans par la suite pour correspondre au rendement des obligations du gouvernement du Canada de

cinq ans, majoré de 3,75 %. Les actions privilégiées, série 1 pourront être rachetées par Groupe Aeroplan le 31 mars 2015 et tous les cinq ans par la suite, conformément à leurs conditions.

Les porteurs des actions privilégiées, série 1 auront la faculté de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende cumulatif, série 2 (les « actions privilégiées, série 2 »), sous réserve de certaines conditions, le 31 mars 2015 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions privilégiées, série 2 pourront recevoir un dividende variable trimestriel cumulatif procurant un rendement correspondant au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada, majoré de 3,75 %. Le produit net de l'émission a servi à rembourser une tranche de 140,0 M$ de la facilité renouvelable, le solde ayant été affecté aux besoins généraux de la Société.

Le 31 décembre 2010, Groupe Aeroplan avait 186 788 979 actions ordinaires et 6 900 000 actions privilégiées émises et en circulation d'une valeur globale de 1 807,5 M$. En outre, il y avait 3 183 517 options sur actions émises et en cours dans le cadre du régime d'intéressement à long terme de Groupe Aeroplan.

Le 11 mai 2010, la Société a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto et annoncé son intention de racheter un maximum de 5 000 000 de ses actions ordinaires émises et en circulation entre le 14 mai 2010 et le 13 mai 2011 au plus tard dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Le 11 août 2010, la Société a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto de porter de 5 000 000 à 19 983 631 le nombre d'actions ordinaires pouvant être rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités entre le 14 mai 2010 et le 13 mai 2011 au plus tard.

Du 14 mai au 31 décembre 2010, Groupe Aeroplan a racheté et annulé 13 022 900 actions ordinaires en contrepartie de 142,5 M$ en trésorerie; 6 960 731 actions ordinaires supplémentaires peuvent être rachetées d'ici le 13 mai 2011. Le capital-actions a été réduit de 113,9 M$, et le solde de 28,6 M$ a été porté en diminution du surplus d'apport.

RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

Le résultat par action de Groupe Aeroplan s'est respectivement élevé à (0,17 $) et à 0,45 $ pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009. En 2010, le résultat par action est calculé déduction faite des dividendes sur les actions privilégiées.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Après le 31 décembre 2010, Groupe Aeroplan a racheté et annulé 1 160 000 actions ordinaires pour une contrepartie en trésorerie totale de 15,6 M$, dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Le 2 février 2011, Groupe Aeroplan a investi un montant additionnel de 125,0 M$ dans des obligations de sociétés et de gouvernements, lesquelles ont été classées dans les placements à long terme et font partie de la réserve au titre de l'échange de milles Aéroplan Canada. Ces placements à long terme sont assortis d'une échéance initiale de 4 à 8 ans et d'un taux d'intérêt effectif de 3,22 %.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES

Pour préparer les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada, la direction doit faire des estimations et poser des jugements et des hypothèses qu'elle estime être raisonnables en fonction de l'information dont elle dispose. Ces estimations, jugements et hypothèses influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information à fournir au titre des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés des produits et des charges pour la période visée. Dans les faits, les résultats pourraient différer de ces estimations (voir *Avertissement concernant les énoncés prospectifs*). La direction a recensé divers domaines, dont il est question ci-après, qui nécessitent de sa part un degré élevé de jugement et

l'appellent souvent à estimer les conséquences possibles de situations qui, par définition, sont entourées d'incertitudes et pourraient considérablement évoluer au cours des périodes ultérieures.

Les principales conventions comptables sont décrites à la *note 2* afférente aux états financiers consolidés vérifiés au 31 décembre 2010. Les conventions qui, de l'avis de Groupe Aeroplan, sont les plus cruciales pour aider à pleinement comprendre et évaluer ses résultats financiers présentés sont notamment les suivantes :

CONSTATATION DES PRODUITS, COÛTS DIRECTS ET COÛT DES PRIMES

Groupe Aeroplan tire ses rentrées de fonds principalement de la vente d'« unités de fidélisation GA » (« UFGA »), soit les milles, points ou primes d'autres programmes de fidélisation émis par les filiales de Groupe Aeroplan en vertu des programmes respectifs exploités par chaque entité, à ses partenaires d'accumulation, ainsi que des services rendus ou à rendre à des clients, ces produits étant désignés comme la « facturation brute ». Les unités de fidélisation GA émises à des fins promotionnelles, à rabais ou à titre gracieux sont également incluses dans la facturation brute selon leur prix d'émission. La facturation brute au titre des UFGA est reportée, puis constatée à titre de produits, soit au moment où les unités de fidélisation GA sont échangées par les membres, soit selon la méthode comptable applicable aux désistements. Les produits constatés par unité de fidélisation GA échangée sont calculés selon une moyenne pondérée, distinctement pour chaque programme. Les désistements correspondent aux unités de fidélisation GA dont il n'est pas prévu qu'elles seront échangées par les membres. Les désistements sont évalués par la direction en fonction des modalités du programme et des modèles historiques d'accumulation et d'échange, ajustés pour tenir compte des modifications de toute modalité qui a une incidence sur les pratiques d'échange des membres. En 2008, la direction a mis au point, avec l'aide d'un expert indépendant, un modèle économétrique qui prend en compte les données historiques et le comportement prévu des membres selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation. Groupe Aeroplan utilise cet outil pour évaluer et surveiller les estimations de désistements appropriées pour les différents programmes qu'il offre en continu. Groupe Aeroplan fait appel à un expert indépendant tous les deux ans pour valider la robustesse de l'outil de modélisation nouvellement mis en œuvre. Les variations du pourcentage de désistements sont comptabilisées comme suit par les unités d'exploitation : pour la période durant laquelle survient la modification, le solde des produits constatés d'avance est rajusté comme si l'estimation révisée avait servi pour les périodes précédentes, et un montant correspondant est inscrit à titre d'ajustement des produits; pour les périodes ultérieures, l'estimation révisée est utilisée. D'après les résultats de l'application du modèle en 2010 et l'examen par un expert, compte tenu des ajustements des taux de désistement applicables pour les programmes respectifs exploités par chacune des unités d'exploitation, le pourcentage de désistements estimatif pondéré consolidé moyen est de 21 % (20 % en 2009). Les désistements sont constatés de façon proportionnelle sur la durée de vie moyenne estimative d'un mille ou d'un point émis en vertu des programmes Aéroplan et Nectar, soit 30 mois et 15 mois, respectivement, données qui ont été déterminées de façon rationnelle et systématique.

Dans de rares cas, Groupe Aeroplan peut vendre des unités de fidélisation GA directement aux membres. Les produits tirés de ces ventes sont constatés au moment où les membres échangent leurs unités de fidélisation GA contre des primes.

En outre, Groupe Aeroplan, par l'entremise de Carlson Marketing, touche des honoraires liés aux services de promotion de programmes de fidélisation qui se rattachent à la commercialisation directe, à la promotion des ventes ainsi qu'à la conception, à l'élaboration et à l'administration de programmes de fidélisation. Ces honoraires sont pris en compte dans la facturation brute et constatés lorsque les services sont rendus. Les autres produits, constitués des frais facturés aux membres pour divers services, des honoraires tirés de la commercialisation du savoir-faire, des marques de commerce et des services analytiques en matière de fidélisation fournis à des entreprises de détail et à des entreprises de fourniture de produits de consommation, des redevances tirées de l'utilisation de la marque de commerce *Air Miles* ainsi que de la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs d'Air Canada, sont également pris en compte dans la facturation brute et sont constatés à titre de produits lorsque les services sont rendus ou que les redevances ont été gagnées.

Le coût des primes, qui correspond au montant payé par Groupe Aeroplan aux partenaires d'échange, s'accumule lorsque les membres échangent leurs unités de fidélisation GA. Les coûts directs sont les coûts directement attribuables à la prestation de services de commercialisation de programmes de fidélisation, notamment la main-d'œuvre, la technologie, la distribution de récompenses et les commissions.

CONTRATS AVEC DES PARTENAIRES D'ACCUMULATION, RELATIONS CLIENTS, LOGICIELS ET TECHNOLOGIE ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les contrats avec des partenaires d'accumulation ainsi que les relations clients, les logiciels et la technologie ainsi que les autres actifs incorporels sont considérés comme des actifs à long terme à durée de vie limitée. Les contrats avec des partenaires d'accumulation et les relations clients sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie estimative, soit habituellement de 5 à 25 ans.

Les autres actifs incorporels, qui comprennent les droits d'utiliser la marque de commerce Carlson Marketing et des clauses de non-concurrence convenues avec le vendeur aux termes de la convention d'acquisition, sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie estimative, qui varie de trois à cinq ans.

Les logiciels et la technologie sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode linéaire sur une période de trois à sept ans. Les logiciels en voie de conception comprennent les frais payés à des tiers comme les honoraires des consultants et d'autres frais de développement directs. L'amortissement commence à la fin de la conception du logiciel, une fois que ce dernier est utilisable.

Les contrats avec des partenaires d'accumulation, les relations clients, les logiciels et la technologie ainsi que les autres actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation lorsque les circonstances donnent à penser que leur valeur comptable risque de ne pas être recouvrée. Dans de telles circonstances, les flux de trésorerie non actualisés futurs associés à l'utilisation et à la cession de l'actif en question sont comparés avec la valeur comptable afin de déterminer si cette valeur comptable est recouvrable. La perte de valeur, le cas échéant, correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

MARQUES DE COMMERCE ET ÉCART D'ACQUISITION

Les marques de commerce, considérées comme des actifs incorporels à durée de vie indéfinie, sont comptabilisées au coût et ne sont pas amorties; elles sont plutôt soumises à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur peut avoir diminué. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur de l'actif incorporel avec sa valeur comptable. Si la valeur comptable est supérieure à la juste valeur, la valeur de la marque est ramenée à sa juste valeur.

L'écart d'acquisition correspond à l'excédent du prix d'achat d'une entreprise acquise sur le montant attribué aux actifs acquis moins les passifs pris en charge, selon leurs justes valeurs. L'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais est plutôt soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'écart d'acquisition pourrait avoir subi une perte de valeur. La **première étape** du test de dépréciation de l'écart d'acquisition permet de déterminer si la juste valeur d'une unité d'exploitation dépasse sa valeur comptable nette à la date d'évaluation afin d'établir si l'écart d'acquisition s'est déprécié. Si la juste valeur est supérieure à la valeur comptable nette, aucune dépréciation ne s'est produite. Par contre, si la valeur comptable nette excède la juste valeur, la **deuxième étape** du test de dépréciation doit être effectuée pour déterminer le montant de la perte de valeur. La juste valeur de l'écart d'acquisition est estimée de la même manière que l'écart d'acquisition à la date de l'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, c'est-à-dire qu'elle correspond à l'excédent de la juste valeur de l'unité d'exploitation par rapport à la juste valeur des actifs nets identifiables de celle-ci. Pour pouvoir exécuter la deuxième étape du test, la juste valeur de l'écart d'acquisition de l'unité d'exploitation doit être estimée et comparée avec sa valeur comptable. L'excédent de la valeur comptable par rapport à la juste valeur est comptabilisé à titre de moins-value dans la période.

Aux fins du test de dépréciation, l'écart d'acquisition doit être attribué à l'unité d'exploitation et testé à ce niveau. Du 20 décembre 2007 au 7 décembre 2009, Groupe Aeroplan avait deux unités d'exploitation : Aéroplan Canada et l'unité Europe et Moyen-Orient, laquelle est formée des activités de Groupe Aeroplan Europe, dont Nectar, LMG Insight & Communication et Air Miles Middle East. Le 7 décembre 2009, par suite de l'acquisition de Carlson Marketing, une troisième unité d'exploitation, Carlson Marketing, a été ajoutée. Cette unité d'exploitation est composée des activités de fidélisation et de la division Participation et événements de Carlson Marketing aux États-Unis, au Canada, en Europe, au Moyen-Orient et dans la région de l'Asie-Pacifique.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Groupe Aeroplan utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des écarts temporaires (déductibles ou imposables) entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, calculés en fonction des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliqueront vraisemblablement à l'exercice au cours duquel ces écarts sont censés se résorber.

MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR

Le 1er janvier 2011, Groupe Aeroplan cessera de préparer ses états financiers conformément aux PCGR du Canada énoncés dans la Partie V du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés – Comptabilité*, et les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board deviendront sa source première de méthodes comptables. En conséquence, les présents états financiers ne présentent aucune modification aux PCGR du Canada pour les périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2011.

NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIERE (« IFRS »)

Groupe Aeroplan sera tenu de procéder à la conversion de ses états financiers aux IFRS pour les exercices devant être ouverts à compter du 1er janvier 2011. Les chiffres comparatifs devront également faire l'objet d'un retraitement à des fins de conformité avec les IFRS. Par conséquent, la Société a élaboré, aux fins de la conversion de ses états financiers aux IFRS, un plan qui comporte quatre phases :

- Phase 1 – Diagnostic préliminaire, planification et délimitation de l'étendue – Élaborer un plan de transition aux IFRS basé sur les résultats de l'évaluation préliminaire générale des principales différences entre les IFRS et les méthodes comptables actuelles de la Société;
- Phase 2 – Évaluation détaillée – Évaluer les différences entre les PCGR et les IFRS, et mettre l'accent sur les aspects qui auront les répercussions les plus importantes sur la Société;
- Phase 3 – Définition de la solution – Concevoir et élaborer des solutions détaillées pour traiter les différences qui ont été identifiées au cours de la phase Évaluation détaillée. Cette phase du projet comprend l'analyse et la détermination des méthodes comptables basées sur les IFRS pouvant être appliquées, ainsi que l'identification des changements connexes à apporter au processus comptable et au processus d'information financière, ainsi qu'aux systèmes de TI, aux contrôles internes et aux autres processus opérationnels;
- Phase 4 – Mise en œuvre – Mettre en œuvre tous les changements requis à des fins de conformité aux IFRS.

En vue de mettre son plan à exécution, Groupe Aeroplan a constitué une équipe de ressources internes et externes. L'équipe de projet est dirigée par des hauts dirigeants financiers qui assurent la gouvernance, la gestion et le soutien de l'ensemble du projet. L'équipe de projet fait rapport au comité de vérification, des finances et des risques de la Société sur une base trimestrielle. La Société a achevé les phases de diagnostic préliminaire, d'évaluation détaillée et de définition de la solution; elle a amorcé certains aspects de la mise en œuvre de ce basculement. Le passage de la Société aux IFRS se déroule comme prévu; celle-ci poursuivra la réalisation de la dernière phase durant le premier trimestre de 2011.

L'analyse effectuée à ce jour indique que les normes qui s'appliqueront sont similaires à celles qu'utilise Groupe Aeroplan dans la préparation de ses états financiers consolidés. Toutefois, plusieurs

normes du référentiel IFRS sont en voie d'être modifiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), et des modifications devraient continuer d'être apportées aux normes existantes même après la date de basculement du 1er janvier 2011. La Société surveille les activités de l'IASB sur une base continue et, au besoin, prend en compte les modifications proposées. Les normes applicables en matière de constatation des produits en vertu des IFRS, qui ne devraient pas être finalisées avant la fin de 2011, revêtent une importance particulière eu égard à l'information financière de Groupe Aeroplan. Même s'il semble y avoir consensus quant au fait que les normes de constatation des produits sont similaires à celles qu'utilisera Groupe Aeroplan au moment de l'adoption initiale des IFRS, cela ne sera confirmé qu'à une date ultérieure, une fois que les normes visant la constatation des produits auront été finalisées et publiées.. Puisque tous les changements éventuels des IFRS qui seront en vigueur au 31 décembre 2011 ne sont pas encore connus, toute conclusion dégagée dès à présent doit être considérée comme étant provisoire.

Les progrès que la Société a réalisés à ce jour ont mené aux conclusions et évaluations décrites ci-après.

Première application des Normes internationales d'information financière (IFRS 1)

L'IFRS 1 fournit le cadre de référence en vue de la première application des IFRS. De plus, elle indique que, en règle générale, les entités devraient appliquer rétrospectivement les principes sous-tendant les IFRS et les ajustements découlant de la conversion des PCGR canadiens aux IFRS devraient être comptabilisés directement dans les résultats non distribués. Toutefois, l'IFRS 1 prévoit également un certain nombre d'exemptions facultatives relativement à l'application rétrospective de certaines exigences des IFRS, de même que des exceptions obligatoires interdisant l'application rétrospective de certaines normes. Même si la liste des exemptions et exceptions a fait l'objet de certains changements, seize exemptions facultatives et quatre exceptions obligatoires doivent actuellement être prises en compte.

À l'heure actuelle, Groupe Aeroplan prévoit appliquer les exemptions facultatives suivantes :

- il ne retraitera pas rétrospectivement la comptabilisation des regroupements d'entreprises antérieurs;
- il ne retraitera pas rétrospectivement les écarts de conversion cumulés comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu. Le solde de la perte de conversion cumulée d'environ 47,0 M$ au 31 décembre 2009, en vertu des PCGR canadiens, sera réputé nul à la date de transition et l'ajustement correspondant sera comptabilisé dans les résultats non distribués;
- il appliquera prospectivement les exigences de l'IAS 23, *Coûts d'emprunt*, à compter du 1er janvier 2010;
- il se prévaudra de l'exemption de fournir des informations supplémentaires sur les avantages du personnel, notamment certains renseignements sur les régimes à prestations déterminées concernant des périodes antérieures à son passage aux IFRS.

Les autres exemptions facultatives s'appliquent de façon limitée ou ne s'appliquent pas à Groupe Aeroplan. La Société ne se prévaudra pas de l'exemption facultative sur l'élimination des gains et des pertes actuariels non amortis relatifs aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi puisqu'elle a choisi à titre de convention comptable la comptabilisation des gains et des pertes actuariels directement dans les autres éléments du résultat étendu (se reporter à la rubrique « Avantages du personnel » ci-après).

Les paragraphes qui suivent décrivent certains domaines clés pour lesquels il existe des différences d'ordre comptable qui, lors de la conversion aux IFRS, entraîneront des changements dans les méthodes comptables qui seront susceptibles d'avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Société. Les domaines ainsi décrits et les commentaires qui s'y rattachent ne visent pas à constituer une liste exhaustive de tous les changements qui découleront de la transition aux IFRS, mais plutôt à mettre l'accent sur les domaines dans le cas desquels Groupe Aeroplan pense actuellement que les différences d'ordre comptable seront les plus significatives. Néanmoins, l'analyse des changements poursuit son cours et certaines décisions doivent encore être prises dans les

domaines pour lesquels des choix de méthodes comptables existent. Au cours du quatrième trimestre de 2010, la Société a fait considérablement progresser ce secteur et a achevé une quantification préliminaire de l'impact de ces éléments considérés les plus significatifs.

Produits des activités ordinaires (IAS 18)

À la suite d'une analyse supplémentaire effectuée au cours des troisième et quatrième trimestres de 2010, la Société a conclu que certaines modifications devaient être apportées à ses modèles de constatation des produits afin de respecter les exigences aux termes des IFRS. À l'heure actuelle, selon les PCGR du Canada, la facturation brute liée à la vente d'unités de fidélisation GA aux termes des programmes de fidélisation de la Société est reportée, et les produits sont comptabilisés soit au moment de l'échange des unités de fidélisation par les membres, soit conformément à la convention comptable sur les désistements. Les désistements sont actuellement comptabilisés proportionnellement sur la durée de vie estimative moyenne d'une unité de fidélisation GA émise, laquelle est déterminée de façon logique et systématique. Aux termes des IFRS, la Société reportera la facturation brute et comptabilisera les produits à mesure que les unités de fidélisation GA seront échangées par les membres. Le montant des produits comptabilisés sera fondé sur le nombre d'unités de fidélisation GA échangées au cours d'une période par rapport au nombre total d'unités de fidélisation GA qui devraient être rachetées selon les prévisions, nombre qui tient compte des estimations de la Société en matière de désistements. Par conséquent, les produits liés aux désistements auparavant comptabilisés proportionnellement sur la durée de vie estimative moyenne des unités de fidélisation seront désormais constatés selon les modèles d'échange des unités de fidélisation GA.

Cette modification du modèle de constatation des produits de la Société se traduira par une augmentation de 72,1 M$ des produits perçus d'avance à la date de transition, et un ajustement correspondant sera effectué pour réduire les résultats non distribués à cette date.

L'incidence sur les résultats de l'exercice 2010 relative à cet ajustement se traduit par une augmentation des produits constatés d'environ 3,0 M$.

Regroupements d'entreprises (IFRS 3)

En 2009, dans le cadre du projet annuel d'amélioration des IFRS de l'IASB, l'exemption accordée aux sociétés adoptant les IFRS pour la première fois n'est pas la même que celle accordée aux sociétés les ayant déjà adoptées en ce qui concerne le traitement de la contrepartie éventuelle qui découle d'un regroupement d'entreprises pour lequel la date d'acquisition est antérieure à la date d'application de l'IFRS 3 (2008). Par conséquent, même si la Société appliquera l'exemption facultative prévue par l'IFRS 1 qui consiste à ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs, l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, aura une incidence sur les états financiers de la Société, puisque la contrepartie éventuelle non résolue ayant trait à l'acquisition de LMG, en 2007, sera comptabilisée à la juste valeur à la date de transition, les résultats non distribués étant débités d'un montant correspondant. Compte tenu de cette différence, la juste valeur de la contrepartie éventuelle liée à un jugement favorable dans le litige relatif à la TVA, comprise au poste « Comptes créditeurs et charges à payer » et calculée selon des probabilités pondérées, d'un montant d'environ 31,0 M$, sera imputée aux capitaux propres au moment de la transition aux IFRS. Cette éventualité a été résolue par le jugement de la CEJ concernant la TVA et, selon les IFRS, le passif relatif à la contrepartie éventuelle sera réduit et remplacé par une provision de 133,0 M$.

En vertu des IFRS, et contrairement à ce que prévoient les PCGR canadiens, les contreparties éventuelles ne sont pas comptabilisées au titre d'une augmentation de l'écart d'acquisition (*goodwill*) lors du dénouement de l'éventualité; elles sont plutôt comptabilisées à la juste valeur dans le cadre de la répartition du prix d'achat. En vertu des IFRS, toute réévaluation ultérieure de la juste valeur à chaque date de clôture, jusqu'au dénouement de l'éventualité, est comptabilisée dans l'état des résultats.

Dépréciation d'actifs (IAS 36)

En vertu des PCGR canadiens, le test de dépréciation comprend deux étapes, dont la première consiste en la comparaison des valeurs comptables des actifs à long terme avec les flux de trésorerie

futurs non actualisés, en vue de déterminer s'il y a dépréciation. Si la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable sur une base non actualisée, les flux de trésorerie sont actualisés aux fins du calcul du montant de la perte de valeur et les valeurs comptables sont ramenées à la juste valeur estimée. L'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, préconise, pour les tests et pour l'évaluation des pertes de valeur, l'utilisation d'une méthode en une étape dans laquelle les valeurs comptables des actifs sont comparées directement au montant le plus élevé entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité (qui utilise des flux de trésorerie futurs actualisés). Cette méthode peut entraîner un plus grand nombre de dépréciations dans les situations où les valeurs comptables des actifs étaient auparavant acceptées en vertu des PCGR canadiens sur la base des flux de trésorerie non actualisés, mais pas sur la base des flux de trésorerie actualisés. En vertu des PCGR canadiens, les actifs incorporels à durée de vie indéfinie sont toujours soumis à un test de dépréciation en tant qu'actifs pris individuellement. En vertu des IFRS, les actifs incorporels à durée de vie indéfinie qui ne génèrent pas d'entrées de trésorerie indépendantes, tels que les noms commerciaux de Groupe Aeroplan, sont soumis à un test de dépréciation au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT »). En vertu des PCGR canadiens, le test de dépréciation auquel est soumis l'écart d'acquisition doit consister en une comparaison de la valeur comptable de l'unité d'exploitation à laquelle il est rattaché (y compris l'écart d'acquisition attribué) avec la juste valeur de l'unité d'exploitation. Si la juste valeur de l'unité d'exploitation est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est calculée. Cette perte de valeur correspond à la différence entre la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition et sa valeur comptable. La juste valeur implicite de l'écart d'acquisition est déterminée en fonction de la valeur qui serait attribuée à l'écart d'acquisition si l'unité d'exploitation était acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises en cours. En vertu des IFRS, l'écart d'acquisition est attribué aux UGT de la Société et il est toujours soumis à un test de dépréciation au niveau des UGT ou des groupes d'UGT. Une perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur comptable d'une UGT excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité, laquelle est fondée sur la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs. Le montant de la perte de valeur correspond au montant de cet excédent.

La Société a terminé l'analyse de ses activités, et elle a déterminé les UGT qu'elle devra utiliser aux fins du test de dépréciation et les groupes d'UGT qu'elle devra utiliser aux fins de l'exécution du test de dépréciation de l'écart d'acquisition (*goodwill*). La société a élaboré les modèles qui seront utilisés aux fins du test de dépréciation devant être exécuté à la date de transition aux IFRS et par la suite. Au cours des troisième et quatrième trimestres de 2010, la Société a fait des progrès en ce qui a trait au calcul préliminaire des estimations de la valeur recouvrable de ses UGT et de ses groupes d'UGT au 1er janvier 2010 et au 31 décembre 2010, respectivement, et a conclu qu'il n'y avait aucun écart à comptabiliser ayant une incidence sur les soldes respectifs.

Avantages du personnel (IAS 19)

En vertu des IFRS, les passifs et les charges au titre du coût des services passés acquis en vertu d'un régime à prestations déterminées sont comptabilisés immédiatement dans le compte de résultat. Les coûts des services passés non acquis sont amortis sur la période d'acquisition des droits. En vertu des PCGR canadiens, les coûts des services passés acquis en vertu des régimes à prestations déterminées destinés aux agents des centres de contacts d'Aéroplan et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés sur la durée résiduelle moyenne d'activité prévue. En raison de cette différence, le coût des services passés non amorti d'environ 16,0 M$ au 31 décembre 2009 sera imputé aux capitaux propres lors de la transition aux IFRS.

La Société a également choisi la comptabilisation des gains et des pertes actuariels directement dans les autres éléments du résultat étendu plutôt que dans le résultat net comme convention comptable en ce qui concerne les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Selon cette convention, les gains et les pertes actuariels qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu sont immédiatement inscrits dans les bénéfices non répartis et ne sont pas reclassés dans le résultat net de périodes subséquentes. Par conséquent, le solde de la perte et du gain actuariels non amortis de 0,7 M$ et 0,6 M$ aux 31 décembre 2009 et 2010, respectivement, en vertu des PCGR canadiens, sera éliminé à la date de transition et l'ajustement correspondant sera comptabilisé dans les bénéfices non répartis ou à l'état de résultats, selon le cas.

Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation (IAS 39)

En vertu des IFRS, lorsqu'un passif financier est décomptabilisé, les coûts de transaction connexes sont comptabilisés dans le compte de résultat comme une portion du gain ou de la perte sur l'extinction. Au cours du troisième trimestre de 2009, Groupe Aeroplan a refinancé sa dette à long terme. Les frais de refinancement ont été reportés et comptabilisés à titre d'ajustement de la valeur comptable de la nouvelle dette, en vertu des PCGR canadiens. Étant donné que les frais auraient été comptabilisés dans le compte de résultat en vertu des IFRS, le solde non amorti d'environ 5,8 M$ au 31 décembre 2009 sera reclassé dans les bénéfices non répartis lors de la transition aux IFRS, et tout amortissement ayant été comptabilisé aux résultats selon les PCGR canadiens sera renversé.

Présentation des états financiers (IAS 1)

Il existe un certain nombre de différences entre les IFRS et les PCGR canadiens en matière de présentation des états financiers, y compris en ce qui concerne le classement du compte de résultat selon la nature ou la fonction et la présentation des participations ne donnant pas le contrôle à titre de composante des capitaux propres. La Société traite de ces différences en matière de présentation dans le cadre de sa préparation de l'ébauche des états financiers IFRS, tout au long de 2010. Groupe Aeroplan a réalisé d'importants progrès dans la préparation de l'ébauche de ses états financiers et des informations à fournir par voie de notes selon les IFRS afin de tenir compte des nouvelles exigences en matière de présentation et d'informations à fournir aux termes de ces normes. La Société a terminé son ébauche des états financiers au cours du dernier trimestre de 2010.

Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

Aux termes des PCGR du Canada sur les paiements à base d'actions (paiements fondés sur des actions), la Société comptabilise aux résultats le coût des options sur actions et des unités d'actions au rendement à l'intention des employés sur la période d'acquisition des droits selon la méthode de l'amortissement linéaire, et elle constate les forclusions d'attributions lorsqu'elles se produisent. Aux termes des IFRS, le coût des options sur actions et des unités d'actions au rendement à l'intention des employés est comptabilisé sur la période d'acquisition des droits selon une méthode graduelle d'amortissement et ce coût tient compte d'une estimation du nombre d'attributions dont les droits devraient être acquis, nombre qui sera par la suite révisé si de nouvelles informations indiquent que les forclusions réelles différeront vraisemblablement des estimations. Ce changement de méthode de comptabilisation des paiements fondés sur des actions se traduira par une augmentation de 0,6 M$ du coût des options sur actions et des unités d'actions au rendement à l'intention des employés comptabilisé à la date de transition et par une augmentation du même montant du surplus d'apport, et un ajustement correspondant des bénéfices non répartis sera effectué au moment de la transition aux IFRS.

Autres domaines

Un certain nombre d'autres domaines des IFRS auront également une incidence sur Groupe Aeroplan, quoique dans une moindre mesure. D'autres différences ont été identifiées entre les méthodes comptables actuelles de la Société et les IFRS, et des choix de méthodes comptables existent en vertu des IFRS. Ces éléments devraient être résolus au cours du premier trimestre de 2011, mais il n'est actuellement pas prévu qu'ils aient une incidence significative sur les états financiers de Groupe Aeroplan.

Répercussions sur les systèmes d'information et sur la technologie de l'information

En ce qui concerne les systèmes d'information, les deux principaux aspects qui seront touchés sont, d'une part, la nécessité de faire en sorte que les systèmes d'information permettent de faire le suivi des ajustements IFRS pour l'exercice comparatif de 2010 et, d'autre part, la nécessité de mettre au point plusieurs rapports nouveaux ou modifiés qui aideront à préparer les informations accrues devant être fournies par voie de notes et à présenter les informations selon un modèle différent, comme l'exigent les IFRS. Ces exigences en matière de rapports pourraient également nécessiter que des modifications soient apportées aux structures comptables existantes du grand livre général. À l'heure actuelle, il est prévu que la transition n'aura qu'une incidence minime sur les autres systèmes d'information utilisés par la Société. L'évaluation finale des répercussions sur les systèmes

d'information et sur la technologie de l'information devrait être réalisée au cours du premier trimestre de 2011 après l'achèvement de la première ébauche des états financiers dressés selon les IFRS, mais il n'est pas prévu que les incidences, s'il a lieu, soient importantes.

Répercussions sur la présentation de l'information financière et sur les contrôles internes

Les contrôles de la Société au niveau des opérations ne seront pas touchés par la transition aux IFRS, à quelque égard important que ce soit. Comme il a déjà été indiqué, la transition de la Société aux IFRS touche principalement la présentation de ses états financiers et les informations qui y sont fournies, de même que la présentation des ajustements transitoires. Cela est susceptible d'entraîner des changements significatifs dans la présentation et dans les processus, afin que des informations plus détaillées soient présentées dans les notes afférentes aux états financiers, mais il ne devrait pas y avoir de nombreuses différences en matière d'évaluation ou de différences substantielles dans les traitements comptables utilisés par la Société.

La transition aux IFRS entraînera des changements dans les contrôles régissant la présentation de l'information financière, mais les incidences devraient en être mineures. La plupart des changements toucheront les processus, qu'ils soient nouveaux ou modifiés, puisque les IFRS font davantage appel au jugement en ce qui concerne divers traitements comptables. Des processus et des contrôles seront mis en place afin d'assurer que la Société exerce un jugement approprié et qu'elle applique les méthodes comptables conformes aux IFRS qu'elle a choisies.

Répercussions sur l'expertise en matière d'information financière

À ce jour, la formation et l'éducation ont été limitées aux personnes participant directement à la transition aux IFRS. La formation sur les IFRS suit son cours pour le personnel financier pertinent, alors que les programmes adaptés au personnel opérationnel devront être élaborés lorsque la transition aux IFRS sera en marche. Cette formation mettra principalement l'accent sur les changements à apporter aux processus et consistera en un aperçu des raisons qui sous-tendent les changements, du point de vue normatif. Les relations avec les investisseurs seront mises à jour lorsque les répercussions de la transition aux IFRS seront mieux comprises, ce qui sera le cas au cours du premier trimestre de 2011. Nous nous attendons à ce que les besoins de formation à la grandeur l'organisation ne soient pas importants, vue l'effet minime sur la nature des éléments ayant une incidence sur les résultats d'exploitation.

Répercussions sur les activités

Les clauses restrictives qui sont contenues dans les ententes existantes avec les prêteurs de la Société ont été établies aux termes des PCGR. La Société ne s'attend pas à ce que la transition aux IFRS ait une incidence significative sur ces clauses restrictives.

La rémunération incitative de la Société est basée principalement sur l'atteinte et le dépassement des montants ciblés en ce qui a trait au *BAIIA ajusté et aux flux de trésorerie disponibles*. Ces montants sont déterminés sur une base annuelle, et il se pourrait qu'ils doivent être réévalués à compter de 2011, lorsque l'incidence des changements résultant de la transition aux IFRS sera bien connue.

Généralités

Sur la base des travaux qui ont été exécutés à ce jour, et compte tenu du fait que toutes les modifications possibles des IFRS qui seront en vigueur au 31 décembre 2011 ne sont pas encore connues, Groupe Aeroplan ne peut pas raisonnablement déterminer l'incidence globale que l'adoption des IFRS aura sur sa situation financière et sur ses résultats futurs. Les changements de méthodes comptables découlant de la transition sont susceptibles d'avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés.

INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital de Groupe Aeroplan se compose de la trésorerie et de ses équivalents, des placements à court terme, des placements à long terme, de la dette à long terme et des capitaux propres (exclusion faite du cumul des autres éléments du résultat étendu).

Les principaux objectifs de Groupe Aeroplan en matière de gestion du capital sont les suivants :

- maintenir un solide capital de manière à conserver la confiance des investisseurs, de ses créanciers et du marché et assurer le développement futur de l'entreprise.
- maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût du capital en fonction d'un risque acceptable et préserver la capacité de satisfaire aux obligations financières.
- assurer de maintenir suffisamment de liquidités pour poursuivre sa stratégie de croissance interne et conclure des acquisitions pertinentes.
- assurer aux actionnaires un rendement croissant sur leur investissement.

Dans le cadre de la gestion de sa structure du capital, Groupe Aeroplan surveille de près le rendement tout au long de l'année pour s'assurer que les dividendes en trésorerie prévus, les exigences en matière de fonds de roulement et les investissements de maintien sont financés à même les flux de trésorerie provenant de l'exploitation, l'encaisse disponible en dépôt et, dans la mesure nécessaire, les emprunts bancaires. Groupe Aeroplan gère sa structure du capital et peut y apporter des ajustements de manière à soutenir l'ensemble de la stratégie ou en réponse aux fluctuations de la conjoncture économique et des risques. Afin de maintenir sa structure du capital ou de l'ajuster, Groupe Aeroplan peut varier le montant des dividendes versés aux actionnaires, acheter des actions aux fins d'annulation en vertu d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, émettre de nouvelles actions ou de nouveaux titres de créance, émettre de nouveaux titres de créance pour remplacer la dette existante (avec des caractéristiques différentes) ou réduire le montant de la dette existante.

Le total du capital aux 31 décembre 2010 et 2009 s'établit comme suit :

	31 décembre	
	2010	**2009**
(en milliers)	**$**	**$**
Trésorerie et équivalents	(538 580)	(609 848)
Placements à court terme	-	(14 433)
Placements à long terme	(176 922)	-
Dette à long terme (y compris la partie à court terme)	643 903	780 108
Capitaux propres	1 807 497	1 747 448
Surplus d'apport	1 266 830	1 294 113
Déficit	(1 209 259)	(1 079 181)
Total du capital	**1 793 469**	**2 118 207**

Groupe Aeroplan surveille le capital en utilisant un certain nombre de mesures financières comprenant notamment les suivantes :

- le ratio de levier financier défini comme étant la dette sur le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement, ajusté pour tenir compte des variations des produits perçus d'avance et des frais d'échange futurs (BAIIA ajusté).
- le ratio du service de la dette, soit la dette sur les flux de trésorerie liés à l'exploitation.
- le ratio de couverture des intérêts, soit le BAIIA ajusté sur le montant net des intérêts débiteurs (intérêts débiteurs engagés, déduction faite des intérêts créditeurs gagnés).

Voir la rubrique *Facilités de crédit et dette à long terme* pour de plus amples renseignements sur les ratios.

Groupe Aeroplan utilise le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA ») ajusté et le bénéfice net ajusté comme mesures pour surveiller le rendement de l'exploitation. Les flux de trésorerie disponibles sont utilisés comme un indicateur de rendement financier. Ces mesures en soi ne sont pas reconnues aux fins de la présentation des états financiers selon les PCGR du Canada et elles n'ont pas de définition normalisée. Par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres entités.

Groupe Aeroplan est assujetti à certaines clauses restrictives de nature financière en vertu des conventions de crédit. Ces clauses sont mesurées tous les trimestres. Ces clauses concernent le ratio de levier financier, le service de la dette et le ratio de couverture des intérêts dont il est fait mention plus haut. En outre, aux termes de certaines obligations contractuelles envers un partenaire d'accumulation principal, Groupe Aeroplan est tenu de respecter certains seuils en matière de fonds de roulement conformément à des formules établies au préalable. Groupe Aeroplan se conforme à toutes ces clauses restrictives.

Groupe Aeroplan a également constitué une réserve qui, au 31 décembre 2010, s'établissait à 400,0 M$ et était classée dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à long terme. Le montant de la réserve et le type de titres dans lesquels ce montant peut être investi dépendent des politiques que la direction a établies. Cette réserve, que la Société s'est imposée elle-même par mesure de prudence, peut être utilisée si les clauses des facilités de crédit sont respectées, pour combler les flux de trésorerie provenant de l'exploitation afin de payer les primes dans une période au cours de laquelle les échanges afficheraient une activité exceptionnellement élevée. Jusqu'à maintenant, Groupe Aeroplan n'a pas eu besoin de puiser dans la réserve. Selon la direction, la réserve est suffisante pour régler les frais d'échange, y compris ceux qui seraient engagés dans une période au cours de laquelle les échanges afficheraient une activité exceptionnellement élevée, à mesure qu'ils deviendront exigibles dans le cours normal des activités.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de Groupe Aeroplan se composent de la trésorerie et de ses équivalents, des liquidités soumises à restrictions, des placements à court terme, des comptes débiteurs, du placement dans PLM, du prêt à Air Canada, des placements à long terme, du billet à recevoir, des comptes créditeurs et charges à payer et de la dette à long terme.

Les actifs et les passifs financiers de Groupe Aeroplan l'exposent aux risques ci-après qui découlent de son utilisation d'instruments financiers : risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de liquidité et risque de change. La haute direction a la responsabilité d'établir les niveaux de risque et de revoir les activités de gestion de risque lorsqu'elle le juge nécessaire.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de l'évolution des taux d'intérêt du marché. Groupe Aeroplan est exposé à la fluctuation des taux d'intérêt relativement à la trésorerie et ses équivalents, aux liquidités soumises à restrictions, aux placements à court terme et à l'encours des facilités de crédit, lesquels portent intérêt à des taux variables et sont détenus sous forme de dépôts à court terme ou prélevés sous forme d'acceptations bancaires.

Au 31 décembre 2010, le profil de risque de taux d'intérêt des instruments financiers portant intérêt de Groupe Aeroplan s'établissait comme suit :

(en milliers)	**31 décembre**	
	2010	**2009**
	$	**$**
Instruments à taux variable		
Trésorerie et équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et placements à court terme	551 162	628 497
Facilités de crédit	(100 000)	(440 000)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, la direction a établi qu'un écart de 1 % du taux d'intérêt sur la trésorerie et ses équivalents, les liquidités soumises à restrictions, les placements à court terme et les facilités de crédit donnerait lieu à une variation du bénéfice avant impôts d'environ 4,5 M$.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit s'entend du risque de perte découlant de l'incapacité d'une contrepartie à remplir ses obligations. Au 31 décembre 2010, le risque de crédit de Groupe Aeroplan se concentrait essentiellement dans les valeurs comptables de la trésorerie et de ses équivalents, des liquidités soumises à restrictions, des placements à court terme, des comptes débiteurs, des placements à long terme et du billet à recevoir.

Conformément à sa politique de placement, Groupe Aeroplan investit la réserve et les excédents de trésorerie, qui sont inclus dans les placements à court terme et la trésorerie et ses équivalents, dans des effets de commerce et des obligations de sociétés et de gouvernements (fédéral et provinciaux) ayant une cote minimale de R-1 (moyen) ou de A et dans des acceptations bancaires et des dépôts à terme, sous réserve de certains seuils établis en vue de réduire l'exposition à un émetteur particulier. Le risque de crédit associé aux placements à court terme, aux placements à long terme de même qu'à la trésorerie et à ses équivalents est limité parce que les contreparties sont des banques, des sociétés et des gouvernements (fédéral et provinciaux) auxquels des agences de notation financière internationales ont accordé des notes élevées. Au 31 décembre 2010, la réserve et les excédents de trésorerie sont placés dans des acceptations bancaires, des obligations de sociétés et de gouvernements (fédéral et provinciaux), des dépôts à un jour et des dépôts à terme.

En ce qui a trait aux comptes débiteurs et au billet à recevoir, Groupe Aeroplan est exposé à une concentration du risque de crédit liée aux partenaires d'accumulation, comme il est présenté à la *note 8*. Par contre, toute exposition liée à ces clients est atténuée par la taille relative des principaux partenaires d'accumulation et par la diversité des activités menées par ces partenaires. Une tranche importante des comptes débiteurs provient de banques auxquelles des agences internationales de notation de crédit ont attribué des notations élevées. De plus, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Air Canada ont une incidence directe sur Groupe Aeroplan. Afin de gérer sa vulnérabilité au risque de crédit et d'évaluer la qualité du crédit, Groupe Aeroplan passe régulièrement en revue les cotes de solvabilité des contreparties et établit des limites de crédit au besoin. Par le passé, les créances irrécouvrables de Groupe Aeroplan ont été négligeables.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Groupe Aeroplan a pour objectif de conserver suffisamment de liquidités pour régler ses passifs financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance, ainsi que pour s'assurer de respecter les clauses restrictives en matière de liquidités de ses facilités de crédit. Groupe Aeroplan gère son risque de liquidité par levier financier, ce qui comprend l'examen de son solde de trésorerie, et utilise ses flux de trésorerie provenant de l'exploitation pour honorer les obligations liées à ses passifs financiers. Au 31 décembre 2010, Groupe Aeroplan disposait de facilités de crédit autorisées de 400,0 M$ sur lesquelles il avait prélevé un montant de 100,0 M$ exigible le 23 avril 2012. Groupe Aeroplan avait aussi émis des billets garantis de premier rang, d'un montant de 550,0 M$, dont les dates d'échéance s'échelonnent jusqu'au 26 janvier 2017. Ces facilités de crédit sont fournies par un syndicat financier

regroupant dix prêteurs institutionnels. Groupe Aeroplan a l'intention de renouveler ou de remplacer les facilités à leur échéance ou plus tôt si les conditions du marché le permettent. Groupe Aeroplan avait aussi des lettres de crédit totalisant environ 11,1 M$ (dont une tranche de 10,2 M$ était émise aux termes de la facilité de crédit renouvelable) au 31 décembre 2010, émises comme garanties dans le cours normal des activités.

Au 31 décembre 2010, les passifs financiers avaient les échéances suivantes :

(en milliers)	**Total**	**2011**	**2012**	**2013**	**2014**	**2015**	**Par la suite**
	$	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**	**$**
Dette à long terme, y compris les intérêts	820 957	48 490	336 217	25 750	175 750	13 900	220 850
Comptes créditeurs et charges à payer	471 457	471 457	-	-	-	-	-
Total	**1 292 414**	**519 947**	**336 217**	**25 750**	**175 750**	**13 900**	**220 850**

RISQUE DE CHANGE

Groupe Aeroplan est exposé au risque de change sur ses activités étrangères libellées dans une autre devise que le dollar canadien, soit principalement la livre sterling. Par conséquent, Groupe Aeroplan est exposé aux fluctuations découlant de la variation des taux de change.

Au 31 décembre 2010, Groupe Aeroplan détenait des actifs financiers nets libellés en livres sterling d'environ 61,2 M£. Un écart de 1 % du taux de change de la livre sterling donnerait lieu à une variation d'environ 1,0 M$ de l'actif net et des autres éléments du résultat étendu de Groupe Aeroplan.

INSTRUMENTS FINANCIERS – VALEURS COMPTABLES ET JUSTES VALEURS

La juste valeur des actifs et des passifs financiers, ainsi que leur valeur comptable présentée dans le bilan consolidé s'établissent comme suit :

(en milliers)	31 décembre			
	2010		2009	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	$	$	$	$
Actifs financiers				
Détenus à des fins de transaction :				
Trésorerie et équivalents, liquidités soumises à restrictions et placements à court terme	551 162	551 162	628 497	628 497
Prêts et créances :				
Comptes débiteurs	355 055	355 055	256 254	256 254
Prêt à Air Canada	-	-	150 000	150 000
Billet à recevoir	57 379	57 379	59 179	59 179
Détenus jusqu'à leur échéance :				
Placements à long terme	176 922	175 737	-	-
Passifs financiers				
Autres passifs financiers :				
Comptes créditeurs et charges à payer	471 457	471 457	350 934	350 934
Dette à long terme	643 903	680 495	780 108	809 635

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs comptables de la trésorerie et de ses équivalents, des liquidités soumises à restrictions, des placements à court terme, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs et charges à payer figurant au bilan se rapprochent de leurs justes valeurs, compte tenu de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La valeur comptable du billet à recevoir se rapproche de la juste valeur, laquelle est établie selon les flux de trésorerie actualisés. La juste valeur des emprunts d'environ 680,5 M$ est estimée comme étant la valeur cotée pour ce qui est des titres d'emprunt négociés dans le public, tandis que la juste valeur des emprunts au titre de la facilité à terme est estimée comme étant le montant prélevé, car les emprunts portent intérêt à taux variable et sont généralement sous forme d'acceptations bancaires de courte échéance.

La juste valeur des placements à long terme, qui est d'environ 175,7 M$, est fondée sur la valeur cotée des placements.

Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan sont classés par ordre d'importance des données utilisées pour établir la juste valeur. Cette hiérarchie des justes valeurs comprend les niveaux suivants :

Niveau 1 – Évaluation fondée sur les prix cotés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Techniques d'évaluation reposant sur des données telles que les prix cotés d'instruments similaires négociés sur des marchés actifs; les prix cotés d'instruments identiques ou similaires sur des marchés inactifs; les données autres que des prix cotés utilisées dans une méthode d'évaluation qui sont observables pour l'instrument considéré; et les données qui sont principalement dérivées de données observables sur les marchés ou corroborées par ces dernières, que ce soit par corrélation ou par d'autres moyens.

Niveau 3 – Techniques d'évaluation tenant compte de données importantes non observables sur les marchés.

Un instrument financier est classé au niveau le moins élevé de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte pour établir sa juste valeur.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé au 31 décembre 2010, classés selon la hiérarchie des justes valeurs décrites ci-dessus :

(en milliers)	**31 décembre 2010**		
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**
	$	**$**	**$**
Actifs financiers			
Détenus à des fins de transaction :			
Trésorerie et équivalents, liquidités soumises à restrictions et placements à court terme	551 162	-	-
Bons de souscription d'Air Canada	-	4 461	-

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les contrôles et procédures de communication de l'information de Groupe Aeroplan ont été conçus pour donner l'assurance raisonnable que tous les renseignements pertinents sont communiqués au comité sur la communication de l'information pour que des décisions appropriées soient rapidement prises quant à l'information à fournir au public.

L'évaluation de la conception et de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de Groupe Aeroplan a été effectuée par la direction, sous la supervision du chef de la direction et du chef des Affaires financières. D'après cette évaluation, le chef de la direction et le chef des Affaires financières sont arrivés à la conclusion que, au 31 décembre 2010, les contrôles et procédures de communication de l'information de Groupe Aeroplan, tels qu'ils sont définis dans le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs, sont efficaces pour assurer que l'information devant être communiquée dans les rapports déposés ou soumis en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et présentée dans les délais prévus par ces lois.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière a été conçu, d'après le cadre établi dans le document « Internal Control - Integrated Framework » publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission, pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière de Groupe Aeroplan est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux PCGR du Canada.

La direction, sous la supervision du chef de la direction et du chef des Affaires financières, a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière en se fondant sur le cadre mentionné précédemment. D'après cette évaluation, le chef de la direction et le chef des Affaires

financières sont arrivés à la conclusion que le contrôle interne à l'égard de l'information financière, tel qu'il est défini dans le Règlement 52-109, était efficace au 31 décembre 2010.

En raison des limites qui leur sont inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles de communication de l'information ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et il se peut qu'ils ne permettent pas de prévenir ou de détecter les inexactitudes. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situations ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Un nouveau système financier a été mis en œuvre dans deux des filiales de la Société en 2010. Ce changement n'a eu aucune incidence importante sur l'environnement de contrôle.

Au cours de l'exercice 2010, aucun changement n'a été apporté au contrôle interne à l'égard de l'information financière de Groupe Aeroplan qui a eu une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Groupe Aeroplan ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il en ait une.

Le comité de vérification, des finances et des risques a examiné le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés, et le conseil d'administration de Groupe Aeroplan a approuvé ces documents avant leur publication.

ÉVALUATION DE NOTRE RENDEMENT PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS DE 2010

Le 3 mars 2010, Groupe Aeroplan a publié des prévisions pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010. La plus récente mise à jour de ces prévisions a été effectuée le 10 novembre 2010. Suit une comparaison des résultats réels de Groupe Aeroplan pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et des prévisions publiées pour cet exercice.

Prévisions publiées le 3 mars 2010, après mise à jour	***Comparaison avec les résultats réels***
Pour l'exercice se terminant en 2010, Groupe Aeroplan prévoit une facturation brute consolidée se situant entre 2,0 G$ et 2,1 G$ et une croissance du BAIIA ajusté consolidé par rapport au BAIIA ajusté inscrit en 2009, compte non tenu des répercussions du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA. Pour 2010, les flux de trésorerie disponibles devraient diminuer par rapport à ceux de 2009, par suite des investissements dans la croissance future et de l'incidence d'éléments favorables non récurrents qui sont survenus en 2009.	*Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, Groupe Aeroplan a enregistré les résultats suivants :* *Facturation brute consolidée de 2,19 G$.* ▪ *BAIIA ajusté consolidé de 255,7 M$. Compte non tenu des répercussions de 56,1 M$ découlant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA sur le BAIIA ajusté (soit 56,5 M$ moins l'incidence sur les frais d'échange futurs de 0,4 M$), Groupe Aeroplan affiche un BAIIA ajusté consolidé de 311,8 M$ pour 2010, plus élevé que celui de 2009, qui était de 281,8 M$.* ▪ *Flux de trésorerie disponibles consolidés de 113,7 M$ contre 165,0 M$ pour 2009. Le jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA n'a pas donné lieu à un paiement en trésorerie en 2010.*
Le taux d'imposition au Canada devrait être d'environ 30 %, et la Société est d'avis que ses autres activités étrangères n'auront pas à payer d'importants impôts sur les bénéfices en trésorerie.	*Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, le taux d'imposition du bénéfice imposable des activités au Canada est de 30 %, et les impôts sur les bénéfices en trésorerie attribuables aux activités étrangères de la Société se sont élevés à 4,3 M$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.*
Pour 2010, Groupe Aeroplan prévoit une croissance de 2 % à 4 % de la facturation brute pour Aéroplan Canada et Groupe Aeroplan Europe (excluant Nectar Italia). D'après la performance de ces programmes de fidélisation depuis le début de l'exercice et compte tenu des facteurs qui touchent actuellement leur marché respectif, la Société s'attend désormais à ce que les résultats atteignent la valeur supérieure de cette fourchette pour Aéroplan Canada et qu'ils soient égaux ou supérieurs à 10 % pour Groupe Aeroplan Europe (excluant Nectar Italia).	*Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 :* ▪ *Aéroplan Canada a enregistré une croissance de 3,4 % de la facturation brute par rapport à 2009* ▪ *Groupe Aeroplan Europe (excluant Nectar Italia) a enregistré une croissance de 13,0 % de la facturation brute exprimée en livres sterling.*
Pour 2010, Groupe Aeroplan prévoit une progression du BAIIA ajusté consolidé dans ses secteurs d'activités angulaires, compte non tenu de l'effet négatif du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA et déduction faite des charges d'exploitation non récurrentes qui se rapportent à ce qui suit : ▪ *le lancement du programme Nectar Italia;* ▪ *l'incidence des campagnes d'investissement au niveau des marques prévues en 2010 pour promouvoir les programmes Aéroplan et Nectar UK.*	*Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, Aéroplan Canada a généré une progression de 12,7 % du BAIIA ajusté par rapport à l'exercice 2009. Compte non tenu des répercussions du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA, du programme Nectar Italia et de l'augmentation des dépenses promotionnelles liées au programme Nectar UK, Groupe Aeroplan Europe a enregistré une croissance du BAIIA ajusté pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 par rapport à celui de 2009.*
La Société s'attend à ce que le coût moyen des primes par mille Aéroplan échangé ne dépasse pas 0,95 cent annuellement en 2010 et en 2011 et à ce que la marge brute demeure relativement stable.	*Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, le coût moyen des primes par mille Aéroplan échangé s'établit à 0,91 cent et la marge brute d'Aéroplan Canada est demeurée relativement stable à 42,1 %, contre 41,1 % pour l'exercice 2009.*
La facturation brute de Carlson Marketing en 2010 devrait s'élever à environ 600,0 M$ US, tandis que son BAIIA ajusté devrait s'établir dans une fourchette de 6 % à 8 %, avant les coûts de transition non récurrents estimés à 26,0 M$ US et l'ajustement de reclassement de 16,2 M$ US. La transition de l'infrastructure de l'ancienne société mère de Carlson Marketing à une plateforme autonome se poursuit dans les délais prévus et devrait être achevée d'ici la fin de 2010.	*Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, la facturation brute de Carlson Marketing s'est élevée à 616,5 M$ US. Compte non tenu de l'ajustement de reclassement de 16,2 M$ US, la facturation brute s'est chiffrée à 600,3 M$ US. Le BAIIA ajusté avant les coûts de transition non récurrents (14,0 M$ US) et les coûts non récurrents (3,6 M$ US) et excluant l'ajustement de reclassement de 16,2 M$ US représente 45,2 M$ US ou 7,3 % de la facturation brute. La migration de toutes les plateformes technologiques a été achevée le 11 novembre 2010.*
La quote-part revenant à Groupe Aeroplan des exigences de financement au titre du lancement du programme Nectar Italia, qui influera sur le BAIIA ajusté consolidé, devrait s'établir à quelque 15 M€ en 2010. Nectar Italia devrait générer une facturation brute annuelle de 60 M€ à 80 M€ d'ici trois ans. Pour 2010, la Société s'attend à ce que Nectar Italia génère une facturation brute annuelle de l'ordre de 40 M€ à 50 M€.	*Le lancement du programme Nectar Italia a donné lieu à des frais de lancement de 15 M€ (20,4 M$) qui se sont répercutés sur le BAIIA ajusté consolidé. Nectar Italia a généré une facturation brute de 47,2 M€ (64,7 M$) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.*

RISQUES ET INCERTITUDES

Les résultats d'exploitation et la situation financière de Groupe Aeroplan font l'objet d'un certain nombre de risques et d'incertitudes et sont influencés par un certain nombre de facteurs indépendants de la volonté de la direction. Le texte qui suit résume certains des principaux risques et incertitudes capables d'affecter gravement nos résultats futurs. Il est possible que les risques décrits ci-après ne soient pas les seuls auxquels Groupe Aeroplan est exposé. D'autres risques qui n'existent pas à l'heure actuelle ou qui sont jugés non importants pourraient se manifester et avoir des conséquences négatives importantes sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Groupe Aeroplan.

RISQUES LIÉS AUX ACTIVITÉS ET AU SECTEUR D'ACTIVITÉ

Dépendance envers les principaux partenaires d'accumulation et les clients

Les trois principaux partenaires d'accumulation de Groupe Aeroplan ont été responsables de 48 % des facturations brutes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010. Une diminution des ventes d'unités de fidélisation GA à l'un des partenaires d'accumulation importants pour quelque raison que ce soit, notamment une diminution des tarifs ou une baisse d'activité, ou la décision d'avoir recours à une autre entreprise de services ou de ne plus sous-traiter une partie ou la totalité des services offerts, pourrait avoir des répercussions défavorables importantes sur les facturations brutes et les produits. Air Canada, qui doit acheter un nombre minimal de milles Aéroplan au titre du CPSC, peut modifier le nombre de milles Aéroplan attribué par vol sans le consentement d'Aéroplan, ce qui pourrait se traduire par une réduction importante des facturations brutes. Rien ne garantit que les contrats conclus avec les principaux partenaires d'accumulation de Groupe Aeroplan seront reconduits aux mêmes conditions, ni même reconduits du tout, lorsqu'ils viendront à échéance.

Les clients de Carlson Marketing sont généralement en mesure de réduire leurs dépenses en marketing ou d'annuler leurs projets à leur appréciation moyennant un court préavis. Il est possible que ces clients réduisent leurs dépenses par rapport à leurs habitudes ou qu'ils réduisent leurs dépenses futures. La diminution importante des dépenses en marketing des principaux clients de Carlson Marketing, ou la perte de plusieurs clients importants, s'ils ne sont pas remplacés par de nouveaux comptes ou s'il n'y a pas une augmentation des commandes d'autres clients, pourrait avoir un effet défavorable sur nos produits tirés des services de marketing et avoir une incidence sur les résultats d'exploitation et la situation financière de Groupe Aeroplan.

Conflits d'intérêts

Les entreprises de Groupe Aeroplan fournissent des services à un certain nombre de clients qui se font concurrence dans divers secteurs. Notre capacité à conserver les partenaires d'accumulation et les clients existants et à en attirer de nouveaux pourrait être limitée par une apparence de conflits d'intérêts découlant de nos autres relations. Notre incapacité à gérer adéquatement nos relations avec nos multiples clients et à éviter les situations de conflits d'intérêts éventuels pourrait avoir une incidence sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Nombre plus élevé que prévu d'échanges de primes

Une partie importante de notre rentabilité repose sur l'estimation du nombre d'unités de fidélisation GA que les membres du programme n'utiliseront jamais. Le pourcentage d'unités de fidélisation GA censé ne jamais être utilisé s'appelle un « désistement » dans le secteur des programmes de fidélisation. Les désistements sont évalués par la direction en fonction des modalités du programme et des modèles historiques d'accumulation et d'échange, ajustés pour tenir compte des modifications de toute modalité qui a une incidence sur les pratiques d'échange des membres. En 2008, la direction a mis au point, avec l'aide d'un expert indépendant, un modèle économétrique qui prend en compte les données historiques et le comportement prévu des membres selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation. Groupe Aeroplan utilise cet outil pour évaluer et surveiller les estimations appropriées de désistements pour les différents programmes qu'il offre en continu. Groupe Aeroplan a également recours aux conseils d'un expert indépendant tous les deux ans afin de valider la fiabilité de l'outil de

prévision des désistements. D'après les résultats de l'application du modèle, compte tenu des ajustements des taux de désistement applicables pour les programmes respectifs exploités par chacune des filiales, le pourcentage de désistements estimatif pondéré consolidé moyen est d'environ 21 %. Les désistements sont constatés de façon proportionnelle sur la durée de vie moyenne estimative d'un mille ou d'un point émis en vertu des programmes Aéroplan et Nectar, soit 30 mois et 15 mois, respectivement, données qui ont été déterminées de façon rationnelle et systématique. Le pourcentage des désistements des programmes Aéroplan et Nectar pourrait reculer au fur et à mesure que croissent ces programmes et qu'une plus grande diversité de primes est offerte. Si le nombre réel d'échanges dépasse les prévisions actuelles, la rentabilité pourrait être sérieusement touchée en raison des coûts entraînés par la demande excédentaire. En outre, la proportion réelle des échanges de primes aériennes par rapport aux primes non aériennes pourrait nuire sérieusement à la rentabilité.

Réglementation

Les activités de Groupe Aeroplan sont assujetties à plusieurs types de réglementation, notamment aux lois relatives aux activités bancaires et aux systèmes de cartes de crédit, à la protection des renseignements personnels, au télémarketing, à la protection des consommateurs, à la concurrence, à la publicité et aux ventes, aux loteries, aux jeux de hasard et aux concours publicitaires.

En mars 2009, le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce et le Comité permanent de la Chambre des communes sur l'industrie, les sciences et la technologie du Canada ont annoncé qu'ils étudieraient les systèmes de cartes de crédit et leurs taux et frais relatifs, notamment les frais d'interchange des cartes de crédit. En raison de cette étude, le comité a adopté, au milieu de 2010, un code de conduite volontaire destiné à l'industrie des cartes de débit et de crédit (« code de conduite à l'intention des sociétés émettrices de cartes de crédit »). Le gouvernement n'a pas recommandé ni inclus, dans le code de conduite à l'intention des sociétés émettrices de cartes de crédit, de plafonds directs aux frais d'interchange. Toutefois, compte tenu du climat politique et réglementaire au Canada et en particulier aux États-Unis, où de nouvelles lois, telles que la Wall Street Reform and Consumer Protection Act, ont été promulguées ou sont sous étude et imposent ou imposeraient des plafonds directs aux frais d'interchange des cartes de débit, rien ne garantit que de tels plafonds ne s'appliqueront pas au Canada aux cartes de crédit et à d'autres catégories de produit. Une réduction des frais d'interchange des cartes de crédit pourrait entraîner la diminution des produits d'exploitation pour les compagnies émettrices de cartes de crédit, ce qui pourrait obliger Aéroplan à renégocier certaines ententes avec certains de ses partenaires émetteurs de cartes de crédit et de cartes de paiement.

Le 15 décembre 2010, le Bureau de la concurrence du Canada a annoncé qu'il avait déposé une demande auprès du Tribunal de la concurrence visant à « faire abolir les règles contraignantes et anticoncurrentielles que Visa et MasterCard imposent aux commerçants qui acceptent leurs cartes de crédit ». L'issue de ce recours ne peut pas être déterminée à l'heure actuelle. Cependant, l'évolution de la réglementation canadienne relative aux cartes de crédit pourrait avoir une incidence importante sur nos activités et notre situation financière compte tenu de l'importance des relations qu'entretient Aéroplan Canada avec ses fournisseurs de cartes financières.

Un nombre croissant de lois et de règlements se rapportent à l'Internet. Ces lois et règlements visent la responsabilité en matière de renseignements provenant de l'Internet ou transmis par ce moyen, la réglementation relative au contenu en ligne, la protection des renseignements personnels de l'utilisateur, l'imposition et la qualité des produits et des services. Qui plus est, l'application à l'Internet des lois en vigueur régissant la propriété intellectuelle et la contrefaçon, le droit d'auteur, les marques de commerce, les secrets commerciaux, l'obscénité, la diffamation, l'emploi, les renseignements personnels et d'autres questions demeure incertaine et est en voie de développement.

De plus, Air Canada et plusieurs autres partenaires commerciaux évoluent dans le secteur des transports aériens hautement réglementé. La modification des règlements touchant les entreprises de Groupe Aeroplan, Air Canada, le secteur du transport aérien en général ou la mise en application de restrictions additionnelles ou de décisions administratives qui affectent ces entités pourraient nuire

considérablement aux activités de Groupe Aeroplan, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

Situation de l'économie ou du marché du détail

Les marchés pour les services offerts par les entreprises de Groupe Aeroplan ont récemment connu une reprise modeste. Toutefois, ces marchés peuvent ne pas réussir à continuer de prendre de l'expansion ou encore se rétrécir, ce qui pourrait affecter la croissance et la rentabilité. Les stratégies marketing axées sur la fidélisation et les bases de données sont assez nouvelles pour les détaillants, et rien ne garantit que les marchands continueront d'avoir recours à ce type de stratégies. En outre, la facturation brute et les produits provenant du marketing dépendent du niveau des dépenses de consommation chez les partenaires d'accumulation et les clients. Tout ralentissement ou toute diminution de la consommation risque d'avoir une incidence sur nos activités.

Concurrence

La concurrence dans le secteur de la commercialisation des programmes de fidélisation est intense. De nouveaux ou actuels concurrents peuvent viser les partenaires d'accumulation, les clients et les membres et obtenir des primes des partenaires d'échange. L'attrait des entreprises de Groupe Aeroplan dépendra en grande partie de leur capacité à maintenir des liens avec les partenaires commerciaux et les clients existants ou à en ajouter d'autres qui intéressent les consommateurs et à offrir des primes attrayantes et accessibles. En ce qui a trait aux services de commercialisation de base de données, il sera essentiel de continuer à saisir des données transactionnelles détaillées sur les consommateurs pour procurer des stratégies efficaces en matière de marketing. Un grand nombre de nos concurrents actuels peuvent avoir à leur disposition de plus amples ressources financières, techniques, marketing et autres. Nous ne pouvons garantir que nous serons en mesure d'affronter nos concurrents actuels et éventuels, notamment sur le plan des innovations technologiques.

Problèmes de liquidité d'Air Canada

Air Canada a subi des pertes d'exploitation importantes par le passé et pourrait en subir d'autres. Rien ne garantit qu'Air Canada continuera d'atteindre une rentabilité durable à l'avenir ou de régler ses passifs financiers et de satisfaire à ses autres obligations contractuelles à l'échéance. Si Air Canada est incapable de régler ses passifs financiers et de satisfaire à ses autres obligations contractuelles à l'échéance, ou sinon de conclure des ententes visant à obtenir des liquidités supplémentaires, elle pourrait être forcée de s'adresser au tribunal pour se protéger contre ses créanciers en vertu de la législation sur l'insolvabilité.

La faillite ou l'insolvabilité d'Air Canada pourrait conduire à la résiliation ou à la renégociation du CPSC. Advenant une renégociation, Aéroplan Canada pourrait être tenue de payer les sièges qu'elle achète à Air Canada à des prix plus élevés que ceux qui sont actuellement en vigueur aux termes du CPSC. En cas de résiliation du CPSC, Aéroplan Canada devra acheter des places auprès d'autres sociétés aériennes. Les places achetées à une autre société aérienne pourraient coûter plus cher que les places comparables aux termes du CPSC, et les liaisons offertes par les autres sociétés aériennes pourraient ne pas convenir aux membres demandant l'échange. De ce fait, Aéroplan Canada pourrait enregistrer des coûts plus élevés de demande d'échange pour les voyages aériens alors qu'en même temps, le taux de satisfaction des membres du programme Aéroplan pourrait diminuer sérieusement en raison de la nécessité d'effectuer des déplacements à bord d'autres transporteurs aériens.

La faillite ou l'insolvabilité d'Air Canada pourrait également inciter certains partenaires d'accumulation à tenter de renégocier les conditions de leurs relations commerciales avec Aéroplan. Le résultat d'éventuelles négociations à cet égard pourrait avoir une incidence défavorable sur le produit brut que tire Aéroplan de la vente de milles Aéroplan.

Perturbations chez Air Canada ou dans l'industrie du voyage

La forte demande des membres Aéroplan pour les déplacements par avion engendre une dépendance considérable envers Air Canada en particulier et envers le secteur du transport aérien en général. Toute perturbation dans le secteur du transport aérien ou tout autre changement défavorable important dans le transport aérien intérieur ou international affectant Air Canada ou un transporteur

aérien membre de Star Alliance pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités. Ceci pourrait se traduire par l'incapacité d'Aéroplan de répondre aux demandes d'échange de primes aériennes des membres ou de fournir un nombre suffisant de possibilités d'accumulation de points. Des perturbations dans le secteur du transport aérien ou dans l'industrie du voyage comme celles qui ont suivi les attentats terroristes du 11 septembre 2001, ou comme celles que pourrait occasionner un climat politique instable, des actes de terrorisme, des conflits armés, des épidémies, des conditions et des facteurs météorologiques, comme ceux découlant des éruptions volcaniques ou d'autres phénomènes naturels, ou des mesures de sécurité de plus en plus contraignantes, comme les restrictions sur le contenu des bagages de cabine, risquent de susciter une grande insécurité chez les voyageurs, ce qui aurait une incidence défavorable importante sur la demande de transport aérien. En conséquence, des membres pourraient choisir de ne pas utiliser les milles pour des déplacements aériens et leur taux d'utilisation du programme Aéroplan pourrait ne pas être aussi élevé qu'auparavant, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les produits d'exploitation tirés du programme Aéroplan. Une diminution de l'utilisation par les membres du programme Aéroplan pourrait nuire à la capacité d'Aéroplan de conserver ses partenaires commerciaux et membres actuels et d'en attirer de nouveaux.

Changements dans le secteur du transport aérien et hausse des coûts des transporteurs aériens

Les primes-voyages aériennes demeurent les primes les plus recherchées par les membres du programme Aéroplan. La hausse du nombre de transporteurs à bas prix et la tendance des grands transporteurs aériens d'offrir des tarifs bas pourraient décourager la clientèle de réserver des sièges à bord d'Air Canada ou de participer au programme Aéroplan. De même, tout changement qui entraînerait la réduction des avantages procurés par le réseau Star Alliance, soit à cause du retrait d'Air Canada, ou dans une moindre mesure, du retrait d'un autre transporteur aérien de Star Alliance, soit par la dissolution de Star Alliance, pourrait aussi avoir un effet défavorable puisque les membres Aéroplan n'auraient plus accès à la vaste gamme de primes-voyages internationales. De plus, la croissance ou l'émergence d'autres alliances de transporteurs aériens pourrait avoir un effet négatif sur Aéroplan en réduisant le trafic d'Air Canada ou des transporteurs aériens membres de Star Alliance.

Le secteur du transport aérien a connu un certain nombre de hausses des coûts au cours des dernières années, notamment des hausses du coût du carburant et des assurances, des frais d'utilisation des aéroports et des frais reliés à la navigation. En outre, de nouvelles lois et des lois proposées ont été étudiées ou adoptées relativement aux émissions de carbone du secteur du transport aérien et comprennent l'établissement d'autorisations d'émissions et l'imposition de frais aux transporteurs aériens pour obtenir un certain pourcentage de ces autorisations. Ces hausses des coûts pourraient être transmises aux consommateurs, ce qui entraînerait une hausse des coûts d'échange des milles Aéroplan contre des primes-voyages aériennes. Ceci pourrait avoir un effet négatif sur la volonté du consommateur de participer au programme Aéroplan.

Coûts d'approvisionnement et de capacité

Les coûts peuvent grimper en raison d'ententes d'approvisionnement avec Air Canada et avec d'autres fournisseurs de nos programmes de fidélisation de coalition. Aéroplan Canada peut ne pas être en mesure de satisfaire ses membres si le nombre de sièges mis à sa disposition par Air Canada, Jazz Air S.E.C. et les transporteurs de Star Alliance[MD] n'est pas suffisant ou si d'autres primes non aériennes offertes par d'autres fournisseurs ne permettent pas de répondre aux demandes d'échange des membres à des prix spécifiques.

Au moment de la renégociation des prix imposés à Aéroplan aux termes du CPSC qui a lieu tous les trois ans et s'appuie sur des mesures convenues entre les parties (la prochaine renégociation étant prévue pour 2013) ou à l'expiration du CPSC, si Aéroplan ne peut renégocier de nouveaux prix ou un contrat de remplacement avec Air Canada à des conditions aussi favorables, ou si Air Canada réduit radicalement le nombre de places offertes, Aéroplan risque de devoir payer les places d'Air Canada plus cher que le prix actuel du CPSC ou de devoir acheter des places d'autres compagnies aériennes. Les places achetées d'une autre compagnie aérienne pourraient coûter plus cher que les places comparables en vertu du CPSC et les routes offertes par les autres compagnies aériennes pourraient

ne pas convenir aux membres demandant l'échange. De ce fait, Aéroplan enregistrerait des coûts plus élevés de demande d'échange pour les voyages aériens alors qu'en même temps le taux de satisfaction des membres du programme Aéroplan pourrait diminuer en raison des déplacements à bord d'autres transporteurs aériens sur certaines routes.

Frais d'échange futurs non provisionnés

Dans le modèle des programmes de fidélisation de coalition, la facturation brute provient de la vente d'unités de fidélisation GA aux partenaires d'accumulation. Le processus de génération de produits n'est pas terminé à la vente d'une unité de fidélisation GA puisque la plupart des coûts sont engagés au moment de l'échange d'une telle unité. Selon les données antérieures, le délai approximatif entre l'émission et l'échange d'une unité de fidélisation GA est actuellement de 30 mois pour le programme Aéroplan et de 15 mois pour le programme Nectar. Le moment de l'échange et le nombre d'unités échangées sont toutefois indépendants de la volonté d'Aéroplan et de Nectar. Aéroplan et Nectar utilisent actuellement le produit de la facturation brute (qui est reporté sur le plan comptable) rapportée par l'émission d'unités au cours d'un exercice pour payer les échanges réalisés au cours de l'exercice. De ce fait, si Aéroplan ou Nectar cessaient leurs activités, ou si les frais d'échange au cours d'une année donnée dépassaient les revenus rapportés par l'émission d'unités de fidélisation GA au cours de l'année, elles auraient une dette future non provisionnée relative aux échanges, ce qui pourrait accroître leur besoin en fonds de roulement et, en conséquence, avoir un effet sur le versement de dividendes aux actionnaires.

Incapacité de protéger les bases de données et les renseignements personnels des consommateurs

Dans le cadre de nos programmes de fidélisation de coalition et relativement à l'exercice des activités de Carlson Marketing et de I&C, des bases de données sont tenues pour l'exploitation de nos programmes et ceux de nos clients. Ces bases de données renferment des renseignements sur les membres, notamment des données sur leurs comptes. Bien que nous ayons établi des procédures de sécurité rigoureuses, les données sur les membres stockées dans les bases de données pourraient quand même faire l'objet d'un accès, d'une utilisation ou d'une communication non autorisés. Toute atteinte à la sécurité des bases de données pourrait ternir notre réputation et inciter un plus grand nombre de membres de nos programmes de fidélisation à choisir de ne plus recevoir de documents promotionnels. Les partenaires et les clients pourraient réduire leur utilisation des services de marketing si l'on apprenait que la sécurité des bases de données a été compromise. La crainte dans le public que nous ayons communiqué des renseignements relatifs aux consommateurs sans autorisation pourrait donner lieu à des plaintes et à une enquête de la part des autorités responsables de l'application des lois sur la protection des renseignements personnels, ce qui risquerait de nuire aux relations avec les membres, les clients et les partenaires. En outre, toute publication non autorisée de renseignements sur les membres ou toute perception du public selon laquelle de tels renseignements ont été publiés sans autorisation pourraient mener à des poursuites de la part de clients ou à des mesures de sanction de la part des autorités.

Législation sur la protection des renseignements personnels

L'adoption d'une nouvelle loi ou la modification des lois ou des règlements de l'industrie relatifs à la protection des renseignements personnels ou au marketing, notamment au télémarketing, pourrait avoir un effet défavorable important sur les services de marketing. Ces lois et règlements pourraient imposer des restrictions sur la cueillette et l'utilisation de renseignements et pourraient nuire à notre capacité de fournir des services de marketing.

Changements aux programmes de fidélisation

À l'occasion, nous pouvons apporter des modifications à nos programmes de fidélisation qui risquent de ne pas être bien accueillies par certaines catégories de membres et qui pourraient se répercuter sur leur niveau d'activité. En outre, ces membres pourraient intenter un recours ou prendre tout autre moyen à leur disposition, qui, s'il aboutissait, pourrait avoir une incidence négative sur les résultats d'exploitation et la réputation d'Aéroplan et de Nectar.

Nature saisonnière des activités, autres facteurs et rendement antérieur

Les ventes brutes de milles Aéroplan sont en général plus faibles pendant le premier et le deuxième trimestres de l'année civile que pendant le troisième et le quatrième trimestres. De plus, les demandes d'échange et les coûts des primes auxquelles elles donnent lieu sont en général plus élevés au cours du premier et du second trimestres de l'année civile qu'au cours du troisième et du quatrième trimestres. Cette tendance entraîne des flux de trésorerie d'exploitation et des marges beaucoup plus élevés au cours du troisième et du quatrième trimestres de l'année civile par rapport aux premier et deuxième trimestres. Cette tendance peut toutefois varier dans les prochaines années, car la nature saisonnière des activités évolue dans le temps.

En raison des fluctuations saisonnières, la facturation brute de Nectar dans le cadre du programme Nectar est en général plus élevée au quatrième trimestre que pendant les autres, en raison des achats du temps des Fêtes. La facturation brute des autres trimestres est sensiblement semblable. Les activités d'échange dans le programme Nectar sont encore plus concentrées que la facturation brute : plus de 45 % de toutes les demandes d'échange du programme Nectar au cours des trois dernières années ont eu lieu au quatrième trimestre, étant donné que les membres font des échanges pour obtenir des cadeaux et d'autres primes avant Noël. Par conséquent, les résultats d'exploitation d'un trimestre donné ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats de l'exercice complet.

Les facteurs comme la conjoncture, des conflits armés ou la menace de conflits armés, les tarifs et les conditions météorologiques ont une incidence sur la demande de primes-voyages. Compte tenu de ces facteurs, les résultats d'exploitation pour une période intermédiaire ne représentent pas nécessairement les résultats d'exploitation pour un exercice complet, et les résultats d'exploitation enregistrés pour une période ne représentent pas nécessairement les résultats d'exploitation pour une période à venir.

Activités à l'étranger

Une part considérable des facturations brutes de Groupe Aeroplan provient de l'extérieur du Canada. Nous prévoyons que les facturations brutes de l'extérieur du Canada continueront de représenter une part considérable des facturations brutes consolidées de Groupe Aeroplan dans un avenir rapproché. En conséquence, nous sommes assujettis aux risques liés à l'exercice d'activités sur la scène internationale, notamment aux changements dans les lois et règlements étrangers et aux changements généraux dans la situation économique et géopolitique.

Poursuites

Groupe Aeroplan est parfois impliqué dans des réclamations et poursuites du fait qu'il exerce des activités commerciales. Voir *Garanties (arrangements hors bilan) et passifs éventuels*. Nos entreprises sont exposées à diverses réclamations et poursuites, notamment à des recours collectifs, en raison de l'exercice de leurs activités ou à la suite d'une éventuelle divergence d'opinion dans l'interprétation d'un contrat. Les poursuites ou réclamations éventuelles pourraient avoir un effet défavorable important sur nos activités et nos résultats d'exploitation.

Dépendance envers le personnel clé

Le succès de Groupe Aeroplan est tributaire des capacités, de l'expérience, de la connaissance du secteur et des efforts personnels des membres de sa haute direction et d'autres employés clés, y compris de l'aptitude à attirer et à conserver un personnel qualifié. La perte de ce personnel clé pourrait nuire considérablement à notre entreprise, à notre situation financière ou à nos perspectives futures. Les plans de croissance de Groupe Aeroplan pourraient alourdir la tâche de la haute direction et des employés clés et pourraient éventuellement nuire à la productivité et à la conservation du personnel. De plus, il se pourrait que nous ne soyons pas en mesure d'attirer et de retenir à notre service du nouveau personnel de direction qualifié pour combler nos besoins futurs.

Relations de travail

Les employés des centres de contacts d'Aéroplan Canada sont syndiqués. La convention collective de ces employés a pris effet le 15 novembre 2009 et expirera le 14 novembre 2012. Les grèves et les lockouts sont légalement interdits pendant la durée de cette convention ou pendant les négociations

devant mener à son renouvellement tant que certaines conditions préalables n'ont pas été satisfaites. Rien ne garantit que la convention collective sera renouvelée sans qu'il y ait de conflit de travail ou d'action syndicale, ni qu'il n'y aura pas de conflit de travail qui pourrait mener à une interruption ou à une perturbation du service des centres de contacts d'Aéroplan Canada ou qui serait susceptible de nuire à la capacité de cette dernière d'exercer ses activités, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur nos activités, nos résultats d'exploitation et notre situation financière.

Passif au titre des régimes de retraite

Le transfert de plus de 800 employés des centres de contacts d'Air Canada à ceux d'Aéroplan Canada a pris effet le 14 juin 2009. Dans le cadre du transfert des employés, Aéroplan Canada s'est engagée à reconnaître l'ancienneté des employés transférés et à prendre en charge toute obligation supplémentaire au titre des régimes de retraite découlant du cumul des années de service après leur départ d'Air Canada jusqu'à leur retraite chez Aéroplan. Aéroplan a jugé, après consultation d'un conseiller juridique indépendant, qu'elle n'avait pas à prendre à sa charge le passif existant au titre des régimes de retraite d'Air Canada à l'égard des employés transférés et qu'Air Canada en demeurait responsable. Air Canada a informé Aéroplan qu'elle ne partage pas cet avis. Comme rien en ce moment ne permet de prédire l'issue du règlement de ce désaccord, aucun montant ne peut être déterminé. Les exigences de capitalisation relatives au régime de retraite à prestations déterminées à la suite de l'évaluation de ses actifs et passifs dépendent d'un certain nombre de facteurs, dont le rendement réel des actifs de retraite, les taux d'intérêt à long terme, la démographie du régime et la réglementation sur les pensions. Des changements à ces facteurs pourraient faire en sorte que les cotisations futures réelles diffèrent sensiblement de nos estimations actuelles et que nous soyons tenus, dans l'avenir, de verser des cotisations, ce qui risquerait d'avoir une incidence défavorable sur notre liquidité et nos résultats d'exploitation.

Pannes d'équipement électronique et incapacité d'utiliser des logiciels tiers

La capacité de Groupe Aeroplan de protéger les centres informatiques et les centres de contacts de nos programmes de fidélisation de coalition et de ceux de nos clients contre les incendies, les pannes de courant, l'interruption des télécommunications ou d'autres désastres est cruciale. Pour assurer la prestation d'un grand nombre de nos services, nous devons pouvoir enregistrer, récupérer, traiter et gérer d'importantes bases de données et accroître et améliorer périodiquement leurs capacités. Bien que nous disposions de moyens techniques de sécurité et de plans de secours que nous perfectionnons constamment, ces mesures peuvent s'avérer insuffisantes ou être mal appliquées. Tout dommage aux systèmes informatiques et aux centres de contacts, toute panne dans les liens de télécommunication qui interrompent les activités ou la capacité d'utiliser un logiciel sous licence pourrait nous empêcher de répondre aux besoins de nos partenaires commerciaux, clients et membres et pourrait ébranler leur confiance dans nos services ou nos programmes à l'avenir.

De plus, la mise en œuvre et l'exploitation adéquate des moyens techniques est essentielle à la capacité d'exploiter une entreprise rentable. Nous investissons constamment dans de nouvelles technologies pour demeurer concurrentiels et notre capacité à investir des sommes suffisantes pour mettre à niveau notre technologie aura une incidence sur notre réussite.

Incapacité de protéger les droits de propriété intellectuelle

Des tiers peuvent contrefaire ou détourner nos marques de commerce ou d'autres droits de propriété intellectuelle ou en contester la validité, ce qui pourrait avoir des conséquences négatives importantes sur nos activités, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation. Les mesures prises pour protéger les marques de commerce et les autres droits exclusifs peuvent se révéler insuffisantes. Il peut être nécessaire d'intenter des poursuites pour faire respecter ou pour protéger les droits de propriété intellectuelle, pour protéger les secrets commerciaux ou pour établir la validité et l'étendue des droits exclusifs des autres. Groupe Aeroplan ne garantit pas être en mesure d'empêcher la violation de droits de propriété intellectuelle ou le détournement de renseignements commerciaux de nature exclusive. Toute violation ou tout détournement pourrait nuire à nos avantages concurrentiels actuels et futurs découlant de nos droits exclusifs. Des tiers peuvent poursuivre nos entreprises pour contrefaçon. Tout litige de cette nature pourrait entraîner d'importants dommages-intérêts. Un jugement défavorable dans une poursuite de ce type pourrait nous contraindre à trouver le moyen de

ne pas contrevenir au brevet d'un tiers ou à utiliser sous licence une technologie de remplacement d'une autre partie. De plus, une poursuite peut être coûteuse en temps et en argent et risque d'accaparer des ressources qui pourraient être utilisées à meilleur escient. Toute réclamation émanant d'un tiers pourrait aussi nuire à la capacité d'utiliser les biens intellectuels visés par ces réclamations.

RISQUES LIÉS À GROUPE AEROPLAN

Fluctuations des taux d'intérêt et du change

Groupe Aeroplan est exposé à la fluctuation des taux d'intérêt sur ses emprunts. Les hausses de taux d'intérêt peuvent avoir une incidence défavorable sur ses résultats.

Les résultats de Groupe Aeroplan sont sensibles aux fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain et à la livre sterling. Aéroplan Canada paye en dollars américains les primes remises aux membres Aéroplan (vols d'avion, location de voiture ou séjours à l'hôtel), alors qu'une part substantielle de son produit d'exploitation est générée en dollars canadiens. Un recul important du dollar canadien par rapport au dollar américain augmenterait les coûts de Groupe Aeroplan. La quasi-totalité des produits d'exploitation et des frais de Groupe Aeroplan Europe sont libellés en livres sterling, ce qui rend ses résultats et leur incidence sur les états consolidés de Groupe Aeroplan sensibles aux fluctuations du taux de change de la livre sterling par rapport au dollar canadien. Les activités de Carlson Marketing sont principalement exercées à l'extérieur du Canada, notamment aux États-Unis, en Europe et dans la région Asie-Pacifique. Les résultats financiers sont sensibles à la fluctuation du dollar canadien et les activités étrangères sont sensibles aux variations d'autres devises, notamment le dollar américain, la livre sterling et le dollar australien.

Niveau d'endettement et clauses restrictives relativement à la dette actuelle et future

La capacité de Groupe Aeroplan de verser des dividendes, de verser des distributions, d'effectuer d'autres paiements ou d'accorder d'autres avances est assujettie aux lois applicables et aux restrictions contractuelles contenues dans les documents régissant les dettes (y compris les facilités de crédit). Le niveau d'endettement de Groupe Aeroplan a des conséquences importantes pour les actionnaires, notamment : i) la capacité de Groupe Aeroplan d'obtenir du financement additionnel pour le fonds de roulement, les immobilisations, ou les acquisitions futures pourra être limitée; ii) une partie importante des flux de trésorerie d'exploitation pourrait être affectée au paiement du capital et des intérêts sur la dette, réduisant ainsi les fonds disponibles pour les opérations futures; iii) certains prêts auront des taux d'intérêt variables, ce qui expose Groupe Aeroplan aux risques d'une augmentation des taux d'intérêt; iv) Groupe Aeroplan pourrait devenir plus vulnérable aux ralentissements économiques et voir sa capacité de résister aux pressions concurrentielles diminuer.

En outre, les facilités de crédit contiennent un certain nombre de clauses restrictives de nature financière et autre qui obligent Groupe Aeroplan à respecter certains ratios financiers et critères de situation financière et qui limitent sa capacité de conclure certaines opérations. Le non-respect des obligations prévues par les facilités de crédit pourrait entraîner un cas de défaut qui, s'il n'y est pas remédié ou renoncé, pourrait permettre l'avancement de l'échéance de la dette en question. Si l'échéance de la dette aux termes des facilités de crédit était devancée, y compris tout contrat de couverture possible conclu avec les prêteurs, rien ne garantit que l'actif de Groupe Aeroplan en permettrait le remboursement total.

Groupe Aeroplan peut devoir renouveler ses facilités de crédit ou refinancer d'autres dettes et rien ne garantit qu'il sera en mesure de le faire à des conditions aussi favorables que celles dont il bénéficie actuellement. Si Groupe Aeroplan ne parvenait pas à renouveler ces facilités de crédit ou à refinancer ses autres dettes, ou s'il était en mesure de le faire uniquement à des conditions moins favorables ou plus restrictives, sa situation financière pourrait s'en ressentir, ce qui pourrait entraîner une diminution ou une suspension des versements de dividendes aux actionnaires. De plus, les conditions de toute nouvelle facilité de crédit ou de toute autre dette peuvent être moins favorables ou plus restrictives que celles des facilités de crédit et des autres dettes actuelles, ce qui pourrait restreindre indirectement ou affecter la capacité de Groupe Aeroplan de verser des dividendes.

Incertitude des versements de dividendes

Les versements de dividendes sont tributaires des flux de trésorerie d'exploitation générés par les filiales de Groupe Aeroplan, des besoins financiers de Groupe Aeroplan et de la réussite des tests de solvabilité requis aux fins du versement de dividendes en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Gestion de la croissance

Nous examinons régulièrement la possibilité d'acquérir des entreprises qui, selon nous, pourraient s'avérer complémentaires aux nôtres. Dans le cadre d'une acquisition, nous procédons à un contrôle diligent usuel dans le but de repérer et d'évaluer les risques importants. Malgré cet examen, nous pourrions être incapables de repérer tous ces risques ou de réaliser les synergies censées découler de l'acquisition en question, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur nos résultats d'exploitation et notre situation financière. De plus, notre incapacité à gérer efficacement la croissance pourrait nuire gravement à nos activités, à notre exploitation et à nos perspectives.

Notes de crédit

Groupe Aeroplan s'est vu attribuer une note de crédit d'émetteur de BBB avec tendance stable par DBRS et de BBB- par S&P. De plus, DBRS a attribué aux billets une note de crédit d'émetteur de BBB avec tendance stable et S&P, une note de crédit d'émetteur de BBB-. Rien ne garantit que les notes attribuées à Groupe Aeroplan et aux billets demeureront les mêmes pendant une période de temps donnée ou qu'une agence de notation ne retirera pas ou ne révisera pas les notes qu'elle a attribuées. Le taux d'intérêt payable aux termes des facilités de crédit de Groupe Aeroplan et des billets pourrait être rajusté si DBRS ou S&P abaissait (ou ultérieurement élevait) sa note. En outre, l'évolution des notes attribuées aux titres de créance par des agences de notation indépendantes comme DBRS et S&P pourrait avoir un effet défavorable sur l'accès de Groupe Aeroplan aux marchés financiers.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires sur Groupe Aeroplan et ses entreprises en exploitation, notamment la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Groupe Aeroplan, datées respectivement du 22 mars et du 15 mars 2010, peuvent être consultés sur le site SEDAR au www.sedar.com ou le site Web de Groupe Aeroplan au www.groupeaeroplan.com, sous « Investisseurs ».

États financiers consolidés

Exercices terminés les
31 décembre 2010 et 2009

Rapport de la direction

Les états financiers consolidés ci-joints du Groupe Aeroplan Inc., dont la responsabilité incombe à la direction, ont été approuvés par le conseil d'administration. La direction a dressé les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers consolidés comprennent des montants et des hypothèses fondés sur les estimations les plus probables de la direction, qui a établi ces estimations en faisant preuve de jugement et de prudence.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la société a conçu et maintient un système de contrôles comptables internes lui permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les registres financiers utilisés aux fins de la préparation des états financiers sont fiables. Le conseil d'administration examine et approuve les états financiers consolidés de la société.

Le 24 février 2011

(signé) « Rupert Duchesne »

RUPERT DUCHESNE

Président et chef de la direction

(signé) « David L. Adams »

DAVID L. ADAMS

Premier vice-président et chef des affaires financières

PRICEWATERHOUSECOOPERS

PricewaterhouseCoopers
LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés
1250, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 2800
Montréal (Québec)
Canada H3B 2G4
Téléphone +1 514 205-5000
Télécopieur +1 514 205-5675

Le 24 février 2011

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de
Groupe Aeroplan Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Groupe Aeroplan Inc. et de ses filiales, qui comprennent les bilans consolidés au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 et les états consolidés des résultats, de la variation des capitaux propres, du résultat étendu et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada , ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

« PricewaterhouseCoopers » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., société à responsabilité limitée de l'Ontario ou, selon le contexte, du réseau mondial de PricewaterhouseCoopers ou des autres sociétés membres du réseau, chacune étant une entité distincte sur le plan juridique.

PRICEWATERHOUSECOOPERS

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Groupe Aeroplan Inc. et de ses filiales au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats de leur exploitation et de leurs flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.[1]

[1] Comptable agréé auditeur permis n° 15621

États consolidés des résultats

(en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)		Exercices terminés les 31 décembre 2010	2009
Produits	Note 2	2 053 798 $	1 436 839 $
Coût des primes et coûts directs	Notes 8 & 16	1 295 282	903 060
Marge brute		758 516	533 779
Charges d'exploitation			
Frais de vente, frais généraux et d'administration	Notes 2 & 16	572 406	270 489
Amortissement		32 454	19 280
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie		90 308	80 246
		695 168	370 015
Bénéfice d'exploitation		63 348	163 764
Intérêts sur dette à long terme		(56 095)	(40 921)
Autres intérêts débiteurs	Note 16	(8 568)	(4 254)
Intérêts créditeurs		24 171	17 191
Perte de change	Note 6	-	(2 965)
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle		22 856	132 815
Charge d'impôts sur les bénéfices	Note 14		
Exigibles		(41 046)	(42 228)
Futurs		(10 971)	(2 000)
		(52 017)	(44 228)
Bénéfice (perte) avant part des actionnaires sans contrôle		(29 161)	88 587
Part des actionnaires sans contrôle		6 660	688
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice		**(22 501) $**	**89 275 $**
Nombre moyen pondéré d'actions		**194 748 024**	**199 443 084**
Résultat par action ordinaire			
De base et dilué		**(0,17) $**	**0,45 $**

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Bilans consolidés

(en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)		31 décembre 2010	31 décembre 2009
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Notes 2 & 9	538 580 $	609 848 $
Liquidités soumises à restrictions	Note 2	12 582	4 216
Placements à court terme	Note 2	-	14 433
Comptes débiteurs	Note 16	355 055	256 254
Impôts à recevoir		4 960	-
Prêt à Air Canada	Note 8	-	15 000
Stocks	Note 2	17 790	16 346
Frais payés d'avance		23 417	19 012
		952 384	935 109
Encaisse en fidéicommis liée à l'acquisition de LMG	Note 5	42 029	45 835
Prêt à Air Canada	Note 8	-	135 000
Billet à recevoir	Note 7	57 379	59 179
Placements à long terme	Notes 2 & 9	176 922	-
Placement dans Premier Loyalty and Marketing S.A.P.I. de C.V., à la valeur d'acquisition	Note 4	24 080	-
Contrats avec des partenaires d'accumulation et relations clients	Notes 10 & 11	1 338 421	1 417 998
Immobilisations corporelles	Note 10	8 993	12 628
Logiciels et technologie	Notes 10 & 11	111 239	113 618
Marques de commerce	Note 11	386 948	397 087
Autres actifs incorporels	Note 11	9 704	16 280
Écart d'acquisition	Note 11	2 032 865	2 068 097
Impôts futurs	Note 14	5 088	17 161
		5 146 052 $	**5 217 992 $**
Passif et capitaux propres			
Passif à court terme			
Comptes créditeurs et charges à payer	Notes 3 & 16	471 457 $	350 934 $
Impôts à payer		-	16 613
Dépôts clients		46 688	56 377
Produits perçus d'avance	Note 15	1 378 580	1 258 672
		1 896 725	1 682 596
Dette à long terme	Note 12	643 903	780 108
Impôts futurs	Note 14	146 204	160 400
Produits perçus d'avance	Note 15	677 484	677 693
		3 364 316	3 300 797
Part des actionnaires sans contrôle		229	1 777
Capitaux propres	Note 18	1 781 507	1 915 418
		5 146 052 $	**5 217 992 $**
Engagements et éventualités	Notes 13, 16 & 19		

Approuvé par le conseil d'administration

(signé) Roman Doroniuk
Roman Doroniuk
Administrateur

(signé) Joanne Ferstman
Joanne Ferstman
Administratrice

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

GROUPE AEROPLAN

États consolidés des capitaux propres

Exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009

(en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)			Bénéfices non répartis (déficit)				
		Capital-actions	**Bénéfice net (perte nette) et autres**	**Dividendes**	**Cumul des autres éléments du résultat étendu**	**Surplus d'apport**	**Total**
Solde au 31 décembre 2008		**1 746 878 $**	**(1 063 793) $**		**(24 989) $**	**1 290 501 $**	**1 948 597 $**
Bénéfice net de l'exercice			89 275				89 275
Dividendes trimestriels sur actions ordinaires	Note 17			(99 988)			(99 988)
Ajustement au swap de devises provenant de l'application du CPN-173			(4 675)				(4 675)
Actions détenues par les régimes de rémunération à base d'actions	Note 18	570				(320)	250
Accroissement lié aux autres régimes de rémunération à base d'actions	Note 18					3 932	3 932
Écart de conversion à la consolidation des filiales étrangères autonomes					(21 973)		(21 973)
Total partiel		570	84 600	(99 988)	(21 973)	3 612	(33 179)
				(1 079 181)	(46 962)		
Bénéfices non répartis (déficit cumulatif) et cumul des autres éléments du résultat étendu					(1 126 143)		
Solde au 31 décembre 2009		**1 747 448 $**			**(1 126 143) $**	**1 294 113 $**	**1 915 418 $**
Émission d'actions privilégiées net des coûts d'émission	Note 18	168 787					168 787
Émission d'actions ordinaires lors de l'exercice d'options	Note 18	255					255
Rachat d'actions ordinaires	Note 18	(113 898)				(28 629)	(142 527)
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice			(22 501)				(22 501)
Dividendes trimestriels sur actions ordinaires et privilégiées	Note 17			(107 577)			(107 577)
Actions détenues par les régimes de rémunération à base d'actions	Note 18	4 905				(5 551)	(646)
Accroissement lié aux autres régimes de rémunération à base d'actions	Note 18					6 897	6 897
Écart de conversion à la consolidation des filiales étrangères autonomes					(36 599)		(36 599)
Total partiel		60 049	(22 501)	(107 577)	(36 599)	(27 283)	(133 911)
				(1 209 259)	(83 561)		
Bénéfices non répartis (déficit cumulatif) et cumul des autres éléments du résultat étendu					(1 292 820)		
Solde au 31 décembre 2010		**1 807 497 $**			**(1 292 820) $**	**1 266 830 $**	**1 781 507 $**

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

États consolidés du résultat étendu

(en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)	Exercices terminés les 31 décembre 2010	2009
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	**(22 501) $**	**89 275 $**
Autres éléments du résultat étendu		
Écart de conversion à la consolidation des filiales étrangères autonomes	(36 599)	(21 973)
	(36 599)	(21 973)
Résultat étendu de l'exercice	**(59 100) $**	**67 302 $**

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

États consolidés des flux de trésorerie

(en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)		Exercices terminés les 31 décembre 2010	2009
Flux de trésorerie liés aux			
Activités d'exploitation			
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice		(22 501) $	89 275 $
Éléments hors trésorerie			
Amortissement		122 762	99 526
Rémunération à base d'actions		6 897	3 932
Variation de la juste valeur des bons de souscription reliés au prêt à Air Canada		(3 354)	(1 107)
Swap de devises		-	7 221
Change		-	(4 256)
Impôts futurs		10 971	2 000
Accroissement lié au billet à recevoir		(3 199)	(3 574)
Part des actionnaires sans contrôle		(6 660)	(688)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement et des produits perçus d'avance			
Impôts		(21 578)	(17 155)
Comptes débiteurs		(109 447)	45 164
Stocks		(2 243)	-
Frais payés d'avance		(4 417)	3 870
Comptes créditeurs et charges à payer		158 500	40 985
Produits perçus d'avance		141 775	10 483
Dépôts clients		(7 212)	-
Liquidités soumises à restrictions		(8 448)	-
Autres		16 905	13 476
Capitalisation des régimes de rémunération à base d'actions		(646)	(663)
		290 606	199 214
		268 105	288 489
Activités d'investissement			
Acquisition de Carlson Marketing, déduction faite de la trésorerie acquise	Note 3	(14 715)	(181 801)
Placement dans Premier Loyalty and Marketing S.A.P.I. de C.V.	Note 4	(24 080)	-
Variation des placements à court terme		13 589	461 735
Variation des placements à long terme		(176 996)	-
Produit tiré de la cession du swap de devises	Note 6	-	54 800
Prêt à Air Canada	Note 8	-	(228 657)
Remboursement du prêt par Air Canada	Note 8	150 000	78 657
Nouvelles immobilisations corporelles et nouveaux logiciels et technologies		(46 877)	(23 469)
		(99 079)	161 265
Activités de financement			
Dividendes trimestriels	Note 17	(107 577)	(99 988)
Émission d'actions ordinaires	Note 18	255	-
Émission d'actions privilégiées	Note 18	172 439	-
Coûts d'émission	Notes 12 & 18	(5 181)	-
Rachat d'actions ordinaires	Note 18	(142 527)	-
Emprunt à long terme	Note 12	200 000	-
Remboursement de la dette à long terme	Note 12	(340 000)	(850 000)
Refinancement de la dette à long terme	Note 12	-	940 000
Frais de refinancement	Note 12	-	(8 990)
Frais de financement	Note 12	(1 718)	(2 950)
		(224 309)	(21 928)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(55 283)	427 826
Écart de conversion lié à la trésorerie		(15 985)	(5 994)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		609 848	188 016
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		**538 580 $**	**609 848 $**
Intérêts payés		**41 277 $**	**34 249 $**
Impôts sur les bénéfices payés		**61 183 $**	**56 782 $**

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)

1. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ ET NATURE DES ACTIVITÉS

Groupe Aeroplan Inc. (« Groupe Aeroplan » ou la « Société ») a été constitué le 5 mai 2008 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et a succédé au Fonds de revenu Aéroplan à la suite de la réorganisation de la structure de fiducie de revenu du Fonds en structure de société par actions aux termes d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux le 25 juin 2008.

Le bureau inscrit et siège social de Groupe Aeroplan est situé au 5100, boulevard de Maisonneuve Ouest, Montréal (Québec), Canada, H4A 3T2.

Groupe Aeroplan est une entreprise internationale de gestion de la fidélisation qui, par l'intermédiaire de ses filiales, compte trois secteurs d'activité : Aéroplan Canada, Carlson Marketing et Groupe Aeroplan Europe.

Aéroplan Canada exploite le programme Aéroplan, programme de fidélisation de coalition au Canada. Carlson Marketing est un fournisseur de services de commercialisation de programmes de fidélisation, de participation et d'événements d'envergure internationale dont le siège social est situé aux États-Unis. Groupe Aeroplan Europe exploite Nectar, programme de fidélisation de coalition du Royaume-Uni, le programme Air Miles Middle East par l'entremise d'une participation de 60 %, LMG Insight & Communication (« I&C »), société d'analyse des connaissances et des données sur la clientèle offrant des services internationaux aux détaillants et à leurs fournisseurs, et, par l'entremise de sa participation de 75 %, le programme de fidélisation coalisé Nectar Italia. Groupe Aeroplan détient aussi une participation minoritaire dans Premier Loyalty Management S.A.P.I. de C.V. (« PLM »), propriétaire et exploitant d'un programme de fidélisation coalisé du Mexique, Club Premier.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS

Les présents états financiers consolidés ont été établis selon les principes comptables généralement reconnus du Canada (« PCGR du Canada »).

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les présents états financiers consolidés englobent les comptes de la Société et de ses filiales. Tous les soldes et opérations intersociétés ont été éliminés.

CONSTATATION DES PRODUITS, COÛTS DIRECTS ET COÛT DES PRIMES

Groupe Aeroplan tire ses rentrées de fonds principalement de la vente d'«unités de fidélisation GA » (« UFGA »), soit les milles, points ou primes d'autres programmes de fidélisation émis par les filiales de Groupe Aeroplan en vertu des programmes respectifs exploités par chaque entité, à ses partenaires d'accumulation, ainsi que des services rendus ou à rendre à des clients, ces produits étant désignés comme la « facturation brute ». Les unités de fidélisation GA émises à des fins promotionnelles, à rabais ou à titre gracieux sont également incluses dans la facturation brute selon leur prix d'émission. La facturation brute au titre des UFGA est reportée, puis constatée à titre de produits, soit au moment où les unités de fidélisation GA sont échangées par les membres, soit selon la méthode comptable applicable aux désistements. Les produits constatés par unité de fidélisation GA échangée sont calculés selon une moyenne pondérée, distinctement pour chaque programme. Les désistements correspondent aux unités de fidélisation GA dont il n'est pas prévu qu'elles seront échangées par les membres. Les désistements sont évalués par la direction en fonction des modalités du programme et des modèles historiques d'accumulation et d'échange, ajustés pour tenir compte des modifications de toute modalité qui a une incidence sur les pratiques d'échange des membres. En 2008, la direction a mis au point, avec l'aide d'un expert indépendant, un modèle économétrique

qui prend en compte les données historiques et le comportement prévu des membres selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation. Groupe Aeroplan utilise cet outil pour évaluer et surveiller les estimations de désistements appropriées pour les différents programmes qu'il offre en continu. Groupe Aeroplan fait appel à un expert indépendant tous les deux ans pour valider la robustesse de l'outil de modélisation nouvellement mis en œuvre. Les variations du pourcentage de désistements sont comptabilisées comme suit par les unités d'exploitation : pour la période durant laquelle survient la modification, le solde des produits constatés d'avance est rajusté comme si l'estimation révisée avait servi pour les périodes précédentes, et un montant correspondant est inscrit à titre d'ajustement des produits; pour les périodes ultérieures, l'estimation révisée est utilisée. D'après les résultats de l'application du modèle en 2010 et l'examen par un expert, compte tenu des ajustements des taux de désistement applicables pour les programmes respectifs exploités par chacune des unités d'exploitation, le pourcentage de désistements estimatif pondéré consolidé moyen est de 21 % (20 % en 2009). Les désistements sont constatés de façon proportionnelle sur la durée de vie moyenne estimative d'un mille ou d'un point émis en vertu des programmes Aéroplan et Nectar, soit 30 mois et 15 mois, respectivement, données qui ont été déterminées de façon rationnelle et systématique.

Dans de rares cas, Groupe Aeroplan peut vendre des unités de fidélisation GA directement aux membres. Les produits tirés de ces ventes sont constatés au moment où les membres échangent leurs unités de fidélisation GA contre des primes.

En outre, Groupe Aeroplan, par l'entremise de Carlson Marketing, touche des honoraires liés aux services de commercialisation de programmes de fidélisation qui se rattachent à la commercialisation directe, à la promotion des ventes ainsi qu'à la conception, à l'élaboration et à l'administration de programmes de fidélisation. Ces honoraires sont pris en compte dans la facturation brute et constatés lorsque les services sont rendus. Les autres produits, constitués des frais facturés aux membres pour divers services, des honoraires tirés de la commercialisation du savoir-faire, des marques de commerce et des services analytiques en matière de fidélisation fournis à des entreprises de détail et à des entreprises de fourniture de produits de consommation, des redevances tirées de l'utilisation de la marque de commerce *Air Miles* ainsi que de la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs d'Air Canada, sont également pris en compte dans la facturation brute et sont constatés à titre de produits lorsque les services sont rendus ou que les redevances ont été gagnées.

Le coût des primes, qui correspond au montant payé par Groupe Aeroplan aux partenaires d'échange, s'accumule lorsque les membres échangent leurs unités de fidélisation GA. Les coûts directs sont les coûts directement attribuables à la prestation de services de commercialisation de programmes de fidélisation, notamment la main-d'œuvre, la technologie, la distribution de récompenses et les commissions.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

Pour préparer les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur les montants figurant dans les états financiers et les notes y afférentes. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les principales estimations établies lors de la préparation des états financiers consolidés comprennent celles liées à la comptabilisation des désistements, aux impôts sur les bénéfices et à toute provision pour moins-value connexe, à la période d'amortissement des actifs à long terme, à la dépréciation des actifs à long terme et de l'écart d'acquisition, en particulier les flux de trésorerie futurs et le coût du capital, à la valeur comptable des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et aux éventualités.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Employés des centres de contacts d'Aéroplan Canada

Le coût des prestations de retraite acquises par les employés des centres de contacts en vertu du régime de retraite à prestations déterminées est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, les taux d'intérêt du marché et l'estimation la plus probable par la direction à l'égard du rendement prévu des placements du régime, de l'augmentation des salaires, de l'âge de départ à la retraite des employés et des coûts prévus des soins de santé. Les obligations sont attribuées pour la période allant de la date à laquelle l'employé adhère au régime à la date de sa cessation d'emploi, de son décès ou de son départ à la retraite, selon la première éventualité *(note 13)*.

Le coût des autres avantages sociaux futurs, soit les avantages postérieurs à l'emploi, l'assurance vie, les soins de santé et les soins dentaires, les avantages offerts aux employés handicapés ainsi que l'assurance vie et les prestations de soins de santé postérieures au départ à la retraite, est déterminé par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services (s'il y a lieu), les taux d'intérêt du marché ainsi que l'estimation la plus probable par la direction de l'âge de départ à la retraite des employés, de la hausse du coût des soins de santé, de l'augmentation des salaires et de l'inflation en général.

Le rendement prévu des actifs du régime est fondé sur le taux prévu à long terme du rendement des actifs du régime et la juste valeur des actifs du régime. Il est vraisemblable que l'estimation que la direction fait du rendement à long terme puisse changer au fur et à mesure qu'elle évaluera les placements et les stratégies et du fait de l'évolution des marchés financiers.

Le coût des services passés découlant de l'établissement du régime et des modifications apportées au régime de retraite à prestations déterminées, ainsi que des autres avantages sociaux futurs, est amorti selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne de service des employés actifs à la date de la modification.

Le cumul des gains et des pertes actuariels nets non constatés liés au régime de retraite à prestations déterminées et aux autres avantages sociaux futurs en excédent de 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la valeur de marché des actifs du régime au début de l'exercice, si celle-ci est supérieure, est amorti sur la durée résiduelle moyenne de service des membres actifs appelés à toucher des prestations en vertu du régime.

Autres employés

La quasi-totalité des employés de Groupe Aeroplan, en excluant ceux des centres de contacts, participent aux régimes de retraite à cotisations déterminées de la Société, qui assurent des prestations de retraite d'après les cotisations cumulées et le revenu de la caisse de retraite.

IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Groupe Aeroplan utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction des écarts temporaires (déductibles ou imposables) entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, calculés en fonction des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliqueront vraisemblablement à l'exercice au cours duquel ces écarts sont censés se résorber *(note 14)*.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)

CRÉDITS D'IMPÔT À L'INVESTISSEMENT

Les crédits d'impôt à l'investissement fédéraux et provinciaux liés aux activités de recherche scientifique et de développement expérimental admissibles au Canada sont comptabilisés une fois que leur recouvrement est raisonnablement assuré. Ils sont portés au crédit des comptes dans lesquels les dépenses admissibles sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, un crédit d'impôt de 5,8 M$ a été porté en diminution des frais généraux et frais de vente et d'administration.

DIVIDENDES

Les dividendes à payer par Groupe Aeroplan à ses actionnaires ordinaires et privilégiés, dividendes qui sont établis au gré du conseil d'administration et conformément aux modalités de chaque série d'actions privilégiées *(notes 17 et 18)*, sont constatés lorsqu'ils sont déclarés.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains et les pertes de change sont inclus dans le bénéfice de l'exercice. Les actifs et les passifs non monétaires ainsi que les produits et les charges découlant des opérations qui sont libellées en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération.

ÉTABLISSEMENTS ÉTRANGERS

Tous les établissements étrangers de Groupe Aeroplan sont autonomes. Les actifs et les passifs des établissements étrangers sont convertis aux taux de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis aux taux moyens pour l'exercice. Les écarts de conversion sont enregistrés dans le cumul des autres éléments du résultat étendu.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Groupe Aeroplan a pour pratique de n'utiliser les instruments financiers dérivés qu'aux fins de la gestion des risques et non à des fins spéculatives.

Les actifs financiers considérés comme étant détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur avec comptabilisation des variations de la juste valeur dans le résultat hors exploitation. Les actifs financiers classés comme détenus jusqu'à leur échéance, les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, les variations de celle-ci étant portées dans les autres éléments du résultat étendu, sauf pour ce qui est des placements dans des titres de capitaux propres qui n'ont pas de prix cotés sur un marché actif, lesquels sont évalués au coût.

Groupe Aeroplan peut à l'occasion conclure des contrats de change à terme et des swaps de devises afin de gérer le risque lié à l'acquisition d'actifs étrangers et d'atténuer l'incidence des fluctuations des devises.

Les instruments dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. Les variations des justes valeurs des instruments dérivés sont portées aux produits (charges) hors exploitation, sauf pour les dérivés désignés comme couvertures efficaces de flux de trésorerie. Dans une relation de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de la juste valeur du dérivé de couverture est comptabilisée comme partie intégrante de l'élément correspondant, tandis que la partie inefficace est portée aux produits (charges) hors exploitation. Dans le cadre de l'acquisition de Loyalty Management

Group Limited (« LMG »), Groupe Aeroplan a fait l'acquisition d'instruments dérivés, soit des contrats à terme et un swap de devises. Les contrats à terme ont été désignés comme couverture comptable du risque de change du placement prévu, les variations de la juste valeur étant prises en compte dans le cumul des autres éléments du résultat étendu et, finalement, attribuées au prix d'achat. Après la date d'acquisition de LMG, le swap de devises n'a pas été désigné comme couverture aux fins comptables et a été classé dans les instruments détenus à des fins de transaction jusqu'à sa cession en juillet 2009. En conséquence, toutes les variations de la juste valeur du swap de devises ont été comptabilisées dans les produits hors exploitation à titre de gains ou pertes de change.

Dans le cas des instruments financiers évalués au coût après amortissement, les coûts ou frais de transaction ainsi que les commissions, primes ou escomptes qui ont été payés ou reçus sont comptabilisés initialement en déduction de la juste valeur de l'instrument financier. Les intérêts débiteurs sont constatés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les garanties qui répondent à la définition de garantie énoncée dans la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-14, intitulée « Informations à fournir sur les garanties » (la « NOC-14 »), sont comptabilisées à la juste valeur initiale de l'obligation correspondante.

Groupe Aeroplan a classé ses instruments financiers comme suit :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les liquidités soumises à restrictions ainsi que les placements à court terme sont classés comme détenus à des fins de transaction, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée au résultat net;
- les comptes débiteurs, le billet à recevoir et le prêt à Air Canada sont classés comme des prêts et créances et sont comptabilisés au coût après amortissement;
- les placements à long terme sont classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance et sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif;
- le placement dans PLM est classé comme un actif financier disponible à la vente et est comptabilisé au coût, puisqu'il n'a aucune valeur cotée sur un marché actif;
- les comptes créditeurs et charges à payer, les dividendes à payer et la dette à long terme sont classés dans les autres passifs financiers et sont comptabilisés au coût après amortissement.

Le résultat étendu est composé du résultat net et des autres éléments du résultat étendu (« AERE »). Les AERE correspondent aux variations des capitaux propres au cours d'une période qui découlent d'opérations et d'autres événements sans rapport avec les propriétaires et qui sont comptabilisées dans le résultat étendu, mais sont exclues du résultat net. Les écarts de conversion découlant de la conversion des activités des filiales étrangères en dollars canadiens sont comptabilisés dans les AERE.

COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à des fins de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, aux prêts et créances et aux autres passifs sont considérés comme faisant partie de la valeur comptable de l'actif ou du passif, puis sont amortis sur la durée prévue de l'instrument au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction liés aux actifs disponibles à la vente sont capitalisés lors de leur constatation initiale. Si l'actif disponible à la vente est assorti de paiements fixes ou déterminables, les coûts de transaction sont amortis en résultat net au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, sinon, ils sont portés en résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé ou subit une perte de valeur.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les sommes déposées dans des comptes bancaires d'exploitation courants, les dépôts à terme et les titres à revenu fixe dont l'échéance initiale

est de trois mois ou moins. Au 31 décembre 2010, le taux d'intérêt effectif moyen pondéré que portaient les placements détenus était de 0,6 % (0,3 % en 2009).

LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

Les liquidités soumises à restrictions représentent les montants détenus en fiducie aux termes des lois régissant les programmes de voyages en Ontario et au Québec, ainsi que les obligations contractuelles qui doivent être acquittées à partir d'une encaisse distincte au titre de certains programmes de fidélisation gérés par Carlson Marketing. Au 31 décembre 2010, les liquidités soumises à restrictions s'élevaient à 12,6 M$ (4,2 M$ en 2009).

PLACEMENTS À COURT TERME

Les placements à court terme consistent en des titres à revenu fixe dont l'échéance initiale est de moins d'un an, mais de plus de trois mois. Au 31 décembre 2009, le taux d'intérêt moyen pondéré effectif que portaient les placements à court terme détenus était de 0,3 %. Au 31 décembre 2010, la société n'avait aucun placement à court terme.

PLACEMENTS À LONG TERME

Les placements à long terme comprennent les placements dans des obligations de sociétés et de gouvernements, qui sont des titres à revenu fixe cotés sur un marché actif. Ces obligations sont assorties d'une échéance initiale de 1,8 an à 9,5 ans et d'un taux d'intérêt effectif de 2,87 %. Au 31 décembre 2009, la société n'avait aucun placement à long terme.

STOCKS

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût est établi principalement en utilisant le coût moyen et des méthodes d'identification précises. Les stocks sont composés essentiellement des marchandises disponibles nécessaires pour répondre aux besoins en matière d'échanges de divers programmes de fidélisation et de commercialisation gérés par Carlson Marketing.

En 2010, le coût des primes et les coûts directs tenaient compte d'un coût des marchandises de 181,7 M$ (néant en 2009).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode linéaire, comme suit :

Mobilier, agencements et matériel	De 3 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du bail, jusqu'à concurrence de 15 ans

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation chaque fois que des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Dans de telles circonstances, les flux de trésorerie non actualisés futurs associés à l'utilisation et à la cession des actifs sont comparés avec la valeur comptable afin de déterminer si cette valeur comptable est recouvrable. La perte de valeur, le cas échéant, correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

CONTRATS AVEC DES PARTENAIRES D'ACCUMULATION, RELATIONS CLIENTS, LOGICIELS ET TECHNOLOGIE ET AUTRES ACTIFS INCORPORELS

Les contrats avec des partenaires d'accumulation ainsi que les relations clients, les logiciels et la technologie ainsi que les autres actifs incorporels sont considérés comme des actifs à long terme à durée de vie limitée. Les contrats avec des partenaires d'accumulation et les relations clients sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie estimative, soit habituellement de 5 à 25 ans.

Les autres actifs incorporels, qui comprennent les droits d'utiliser la marque de commerce Carlson Marketing et des clauses de non-concurrence convenues avec le vendeur aux termes de la convention d'acquisition, sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie estimative, qui varie de trois à cinq ans.

Les logiciels et la technologie sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode linéaire sur une période de trois à sept ans. Les logiciels en voie de conception comprennent les frais payés à des tiers comme les honoraires des consultants et d'autres frais de développement directs. L'amortissement commence à la fin de la conception du logiciel, une fois que ce dernier est utilisable.

Les contrats avec des partenaires d'accumulation, les relations clients, les logiciels et la technologie ainsi que les autres actifs incorporels sont soumis à un test de dépréciation lorsque les circonstances donnent à penser que leur valeur comptable risque de ne pas être recouvrée. Dans de telles circonstances, les flux de trésorerie non actualisés futurs associés à l'utilisation et à la cession de l'actif en question sont comparés avec la valeur comptable afin de déterminer si cette valeur comptable est recouvrable. La perte de valeur, le cas échéant, correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

MARQUES DE COMMERCE ET ÉCART D'ACQUISITION

Les marques de commerce, considérées comme des actifs incorporels à durée de vie indéfinie, sont comptabilisées au coût et ne sont pas amorties; elles sont plutôt soumises à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur peut avoir diminué. Le test de dépréciation consiste en une comparaison de la juste valeur de l'actif incorporel avec sa valeur comptable. Si la valeur comptable est supérieure à la juste valeur, la valeur de la marque est ramenée à sa juste valeur.

L'écart d'acquisition correspond à l'excédent du prix d'achat d'une entreprise acquise sur le montant attribué aux actifs acquis moins les passifs pris en charge, selon leurs justes valeurs. L'écart d'acquisition n'est pas amorti, mais est plutôt soumis à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'écart d'acquisition pourrait avoir subi une perte de valeur. La **première étape** du test de dépréciation de l'écart d'acquisition permet de déterminer si la juste valeur d'une unité d'exploitation dépasse sa valeur comptable nette à la date d'évaluation afin d'établir si l'écart d'acquisition s'est déprécié. Si la juste valeur est supérieure à la valeur comptable nette, aucune dépréciation ne s'est produite. Par contre, si la valeur comptable nette excède la juste valeur, la **deuxième étape** du test de dépréciation doit être effectuée pour déterminer le montant de la perte de valeur. La juste valeur de l'écart d'acquisition est estimée de la même manière que l'écart d'acquisition à la date de l'acquisition dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, c'est-à-dire qu'elle correspond à l'excédent de la juste valeur de l'unité d'exploitation par rapport à la juste valeur des actifs nets identifiables de celle-ci. Pour pouvoir exécuter la deuxième étape du test, la juste valeur de l'écart d'acquisition de l'unité d'exploitation doit être estimée et comparée avec sa valeur comptable. L'excédent de la valeur comptable par rapport à la juste valeur est comptabilisé à titre de moins-value dans la période *(note 11)*.

Aux fins du test de dépréciation, l'écart d'acquisition doit être attribué à l'unité d'exploitation et testé à ce niveau. Du 20 décembre 2007 au 7 décembre 2009, Groupe Aeroplan avait deux unités d'exploitation : Aéroplan Canada et l'unité Europe et Moyen-Orient, laquelle est formée des activités de Groupe Aeroplan Europe, dont Nectar, LMG Insight & Communication et Air Miles Middle East. Le 7 décembre 2009, par suite de l'acquisition de Carlson Marketing, une troisième unité d'exploitation, Carlson Marketing, a été ajoutée. Cette unité d'exploitation est composée des activités de fidélisation et de la division Participation et événements de Carlson Marketing aux États-Unis, au Canada, en Europe, au Moyen-Orient et dans la région de l'Asie-Pacifique.

RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

Régime d'achat d'actions à l'intention des employés

Le 1er janvier 2006, un régime d'achat d'actions permettant aux employés admissibles d'investir jusqu'à 5 % de leur salaire pour acquérir des parts du Fonds a été mis sur pied. À la transformation du Fonds en société par actions, le régime a été modifié afin de permettre l'achat sur le marché secondaire d'actions ordinaires de Groupe Aeroplan. La cotisation annuelle de la Société, qui se fonde sur le rendement, est évaluée en fonction des critères de rendement comparativement aux critères de rendement cibles fixées par le conseil d'administration, et se situera dans une fourchette de 33,33 % à 100 % de la cotisation des employés selon que ces critères de rendement cibles auront été atteints ou surpassées d'au moins 15 %. Elle est comptabilisée en résultat à titre de charge de rémunération sur la période de rendement, d'après le rendement annuel estimatif. Pour les exercices terminés les 31 décembre 2010 et 2009, les cotisations de Groupe Aeroplan au régime ont été négligeables.

Régime permanent d'intéressement à long terme

Aux termes du régime permanent d'intéressement à long terme de Groupe Aeroplan, les employés admissibles avaient droit à des attributions annuelles d'actions de Groupe Aeroplan établies selon un pourcentage de leur salaire de base annuel. Les actions, qui étaient détenues dans une fiducie pour le compte des employés admissibles, étaient acquises à la fin d'une période de trois ans (le « cycle de rendement ») commençant le 1er janvier de l'année au cours de laquelle elles étaient attribuées, sous réserve de l'atteinte de cibles en matière de performance fixées par le conseil d'administration pour le cycle de rendement. Groupe Aeroplan achetait les actions sur le marché secondaire, et l'opération était comptabilisée comme une acquisition d'actions autodétenues. Les dividendes déclarés par Groupe Aeroplan sur les actions attribuées en vertu de ce régime pouvaient être investis en actions supplémentaires, qui étaient acquises en même temps que les actions attribuées. Les actions frappées d'extinction et les dividendes accumulés relatifs à ces dernières revenaient à Groupe Aeroplan. La fiducie était, pour Groupe Aeroplan, une EDDV et, en tant que telle, était consolidée dans les états financiers de Groupe Aeroplan. La juste valeur des actions de Groupe Aeroplan à la date d'attribution était comptabilisée en résultat à titre de charge de rémunération sur la période d'acquisition; un montant équivalent était porté en augmentation des capitaux propres. Le coût des actions détenues par Groupe Aeroplan était porté en diminution du capital-actions. Les charges de rémunération estimatives relativement au régime étaient comptabilisées en fonction du rendement réel par rapport aux objectifs, et les actions seront distribuées aux participants sur approbation du conseil d'administration. Toutes les actions visées par le régime permanent d'intéressement à long terme étaient acquises au 31 décembre 2010. En date du 25 juin 2008, le régime permanent d'intéressement à long terme à été remplacé par le régime d'intéressement à long terme de Groupe Aeroplan Inc.

Régime général

Le régime général de rémunération et d'intéressement a été établi afin d'attirer ou de fidéliser les salariés. Les modalités d'acquisition variaient à la date d'attribution, mais, de façon générale, elles étaient fonction du passage du temps et du rendement, les actions étant détenues dans une fiducie pour le compte des salariés admissibles et acquises au troisième anniversaire de la date d'attribution. Groupe Aeroplan acquiert les actions sur le marché secondaire, et l'opération est comptabilisée

comme une acquisition d'actions autodétenues. Les dividendes déclarés par Groupe Aeroplan sur les actions attribuées en vertu de ce régime pouvaient être investis en actions supplémentaires qui seront acquises en même temps que les actions attribuées. Les actions frappées d'extinction et les dividendes accumulés relatifs à ces dernières reviennent à Groupe Aeroplan. La fiducie est, pour Groupe Aeroplan, une EDDV et, en tant que telle, elle est consolidée dans les états financiers de Groupe Aeroplan. La juste valeur des actions de Groupe Aeroplan à la date d'attribution est comptabilisée en résultat à titre de charge de rémunération sur la période d'acquisition; un montant équivalent est porté en augmentation des capitaux propres. Le coût des actions détenues par Groupe Aeroplan était porté en diminution des capitaux propres des actionnaires. En date du 25 juin 2008, le régime général a été remplacé par le régime d'intéressement à long terme de Groupe Aeroplan Inc., sauf en ce qui concerne les engagements résiduels à l'égard de certaines personnes.

Régime d'unités d'actions différées

Le régime d'unités d'actions différées (le « régime d'UAD ») a été mis en place afin de rémunérer les administrateurs et les employés désignés de Groupe Aeroplan, de favoriser l'actionnariat ainsi que d'aligner leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Les administrateurs de Groupe Aeroplan peuvent automatiquement participer au régime d'UAD, tandis que le conseil d'administration désigne, à son gré, les employés qui peuvent y participer.

Les conditions d'acquisition des UAD sont établies au gré du conseil d'administration. Pour l'instant, les UAD attribuées aux employés désignés sont acquises sur quatre ans, tandis que celles attribuées aux administrateurs sont acquises immédiatement. Les UAD sont payées en trésorerie à la cessation des services.

À la cessation de ses services, un participant au régime d'UAD a le droit de recevoir pour chaque UAD portée au crédit de son compte un paiement en trésorerie égal à la valeur d'une action ordinaire de Groupe Aeroplan à la date de cessation des services, plus les dividendes cumulés depuis l'acquisition de l'UAD.

La juste valeur des UAD à la date d'attribution aux participants au régime est constatée à titre de charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits, un montant correspondant étant porté aux comptes créditeurs et charges à payer. De plus, la juste valeur des UAD est évaluée à la fin de chaque période.

Régime d'intéressement à long terme

À la conversion du Fonds en société par actions, le régime d'intéressement à long terme de Groupe Aeroplan Inc. (le « régime ») a remplacé le régime d'intéressement à long terme initial, le régime permanent d'intéressement à long terme et le régime général. Le régime d'intéressement à long terme a été établi afin d'offrir aux dirigeants, aux cadres supérieurs et à d'autres employés de Groupe Aeroplan et de ses filiales la possibilité de prendre part à la croissance et au développement de Groupe Aeroplan. En vertu du régime, des options sur actions et/ou des unités d'actions au rendement (« UAR ») peuvent être attribuées aux employés admissibles. Ces attributions sont établies annuellement en fonction d'un pourcentage du salaire annuel de base de chaque participant et de divers critères qualitatifs et quantitatifs. Le nombre total d'actions pouvant être émises en vertu du régime ne peut à aucun moment dépasser cinq pour cent des actions ordinaires émises et en circulation de Groupe Aeroplan. Les conditions d'acquisition des droits aux options et aux UAR émises en vertu du régime peuvent être liées à l'écoulement du temps et au rendement, et sont déterminées au moment de l'attribution. Le délai d'acquisition des droits ne peut dépasser dix ans dans le cas des options, tandis que dans le cas des UAR, la période d'acquisition doit prendre fin au plus tard le 31 décembre de la troisième année civile suivant celle de leur attribution. La juste valeur des options sur actions à la date de l'attribution aux salariés admissibles est comptabilisée à titre de charge de rémunération et créditée au surplus d'apport selon la méthode linéaire sur la période d'acquisition des droits applicable. La juste valeur des UAR à la date d'attribution aux participants au régime est constatée à titre de charge de rémunération sur la période d'acquisition des droits, un montant correspondant étant porté aux comptes créditeurs et au passif. De plus, la juste valeur des UAR est

évaluée à la fin de chaque période. Les attributions aux termes du régime sont au gré du conseil d'administration, tout comme les critères et cibles d'acquisition liés au rendement qui s'appliquent aux attributions faites aux termes du régime.

RÉSULTAT PAR ACTION ORDINAIRE

Le résultat par action ordinaire est calculé à partir du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Les actions détenues par les divers régimes de rémunération à base d'actions réduisent le nombre moyen pondéré d'actions de Groupe Aeroplan en circulation à partir de la date à laquelle elles ont été contribuées aux régimes respectifs.

Le résultat dilué par action ordinaire est calculé selon la méthode du rachat d'actions afin d'évaluer l'effet dilutif des options sur actions, des instruments convertibles et des instruments comparables, le cas échéant.

MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR

Le 1er janvier 2011, Groupe Aeroplan cessera de préparer ses états financiers conformément aux PCGR du Canada énoncés dans la Partie V du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés – Comptabilité*, et les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board deviendront sa source première de méthodes comptables. En conséquence, les présents états financiers ne présentent aucune modification aux PCGR du Canada pour les périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2011.

3. ACQUISITION DE CARLSON MARKETING

Le 3 novembre 2009, Groupe Aeroplan a conclu une entente visant l'acquisition de la totalité des activités de Carlson Marketing pour un prix d'achat net de 175,3 M$ US (188,0 M$), y compris les coûts de transaction de 6,5 M$ US (6,8 M$). Le prix d'achat était assujetti à certains ajustements de fonds de roulement qui ont été estimés à 76,0 M$ US (80,0 M$) à la date de clôture, soit le 7 décembre 2009. Ces ajustements ont ensuite été révisés en janvier 2010 afin de rendre compte de la hausse réelle du fonds de roulement de 11,7 M$ US (12,1 M$); ils ont été pris en compte dans les comptes créditeurs et charges à payer au 31 décembre 2009 et ont été payés au premier trimestre de 2010. L'opération a été financée au moyen des fonds en caisse et d'emprunts aux termes de facilités bancaires.

Parallèlement à l'acquisition, Groupe Aeroplan a conclu une convention de services de transition de un an afin de faciliter la migration de Carlson Marketing depuis l'infrastracture de services administratifs de Carlson Companies, Inc., qui comprend la comptabilité, les ressources humaines et le service de paie, la technologie de l'information, la consolidation, l'entretien des installations et la trésorerie, moyennant certains honoraires. Les honoraires payés aux termes de cette convention se sont élevés à 23,6 M$ US (24,3 M$) pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

Groupe Aeroplan a comptabilisé l'opération selon la méthode de l'acquisition. Comme cela est autorisé par les principes comptables généralement reconnus du Canada, une estimation provisoire de la répartition du prix d'achat a été effectuée à la date de l'opération. La répartition définitive du prix d'achat a été arrêtée au premier trimestre de 2010. Aucun ajustement n'a été apporté à la répartition initiale du prix d'achat présentée au 31 décembre 2009, hormis la comptabilisation d'un actif d'impôts futurs de 6,5 M$ et d'une réduction correspondante de l'écart d'acquisition.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Le tableau ci-dessous présente la répartition définitive du prix d'achat :

	$
Prix d'achat :	
Trésorerie	280 071
Coûts de transaction	6 844
	286 915
Actifs nets identifiables acquis :	
Actifs et passifs à court terme	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	90 399
Liquidités soumises à restrictions	4 216
Comptes débiteurs	97 216
Stocks	16 346
Charges payées d'avance	14 728
Comptes créditeurs et charges à payer	(97 608)
Produits perçus d'avance	(49 245)
Dépôts de cartes payés d'avance	(16 354)
Immobilisations corporelles	9 621
Actifs incorporels	
Actifs à durée de vie limitée	
Relations clients (de 8 à 14 ans)	71 797
Logiciels et technologie (5 ans)	23 953
Autres actifs incorporels (de 3 à 5 ans) [a)]	16 280
Actifs à durée de vie indéfinie	
Écart d'acquisition [b)]	103 066
Actifs d'impôts futurs	2 500
	286 915

a) *Les autres actifs incorporels tiennent compte des droits d'utiliser la marque de commerce Carlson Marketing pour une période de trois ans (jusqu'au 7 décembre 2012) ainsi que des clauses de non-concurrence d'une durée de cinq ans (jusqu'au 7 décembre 2014) convenues avec le vendeur aux termes de la convention d'acquisition.*

b) *L'écart d'acquisition découlant de l'acquisition dans d'autres pays que le Canada (où les actifs ont été achetés) et les États-Unis ne peut être déduit aux fins de l'impôt.*

4. INVESTISSEMENT DANS PREMIER LOYALTY AND MARKETING, S.A.P.I. DE C.V.

Le 13 septembre 2010, Groupe Aeroplan a fait l'acquisition d'une participation initiale dans Premier Loyalty and Marketing, S.A.P.I. de C.V. (« PLM ») pour une contrepartie en trésorerie de 23,3 M$ US, dont des coûts de transaction de 1,3 M$ US (24,1 M$, dont des coûts de transaction de 1,4 M$). PLM est le propriétaire et l'exploitant d'un programme de fidélisation coalisé au Mexique, Club Premier. L'investissement a été comptabilisé à la valeur d'acquisition.

Groupe Aeroplan investira un montant supplémentaire de 11,8 M$ US dans PLM si certains critères de performance sont atteints dans les 18 mois suivant la clôture.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)

5. ENCAISSE EN FIDÉICOMMIS

L'encaisse en fidéicommis de 42,0 M$ (27,1 M£) représente une contrepartie conditionnelle se rapportant à l'acquisition, en décembre 2007, de LMG. Aux termes de la convention de fidéicommis conclue au moment de l'acquisition, l'encaisse en fidéicommis sera libérée en faveur de la Société lorsque le jugement contre la Société rendu par la CEJ concernant le litige relatif à la TVA aura été ratifié par la Cour suprême du Royaume-Uni *(note 16)*.

6. SWAP DE DEVISES

Dans le cadre de l'acquisition de LMG en décembre 2007, une filiale de Groupe Aeroplan a conclu un swap de devises afin de réduire son exposition au risque de change découlant des bénéfices futurs de la filiale. Le swap de devises, qui avait une durée de cinq ans et vient à échéance le 19 décembre 2012, porte sur l'échange d'un taux d'intérêt variable sur 240,0 M£ au TIOL à trois mois sur la livre sterling contre un taux d'intérêt variable sur 500,0 M$ au taux CDOR à trois mois. Le swap de devises ne réunit pas les conditions d'application de la comptabilité de couverture et, en conséquence, les variations de la juste valeur du swap de devises sont portées au résultat hors exploitation à titre de gain ou perte de change.

Le 22 juillet 2009, le swap de devises a été cédé pour un produit net de 52,7 M$. Le gain qui en a résulté a été porté en résultat à titre d'écart de conversion.

7. BILLET À RECEVOIR

Ce prêt non garanti d'un montant en capital de 40,0 M£, qui ne porte pas intérêt et qui a été actualisé selon un taux d'intérêt effectif de 6 %, est à recevoir d'un partenaire d'accumulation principal et est remboursable le 1er juillet 2012.

8. PRINCIPAUX PARTENAIRES D'ACCUMULATION ET PARTENAIRE D'ÉCHANGE IMPORTANT

Air Canada et deux autres partenaires d'accumulation principaux représentent un pourcentage élevé de la facturation brute. Puisque les produits de Groupe Aeroplan sont constatés d'après les échanges des membres plutôt qu'au moment où les partenaires d'accumulation émettent des UFGA aux membres, les données sur les principaux clients sont fondées sur la facturation brute, laquelle comprend le produit de la vente de UFGA et des services rendus ou à rendre. La facturation brute de chaque partenaire d'accumulation correspond aux montants établis dans les contrats, reçus ou à recevoir des partenaires d'accumulation et des clients pour chaque période. Air Canada et les autres partenaires d'accumulation ont compté pour une partie importante de la facturation brute, comme suit :

		Exercices terminés les 31 décembre	
	Secteur géographique	**2010**	**2009**
		%	**%**
Air Canada	Canada	12	17
Partenaire d'accumulation A	Canada	25	35
Partenaire d'accumulation B	Reste du monde	11	16

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)

PRATIQUES CONTRACTUELLES ET COMMERCIALES AVEC AIR CANADA

Air Canada, en association avec d'autres membres du réseau Star Alliance, est le principal partenaire d'échange de Groupe Aeroplan. Le coût des primes fournies par Air Canada (et par d'autres membres du réseau Star Alliance), en pourcentage du total des primes et des coûts directs, s'établit comme suit :

	Exercices terminés les 31 décembre	
	2010	**2009**
	%	**%**
Air Canada (et autres membres du réseau Star Alliance)	37	56

Air Canada agit en qualité de chambre de compensation pour la quasi-totalité des opérations visant la facturation brute de milles Aéroplan et les achats de primes faisant intervenir Aéroplan Canada Inc. (« Aéroplan ») et des sociétés aériennes autres qu'Air Canada (membres du réseau Star Alliance). Aéroplan a conclu avec Air Canada divers contrats régissant la relation commerciale entre les deux sociétés. Les paragraphes qui suivent présentent en bref les modalités financières pertinentes aux principaux contrats.

CPSC

Le contrat de participation et de services commerciaux intervenu entre Air Canada et Aéroplan en date du 9 juin 2004, sous sa formule modifiée et mise à jour (le « CPSC »), qui expire le 29 juin 2020, couvre les modalités de l'acquisition par Aéroplan de primes-voyages d'Air Canada et de ses sociétés affiliées, de l'achat de milles Aéroplan par Air Canada et ses sociétés affiliées à émettre aux membres et de la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs destiné à certains clients d'Air Canada. Aux termes du CPSC, Aéroplan est tenue d'acheter annuellement un nombre minimal de places sur les vols d'Air Canada et de ses sociétés affiliées à titre de primes. Ce nombre est calculé en fonction du nombre de places utilisées au cours des trois années civiles précédentes. Selon la période de trois ans terminée le 31 décembre 2010, Aéroplan est tenue d'acheter des places sur les vols à hauteur d'environ 417,8 M$ par année. Bien qu'Air Canada puisse modifier le nombre de milles Aéroplan par vol accordés en vertu du programme Aéroplan aux membres sans le consentement d'Aéroplan, elle est tenue d'acheter, chaque année, un nombre préétabli de milles Aéroplan aux termes du programme Aéroplan à un tarif convenu. Aéroplan est tenue de fournir à Air Canada certains services de commercialisation et de promotion, notamment les services de centres de contacts pour la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs, en contrepartie d'honoraires calculés d'après les frais réels, après ventilation, majorés des frais d'administration. La capacité d'Aéroplan à répondre aux futures demandes de primes de la part des membres dépendra de la capacité d'Air Canada à offrir le nombre de places requis.

PRÊT À RECEVOIR D'AIR CANADA

Le 29 juillet 2009, Aéroplan a conclu avec un syndicat d'autres prêteurs, dont GE Canada Finance Holding Company, Exportation et Développement Canada et Gestion ACE Aviation Inc., une entente visant à fournir du financement à Air Canada (le « prêt syndiqué à Air Canada »), aux termes de laquelle Aéroplan s'est engagée à avancer 150,0 M$ au transporteur aérien.

Le 3 août 2010, Air Canada a remboursé avant l'échéance un montant de 156,3 M$, soit l'encours à payer en date du remboursement, aux termes du prêt syndiqué à Air Canada. Une tranche de 6,3 M$ de ce montant, laquelle a été comptabilisée dans les intérêts créditeurs, se composait d'intérêts courus de 4,8 M$ et de frais pour paiement anticipé de 1,5 M$.

Aux termes du prêt syndiqué à Air Canada, Air Canada a émis aux prêteurs des bons de souscription visant l'acquisition d'actions de catégorie A ou d'actions de catégorie B à droit de vote variable d'Air Canada. À la clôture, Aéroplan a reçu 1 250 000 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice de 1,51 $ chacun qui peuvent être exercés en tout temps et arrivent à échéance dans quatre ans. De plus, Aéroplan avait droit à sa quote-part des bons de souscription additionnels, totalisant au plus 5 % du nombre total d'actions ordinaires émises d'Air Canada à la date de l'émission, si Air Canada ne fournissait pas une garantie supplémentaire relativement à certains actifs dans les 90 jours suivant la clôture de l'opération. La garantie n'a pas été fournie dans les 90 jours et, le 19 octobre 2009, Aéroplan a reçu 1 250 000 bons de souscription additionnels. Ces bons de souscription sont assortis d'un prix d'exercice de 1,44 $ chacun, peuvent être exercés en tout temps et arrivent à échéance quatre ans après la date d'émission, tout comme les bons de souscription octroyés par Air Canada à la date de conclusion du prêt syndiqué à Air Canada.

Les bons de souscription sont présentés dans les comptes débiteurs, et toute variation de leur juste valeur est portée en résultat dans les intérêts créditeurs.

Au 31 décembre 2010, la juste valeur des 2 500 000 bons de souscription totalisait 4,5 M$, par rapport à 1,1 M$ au 31 décembre 2009.

Compte tenu de ce qui précède, Aéroplan et Air Canada ont conclu certaines ententes commerciales mutuellement avantageuses, dont aucune ne porte sur l'établissement du prix des milles Aéroplan ni sur le coût des places achetés à titre de primes.

AUTRES

En outre, Aéroplan a accepté d'indemniser Air Canada, ses sociétés affiliées et ses mandataires de toute réclamation découlant de changements apportés au programme Aéroplan à tout moment par Aéroplan dans la mesure où ces changements sont apportés en réponse aux variations des désistements liés à la responsabilité assumée à l'égard des milles émis avant le 1er janvier 2002.

9. RÉSERVE AU TITRE DES ÉCHANGES DE MILLES AÉROPLAN CANADA

Aéroplan maintient la réserve au titre des échanges de milles Aéroplan Canada (la « réserve ») qui, sous réserve du respect des clauses des conventions des facilités de crédit du 12 juin 2009 (*note 12*), peut servir à compléter les flux de trésorerie liés à l'exploitation afin de payer les primes au cours des périodes pendant lesquelles les activités d'échange de milles Aéroplan en vertu du programme Aéroplan sont plus intenses. Dans l'éventualité où elle devrait puiser dans la réserve, Aéroplan a convenu de rembourser les montants utilisés dès que possible à même les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Aux 31 décembre 2010 et 2009, la réserve s'élevait à 400,0 M$. Au 31 décembre 2010, elle était classée dans la trésorerie et ses équivalents et les placements à long terme *(note 23)*.

Le montant de la réserve et le type de titres dans lesquels ce montant peut être investi dépendent de la politique que la direction a établie. Cette politique peut être revue périodiquement.

Tous les fonds investis dans des placements qui ne sont pas libellés en dollars canadiens doivent faire l'objet d'une opération de couverture. Au 31 décembre 2010, tous les placements détenus dans la réserve étaient libellés en dollars canadiens.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)

10. CONTRATS AVEC DES PARTENAIRES D'ACCUMULATION, RELATIONS CLIENTS, IMMOBILISATIONS CORPORELLES, LOGICIELS ET TECHNOLOGIE

	31 décembre 2010		
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Montant net**
	$	**$**	**$**
Contrats avec des partenaires d'accumulation et relations clients	**1 607 031**	**268 610**	**1 338 421**
Immobilisations corporelles			
Mobilier, agencements et matériel informatique	14 185	8 849	5 336
Améliorations locatives	6 657	3 000	3 657
	20 842	**11 849**	**8 993**
Logiciels et technologie			
Logiciels et technologie	228 017	126 972	101 045
Logiciels en cours d'élaboration	10 194	-	10 194
	238 211	**126 972**	**111 239**

	31 décembre 2009		
	Coût	**Amortissement cumulé**	**Montant net**
	$	**$**	**$**
Contrats avec des partenaires d'accumulation et relations clients	**1 613 137**	**195 139**	**1 417 998**
Immobilisations corporelles			
Mobilier, agencements et matériel informatique	17 417	6 484	10 933
Améliorations locatives	3 369	1 674	1 695
	20 786	**8 158**	**12 628**
Logiciels et technologie			
Logiciels et technologie	192 949	89 642	103 307
Logiciels en cours d'élaboration	10 311	-	10 311
	203 260	**89 642**	**113 618**

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)

11. ACTIFS INCORPORELS À LONG TERME ET ÉCART D'ACQUISITION

	Contrats avec des partenaires d'accumulation et relations clients			Logiciels et technologie			Marques de commerce			Autres [a]			Écart d'acquisition		
	Unité d'exploitation			Unité d'exploitation			Unité d'exploitation			Unité d'exploitation			Unité d'exploitation		
	Aéroplan Canada	Groupe Aeroplan Europe	Carlson Marketing	Aéroplan Canada	Groupe Aeroplan Europe	Carlson Marketing	Aéroplan Canada	Groupe Aeroplan Europe	Carlson Marketing	Aéroplan Canada	Groupe Aeroplan Europe	Carlson Marketing	Aéroplan Canada	Groupe Aeroplan Europe	Carlson Marketing
	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Solde au 31 décembre 2008	**1 370 215**	**48 183**	**-**	**75 977**	**24 969**	**-**	**275 000**	**129 145**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 675 842**	**300 160**	**-**
Répartition du prix d'achat *(note 3)*	-	-	71 797	-	-	23 953	-	-	-	-	-	16 280	-	-	109 566
Ajouts (cessions)	-	-	-	11 419	7 360	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement	(64 424)	(5 408)	-	(21 298)	(8 013)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Écart de conversion	-	(2 365)	-	-	(1 380)	-	-	(7 058)	-	-	-	-	-	(17 471)	-
Autres	-	-	-	-	631	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2009	**1 305 791**	**40 410**	**71 797**	**66 098**	**23 567**	**23 953**	**275 000**	**122 087**	**-**	**-**	**-**	**16 280**	**1 675 842**	**282 689**	**109 566**
Répartition du prix d'achat *(note 3)*	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(6 500)
Ajouts (cessions)	-	-	-	13 164	7 495	15 772	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement	(64 424)	(3 507)	(7 019)	(23 037)	(8 286)	(8 266)	-	-	-	-	-	(3 619)	-	-	-
Écart de conversion	-	(3 179)	(1 448)	-	(1 936)	(779)	-	(10 139)	-	-	-	(330)	-	(23 477)	(5 255)
Autres	-	-	-	-	-	3 494	-	-	-	-	-	(2 627)	-	-	-
Solde au 31 décembre 2010	**1 241 367**	**33 724**	**63 330**	**56 225**	**20 840**	**34 174**	**275 000**	**111 948**	**-**	**-**	**-**	**9 704**	**1 675 842**	**259 212**	**97 811**

a) Les autres actifs incorporels tiennent compte des droits d'utiliser la marque de commerce Carlson Marketing ainsi que des clauses de non-concurrence convenues avec le vendeur aux termes de la convention d'acquisition.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)

12. DETTE À LONG TERME

Le 12 juin 2009, Groupe Aeroplan a procédé au refinancement de ses facilités de crédit auprès de son consortium de prêteurs, ce qui a donné lieu au règlement des anciennes facilités de crédit et à de nouveaux emprunts en vertu des nouvelles facilités de crédit. Au 31 décembre 2010, un montant de 100,0 M$ avait été prélevé, et 300,0 M$ demeuraient engagés et disponibles.

Le tableau suivant présente un résumé des facilités de crédit autorisées et des billets garantis de premier rang, séries 1, 2 et 3 de Groupe Aeroplan ainsi que de l'encours de ceux-ci :

	Montant autorisé au 31 décembre 2010	Montant prélevé au 31 décembre 2010	Montant prélevé au 31 décembre 2009
	$	$	$
Facilité de crédit renouvelable [a)]	300 000	-	140 000
Facilité de crédit à terme [a) d)]	100 000	100 000	300 000
Billets garantis de premier rang, série 1 [b)]	s. o.	200 000	200 000
Billets garantis de premier rang, série 2 [c)]	s. o.	150 000	150 000
Billets garantis de premier rang, série 3 [d)]	s. o.	200 000	-
Intérêts payés d'avance [e)]	-	(259)	(709)
Fraction non amortie des coûts de transaction [e)]	-	(5 838)	(9 183)
		643 903	780 108
Moins : la partie à court terme		-	-
Total		**643 903**	**780 108**

a) *La facilité de crédit renouvelable et la facilité de crédit à terme viennent à échéance le 23 avril 2012 ou plus tôt, sans pénalité, si Groupe Aeroplan le souhaite. Selon les notations de la Société, ces facilités portent intérêt à des taux compris entre le taux préférentiel canadien majoré d'une marge allant de 1,75 % à 4,00 % et le taux des acceptations bancaires ou le TIOL majoré d'une marge allant de 2,75 % à 5,00 %.*

Au 31 décembre 2010, les montants prélevés sur la facilité de crédit à terme étaient sous forme d'acceptations bancaires de 30 jours portant intérêt au taux effectif de 4,74%.

L'encours de la facilité de crédit renouvelable a été remboursé en janvier 2010 à même le produit de l'émission des actions privilégiées, série 1 (note 18).

Lettres de crédit : Groupe Aeroplan a émis des lettres de crédit irrévocables pour un montant de 10,2 M$. Ce montant vient réduire le montant inutilisé de la facilité de crédit renouvelable.

b) *Les 23 et 30 avril 2009, Groupe Aeroplan a émis des billets garantis de premier rang, série 1, d'un montant en capital de 175,0 M$ et de 25,0 M$, respectivement. Ces billets portent intérêt au taux de 9 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 23 avril et le 23 octobre de chaque année à compter du 23 octobre 2009, et ils échoient le 23 avril 2012. Le produit des billets émis a servi à rembourser une tranche de 200,0 M$ du montant de 300,0 M$ prélevé sur la facilité de crédit-relais en 2009.*

c) *Le 2 septembre 2009, Groupe Aeroplan a émis des billets garantis de premier rang, série 2, d'un montant en capital de 150,0 M$. Ces billets portent intérêt au taux de 7,9 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 2 mars et le 2 septembre de chaque année à compter du 2 mars 2010, et ils échoient le 2 septembre 2014. Le produit des billets émis a servi à rembourser la tranche de 100,0 M$ restante au titre de la facilité de crédit-relais en 2009 ainsi que 25,0 M$ au titre de la facilité de crédit à terme. Les 25,0 M$ restants ont été utilisés à des fins générales de l'entreprise.*

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)

d) Le 26 janvier 2010, Groupe Aeroplan a émis des billets garantis de premier rang, série 3, d'un montant en capital de 200,0 M$. Ces billets portent intérêt au taux de 6,95 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 26 janvier et le 26 juillet de chaque année, et ils échoient le 26 janvier 2017. Le produit des billets émis a servi à rembourser une tranche de la facilité de crédit à terme, dont le montant autorisé et disponible a été réduit d'une somme correspondante.

e) La dette à long terme est inscrite déduction faite des intérêts payés d'avance et de la fraction non amortie des coûts de transaction.

Les billets garantis de premier rang, séries 1, 2 et 3 sont garantis par certains engagements, biens et actifs actuels et futurs de la Société et de certaines de ses filiales, ils ont égalité de rang, y compris à l'égard des intérêts sur les titres, avec les titres d'emprunt non subordonnés actuels et futurs de la Société, et ils sont soumis au respect de certaines obligations de faire et de ne pas faire.

La disponibilité continue des facilités de crédit est sous réserve du respect, par Groupe Aeroplan, de certaines clauses restrictives relatives au ratio de levier financier, au service de la dette et au ratio de couverture des intérêts, ainsi que de certaines obligations de faire et de ne pas faire, notamment le fait de plafonner les distributions versées sous forme de dividendes ou de remboursement de capital au cours d'un exercice donné, comme le prescrivent les ententes de crédit.

Le tableau ci-dessous présente les ratios financiers calculés pour les douze derniers mois :

Ratio	Résultat	Critère
Levier financier	2,19	≤ 2,75
Service de la dette [a)]	(0,35)	≤ 2,00
Couverture des intérêts	7,33	≥ 3,00

a) Ce ratio tient compte de la dette nette de Groupe Aeroplan, soit la dette à long terme moins la trésorerie, les liquidités soumises à restrictions, les placements à court terme et les placements à long terme disponibles.

13. AVANTAGES SOCIAUX

RÉGIMES À COTISATIONS DÉTERMINÉES

Le total des coûts découlant des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs, tels qu'ils sont constatés par Groupe Aeroplan selon les pratiques comptables requises pour les régimes de retraite à cotisations déterminées des employés, s'établit comme suit :

	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs
	31 décembre			
	2010		2009	
	$	$	$	$
Employés des centres de contacts [a)]	-	-	2 793	1 834
Autres employés de Groupe Aeroplan	5 563	-	3 351	-
	5 563	-	6 144	1 834

a) Les avantages des employés des centres de contacts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009 représentaient les cotisations versées à Air Canada.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)

RÉGIME À PRESTATIONS DÉTERMINÉES

Le 22 mai 2009, Groupe Aeroplan a annoncé que, à l'issue d'une médiation devant le Conseil canadien des relations industrielles, Aéroplan, Air Canada et la section locale 2002 des TCA avaient conclu un accord sur le transfert des agents de centres de contacts chez Aéroplan. Aéroplan a ainsi été confirmée comme l'employeur de ses agents de centres de contacts en date du 1er juin 2009 et la section locale 2002 des TCA, comme agent négociateur de ceux-ci. Le transfert des 805 employés des centres de contacts est entré en vigueur le 14 juin 2009, mais la date réelle du transfert aux fins du régime de retraite à prestations déterminées a été par la suite modifiée au 1er juin 2009.

Par suite de la résiliation du contrat de services généraux qu'Air Canada et Aéroplan ont conclu en date du 13 mai 2005 et qui est entré en vigueur le 1er janvier 2005 (le « CSG »), toutes les obligations aux termes du CSG, y compris les paiements spéciaux relativement aux régimes de retraite auxquels les employés visés par le CSG ont participé, ont pris fin.

En juin 2009, la Société a mis en œuvre un régime de retraite à prestations déterminées par suite de la résiliation du CSG et du transfert des agents des centres de contacts. Le tableau ci-dessous présente de l'information sur le régime de retraite à prestations déterminées, qui prévoit des prestations à la retraite, à la cessation d'emploi ou au décès établies en fonction du nombre d'années de service du membre et de la moyenne de ses derniers salaires pendant une période définie, ainsi que d'autres avantages sociaux, à savoir une assurance vie et des soins de santé et dentaires postérieurs à l'emploi, des avantages offerts aux employés handicapés, de même qu'une assurance vie et des prestations pour soins de santé postérieures au départ à la retraite destinées au personnel des centres de contacts. Le régime de retraite à prestations déterminées n'est pas assorti de clauses d'indexation.

Dans le cadre du transfert des employés, Aéroplan s'est engagée à reconnaître l'ancienneté des employés transférés et à prendre en charge toute obligation supplémentaire au titre du régime de retraite découlant du cumul des années de service après leur départ d'Air Canada jusqu'à leur retraite chez Aéroplan. Cette obligation au titre du coût des services passés et l'obligation au titre du coût des services passés liée aux autres avantages sociaux futurs ont été estimées respectivement à 13,9 M$ et à 8,9 M$, d'après l'évaluation actuarielle datée du 31 décembre 2009, et elles sont amorties sur la durée résiduelle moyenne de service des employés participants, laquelle est estimée à 16,2 années pour le régime de retraite à prestations déterminées et à 13,9 années pour les régimes d'autres avantages sociaux.

Le 30 octobre 2009, Groupe Aeroplan a annoncé qu'Aéroplan avait conclu une entente de trois ans, laquelle est entrée en vigueur le 15 novembre 2009, avec la section locale 2002 des TCA qui représente les agents de centres de contacts d'Aéroplan. La convention collective a été ratifiée par 67 % des membres ayant voté à la suite des réunions syndicales tenues le 28 octobre 2009 à Montréal et le 29 octobre 2009 à Vancouver.

Aéroplan a jugé, après consultation auprès d'un conseiller juridique indépendant, qu'elle n'avait pas à prendre à sa charge le passif existant au titre des régimes de retraite d'Air Canada à l'égard des employés transférés et qu'Air Canada en demeurait responsable. Air Canada a informé Aéroplan qu'elle ne partage pas cet avis. Comme rien en ce moment ne permet de prédire l'issue du règlement de ce désaccord, aucun montant ne peut être déterminé. Par conséquent, les présents états financiers ne comprennent aucune provision au titre d'un passif.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)

	Prestations de retraite [a]	Autres avantages sociaux futurs [a]	Prestations de retraite [a]	Autres avantages sociaux futurs [a]
	31 décembre			
	2010		2009	
	$	$	$	$
Variation de l'obligation au titre des prestations				
Obligation au titre des prestations constituées au début de la période	(16 130)	(10 243)	(13 895) [b]	(8 945) [b]
Coût des services rendus au cours de l'exercice	(664)	(350)	(715)	(363)
Cotisations des participants au régime	(1 670)	-	(887)	-
Coût financier	(1 290)	(647)	(633)	(310)
Prestations versées	69	141	-	76
Gain (perte) actuariel(le)	104	1 957	-	(701)
Obligation au titre des prestations à la fin de l'exercice	(19 581)	(9 142)	(16 130)	(10 243)
Variation des actifs du régime				
Juste valeur des actifs du régime au début de la période	3 250	-	- [b]	- [b]
Rendement réel des actifs du régime	(606)	-	10	-
Prestations versées	(69)	-	-	-
Cotisation patronale	4 627	-	2 353	-
Cotisations des participants au régime	1 670	-	887	-
Juste valeur des actifs du régime à la fin de l'exercice	**8 872**	**-**	**3 250**	-
Situation de non-capitalisation à la fin de la période	**(10 709)**	**(9 142)**	**(12 880)**	**(10 243)**
Perte (gain) actuariel(le) non amorti(e)	931	(1 497)	47	611
Fraction non amortie du coût des services passés	12 536	7 832	13 394	8 554
Actif (passif) au titre des prestations constituées	**2 758**	**(2 807)**	**561**	**(1 078)**

a) Évaluation au 31 décembre de chaque année. La prochaine évaluation requise aux fins de capitalisation sera en 2011.

b) Obligation au titre des prestations constituées et juste valeur des actifs du régime aux dates de création et de modification du régime, soit le 1er juin et le 14 juin 2009, respectivement.

Le passif net au titre des prestations constituées est inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Les actifs du régime de retraite à prestations déterminées sont les suivants :

	31 décembre	
	2010	**2009**
	%	**%**
Catégorie d'actifs [a]		
Titres de capitaux propres	69,0	74,0
Titres d'emprunt	15,0	16,0
Autres	16,0	10,0
Total	**100,0**	**100,0**

a) Évaluation au 31 décembre de chaque année. La prochaine évaluation requise aux fins de capitalisation sera en 2011.

Hypothèses moyennes pondérées ayant servi à calculer le passif au titre des prestations constituées :

	Prestations de retraite [b]	**Autres avantages sociaux futurs** [b]	**Prestations de retraite** [b]	**Autres avantages sociaux futurs** [b]
	31 décembre			
	2010		**2009**	
	%	**%**	**%**	**%**
Taux d'actualisation utilisé pour établir l'obligation au titre des prestations constituées	5,6	5,6	7,0	6,15
Taux d'actualisation utilisé pour établir le coût des prestations de retraite et autres	7,0	6,15	7,0	5,0 – 6,15
Taux de croissance de la rémunération	2,0 jusqu'en 2012; 2,5 par la suite	-	3,0 en 2010; 2,0 jusqu'en 2012; 2,5 par la suite	-
Rendement prévu des actifs du régime	6,0	s. o.	6,0	s. o.
Taux de croissance du coût des soins de santé – pour établir l'obligation au titre des prestations constituées [a]	s. o.	4,5 et 8,5	s. o.	4,5 et 8,5
Taux de croissance du coût des soins de santé – pour établir le coût des prestations de retraite et autres [a]	s. o.	4,5 et 8,5	s. o.	4,5 et 8,5

a) En 2010 et en 2009, l'hypothèse servant à calculer le taux de croissance des coûts des soins de santé a été ramenée à 5 % par année pour 2017 et les exercices subséquents.

b) Les hypothèses sont revues au 31 décembre de chaque année.

La charge de retraite nette liée au régime de retraite à prestations déterminées et aux autres avantages sociaux futurs d'Aéroplan est ventilée comme suit :

	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs
	31 décembre			
	2010		2009	
	$	$	$	$
Composantes de la charge				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	664	350	715	363
Coût financier	1 290	647	633	310
Rendement réel des actifs du régime	606	-	(10)	-
(Gain) perte actuariel(le)	(104)	(1 957)	-	701
Éléments du coût des avantages sociaux futurs avant ajustement pour tenir compte de la nature à long terme du coût des avantages sociaux futurs	2 456	(960)	1 338	1 374
Écart entre les coûts accumulés au cours de la période et les coûts constatés pour la période relativement aux éléments suivants :				
Gain (perte) actuariel(le)	104	2 108	-	(611)
Rendement des actifs du régime	(988)	-	(47)	-
Amortissement du coût des services passés et des modifications des régimes actuels	858	722	501	391
Charge nette constatée pour la période au titre des prestations de retraite et autres	**2 430**	**1 870**	**1 792**	**1 154**

Les coûts présumés des soins de santé ont une incidence importante sur les montants présentés. La sensibilité associée à une variation de 1 % du taux tendentiel présumé des soins de santé s'établit comme suit :

	1 %	
	Augmentation	Diminution
	$	$
Incidence sur le coût des services et le coût financier	42	(40)
Incidence sur l'obligation au titre des prestations	460	(416)

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)

14. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

La charge d'impôts sur les bénéfices de Groupe Aeroplan s'établit comme suit :

	31 décembre			
	2010		2009	
	%	$	%	$
Rapprochement avec le taux prévu par la loi :				
Charge d'impôts sur les bénéfices au taux d'imposition prévu par la loi au Canada :	30,00	6 857	30,60	40 641
Ajustement pour tenir compte des éléments suivants :				
Écarts temporaires pour lesquels aucun actif d'impôts futurs n'a été constaté	184,57	42 185	-	-
Écarts permanents – autres	5,09	1 164	2,92	3 882
Établissements étrangers – assujettis à des taux d'imposition inférieurs	7,93	1 811	(0,22)	(295)
Charge d'impôts sur les bénéfices présenté(e) à l'état consolidé des résultats et taux d'imposition effectif	227,59	52 017	33,30	44 228

Les actifs et les passifs d'impôts futurs découlent des écarts entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments suivants :

	31 décembre	
	2010	2009
	$	$
Actif		
Dépenses en immobilisations admissibles	183 803	172 541
Produits perçus d'avance	9 357	20 887
Pertes pouvant être reportées à des années ultérieures	29 736	30 466
Billet à recevoir	1 311	2 381
Frais de financement reportés	2 373	1 404
Autres	1 092	-
Passif		
Contrats avec des partenaires d'accumulation, relations clients et marques de commerce	(355 996)	(347 095)
Logiciels et technologie	(12 792)	(13 465)
Autres	-	(10 358)
Passifs d'impôts futurs, montant net	**(141 116)**	**(143 239)**

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Les montants constatés dans le bilan consolidé sont présentés ci-après :

	31 décembre	
	2010	**2009**
	$	**$**
Actifs d'impôts futurs – à long terme	5 088	17 161
Passifs d'impôts futurs – à long terme	(146 204)	(160 400)
	(141 116)	(143 239)

Le tableau suivant présente les pertes d'exploitation fiscales que Groupe Aeroplan pouvait reporter en avant afin de réduire le bénéfice imposable des exercices futurs et pour lesquelles aucune économie d'impôts futurs n'a été comptabilisée au 31 décembre 2010.

Pays	**Pertes pouvant être reportées en avant**	**Période de report**
	$	
Italie	36 168	indéfinie
Royaume-Uni	124 945	indéfinie
États-Unis	1 476	jusqu'en 2029
	10 260	jusqu'en 2030
	11 736	

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)

15. PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

Le rapprochement des produits perçus d'avance, y compris les produits liés aux désistements, est présenté ci-dessous :

	Unités de fidélisation GA		Autres		Total	
	31 décembre 2010	31 décembre 2009	31 décembre 2010	31 décembre 2009	31 décembre 2010	31 décembre 2009
	$	$	$	$	$	$
Solde d'ouverture	**1 906 033**	**1 909 472**	**30 332**	**21 110**	**1 936 365**	**1 930 582**
UFGA émises – facturation brute	1 457 751	1 363 010	-	-	1 457 751	1 363 010
Autres – facturation brute	-	-	730 002	84 312	730 002	84 312
Produits constatés	(1 350 365)	(1 352 527)	(703 433)	(84 312)	(2 053 798)	(1 436 839)
Écart de conversion et autres ajustements	(21 350)	(13 922)	7 094	-	(14 256)	(13 922)
Produits perçus d'avance pris en charge à l'acquisition de Carlson Marketing	-	-	-	9 222	-	9 222
Solde de clôture	**1 992 069**	**1 906 033**	**63 995**	**30 332**	**2 056 064**	**1 936 365**
Ventilation entre :						
Partie à court terme [a)]	**1 320 779**	**1 230 607**	**57 801**	**28 065**	**1 378 580**	**1 258 672**
Partie à long terme	**671 290**	**675 426**	**6 194**	**2 267**	**677 484**	**677 693**

a) *La partie à court terme représente l'hypothèse la plus probable de la direction quant au montant qui sera réalisé au cours des 12 prochains mois, d'après les tendances historiques.*

16. PASSIFS ÉVENTUELS

MILLES AIR CANADA ÉMIS AVANT LE 1ER JANVIER 2002

Aux termes du CPSC, Air Canada est responsable des frais d'échange contre des primes-voyages d'un maximum de 112,4 milliards de milles Air Canada accumulés par les membres avant le 1er janvier 2002. Au 31 décembre 2010, la totalité des 112,4 milliards de milles Air Canada avaient été échangés.

Aéroplan est donc tenue d'honorer toute obligation découlant de l'échange des milles Air Canada restants.

Le montant maximal des frais d'échange éventuels pour honorer cette obligation, si le nombre total estimatif de 7,0 milliards de milles Air Canada ayant fait l'objet d'un désistement et encore valides étaient échangés, se chiffrerait à 63,5 M$ au 31 décembre 2010 et serait imputé au coût des primes lorsque les frais sont engagés, à mesure que les milles Air Canada sont échangés.

Conformément à la politique d'Aéroplan concernant l'expiration des milles, tous les milles Air Canada non échangés expireront automatiquement le 31 décembre 2013.

UNITÉS DE FIDÉLISATION GA ÉMISES APRÈS LE 1ER JANVIER 2002

De plus, Groupe Aeroplan pourrait devoir remettre des primes aux membres à l'égard des unités de fidélisation GA encore valides, émises après le 31 décembre 2001 et comptabilisées à titre de désistements pour lesquelles les produits au titre des désistements ont été constatés ou reportés et

aucun passif n'a été inscrit. Le montant maximal des frais d'échange éventuels au titre de ces unités de fidélisation GA est estimé à 1 029,3 M$ au 31 décembre 2010. Les frais d'échange éventuels mentionnés ci-dessus ont été évalués en fonction des frais d'échange moyens actuels établis sur la base des prix réels convenus avec les partenaires d'échange, dont Air Canada, et de l'estimation, à partir des antécédents à ce jour, des types de primes que choisiront les membres parmi ceux qui leur sont proposés.

La direction estime que, sur une base consolidée, une variation de 1 % du taux de désistement aurait une incidence globale de 86,4 M$ sur les produits et le bénéfice avant impôts de la période au cours de laquelle la variation se produit, dont une tranche de 73,0 M$ se rapporterait aux exercices antérieurs et une tranche de 13,4 M$, à l'exercice considéré.

APPEL DANS LE LITIGE CONCERNANT LA TVA (*NOTE 5*)

LMG est partie à un litige qui l'oppose au ministère du Revenu et des Douanes du Royaume-Uni (« Her Majesty's Revenue & Customs » ou « HMRC ») depuis 2003 concernant le traitement de la TVA appliquée au programme Nectar, tel qu'il s'applique à la déductibilité des crédits de taxe sur les intrants au paiement de la TVA exigible. LMG a payé un montant évalué à 13,8 M£ (27,1 M$).

LMG a interjeté appel devant le VAT and Duties Tribunal, qui s'est prononcé en sa faveur. HMRC a ensuite fait appel devant la Haute Cour, qui s'est prononcée en faveur de HMRC. LMG a, à son tour, porté la décision de la Haute Cour en appel devant la Cour d'appel, qui a rendu le 5 octobre 2007 un jugement favorable à LMG, exigeant le remboursement du montant évalué et confirmant l'admissibilité de LMG à la déduction des crédits de taxe sur les intrants à l'avenir. Par conséquent, un montant à recevoir de 13,8 M£ (27,1 M$) a été comptabilisé au 31 décembre 2007 et recouvré par la suite en janvier 2008.

HMRC en a appelé de la décision de la Cour d'appel devant la Chambre des lords, qui a donné droit d'en référer à la Cour de justice de l'Union européenne (« CEJ »). La cause a été entendue le 21 janvier 2010. Le 7 octobre 2010, la CEJ a prononcé un jugement contre LMG et en faveur de HMRC. Le cas sera porté devant la Cour suprême du Royaume-Uni, dont la décision sera fondée sur les indications de la CEJ.

En raison de la nature définitive et sans appel du jugement de la CEJ, la Société a comptabilisé un montant de 133,0 M$ (85,7 M£) dans les comptes créditeurs et charges à payer au 31 décembre 2010 au titre des crédits de taxe sur les intrants liés à la fourniture de biens demandés par le passé. Un montant de 63,9 M$ (41,2 M£) correspondant aux montants pouvant être recouvrés aux termes des ententes contractuelles conclues avec certains partenaires d'échange a aussi été comptabilisé dans les comptes débiteurs. De ce montant net, une tranche de 62,1 M$ (39,0 M£), qui comprend 9,0 M$ (5,6 M£) au titre de l'exercice terminé le 31 décembre 2010 et 53,1 M$ (33,4 M£) au titre des exercices 2002 à 2009, a été imputée au coût des primes au cours de l'exercice. Un montant de 1,6 M$ (1,0 M£) a aussi été comptabilisé dans les frais de vente et d'administration et frais généraux, tandis que 7,2 M$ (4,5 M£) ont été portés aux intérêts débiteurs.

En outre, une provision de 7,2 M$ (4,5 M£) correspondant au montant des primes payables à certains employés advenant un jugement favorable a été renversée aux résultats, ce qui a réduit les frais de vente et d'administration et frais généraux pour la période.

À l'heure actuelle, cette provision correspond aux meilleures estimations de la direction. La CEJ a prévu un allègement éventuel visant à atténuer une partie de l'augmentation des coûts découlant du jugement de la CEJ concernant le litige relatif à la TVA qui devrait faire l'objet de plus amples discussions avec HMRC. Étant donné que l'affaire sera référée à la Cour suprême du Royaume-Uni, qui rendra une décision à partir des indications données par la CEJ, et qu'il sera nécessaire de poursuivre les discussions avec HMRC, la direction n'a pas considéré ni comptabilisé d'incidence favorable relative à cet aspect du jugement de la CEJ.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)

AUTRES

Groupe Aeroplan a convenu d'indemniser ses administrateurs et ses dirigeants, ainsi que les administrateurs et les dirigeants de ses filiales, dans la mesure où la loi sur les sociétés le permet, des coûts et des dommages que ces derniers pourraient subir en raison d'une poursuite judiciaire, d'une enquête ou de toute autre procédure administrative dans le cadre de laquelle ces administrateurs et ces dirigeants seraient poursuivis en raison des services qu'ils auront offerts. Les administrateurs et les dirigeants sont couverts par un contrat d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants.

Dans des circonstances limitées, Groupe Aeroplan peut fournir des garanties et/ou indemnisations à des tiers afin de soutenir les obligations liées au rendement de ses filiales en vertu de contrats commerciaux. Au 31 décembre 2010, l'exposition maximale de Groupe Aeroplan aux termes de telles garanties avait été estimée à 152,3 M$. Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers au titre des ententes d'indemnisation ou de garantie.

Le 2 juillet 2009, une requête en autorisation d'exercer un recours collectif et pour être désigné représentant a été déposée contre Groupe Aeroplan à la Cour supérieure du Québec. Aucun recours collectif n'a encore été déposé. Cette requête est la première étape procédurale avant qu'un tel recours puisse être présenté. La requête devrait être entendue les 9 et 10 mai 2011. Les requérants demandent au tribunal la permission d'intenter une poursuite contre Aéroplan au nom des membres du programme au Canada afin d'obtenir la remise en vigueur des milles expirés, le remboursement des sommes déjà dépensées par les membres d'Aéroplan pour obtenir la remise en vigueur de leurs milles expirés, des dommages-intérêts compensatoires de 50 $ et un montant non déterminé en dommages-intérêts punitifs pour le compte de chaque membre du groupe, relativement aux changements apportés au programme Aéroplan en ce qui touche l'accumulation et l'expiration des milles Aéroplan, comme il a été annoncé le 16 octobre 2006.

Groupe Aeroplan est d'avis qu'il a des motifs valables pour s'opposer à la requête en autorisation et se défendra avec vigueur contre tout recours collectif autorisé par le tribunal.

À l'heure actuelle, étant donné que les requérants n'ont pas encore obtenu la permission du tribunal de déposer un recours collectif et que l'issue de ce recours, s'il est autorisé par la cour, ne peut être déterminée, aucune provision à cet effet n'est présentée dans ces états financiers.

De temps à autre, Groupe Aeroplan est parti à diverses réclamations et poursuites dans le cours normal de ses activités. Bien que l'issue définitive de celles-ci ne puisse être prévue, la direction estime que, selon l'information dont elle dispose actuellement, le règlement des réclamations et des poursuites en cours n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de Groupe Aeroplan.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)

17. DIVIDENDES

Les dividendes trimestriels déclarés en faveur des actionnaires ordinaires *(note 18)* de Groupe Aeroplan en 2010 et en 2009 sont les suivants :

Date de clôture des registres	2010		2009	
	Montant	Montant par action ordinaire	Montant	Montant par action ordinaire
	$	$	$	$
Mars	24 999	0,125	24 997	0,125
Juin	24 766	0,125	24 997	0,125
Septembre	23 880	0,125	24 997	0,125
Décembre	23 372	0,125	24 997	0,125
	97 017	**0,500**	**99 988**	**0,500**

Les dividendes trimestriels déclarés en faveur des actionnaires privilégiés *(note 18)* de Groupe Aeroplan en 2010 sont les suivants :

Date de clôture des registres	2010		2009	
	Montant	Montant par action privilégiée	Montant	Montant par action privilégiée
	$	$		
Mars	2 150	0,312	s. o.	s. o.
Juin	2 803	0,406	s. o.	s. o.
Septembre	2 803	0,406	s. o.	s. o.
Décembre	2 804	0,406	s. o.	s. o.
	10 560	1,530	s. o.	s. o.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)

18. CAPITAL-ACTIONS

A) CAPITAL-ACTIONS

Autorisé :

Nombre illimité d'actions ordinaires à droit de vote;
Nombre illimité d'actions privilégiées sans droit de vote et sans participation pouvant être émises en séries.

ACTIONS ORDINAIRES :

Émis et en circulation	**31 décembre**					
	2010		**2009**		**2008**	
	Nombre d'actions	**$**	**Nombre d'actions**	**$**	**Nombre d'actions**	**$**
Solde d'ouverture	**199 462 480**	**1 747 448**	**199 383 818**	**1 746 878**	**-**	**-**
Actions rachetées aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités	(13 022 900)	(113 898)	-	-	-	-
Actions émises aux termes de l'arrangement	-	-	-	-	199 968 622	3 258 204
Actions libérées (détenues) par le régime de rémunération à base d'actions	319 343	4 905	78 662	570	(584 804)	(11 326)
Actions ordinaires émises à l'exercice d'options sur actions	30 056	255	-	-	-	-
Réduction du capital aux termes de l'arrangement	-	-	-	-	-	(1 500 000)
Solde de clôture	**186 788 979**	**1 638 710**	**199 462 480**	**1 747 448**	**199 383 818**	**1 746 878**

ACTIONS PRIVILÉGIÉES :

Émis et en circulation	**31 décembre**			
	2010		**2009**	
	Nombre d'actions	**$**	**Nombre d'actions**	**$**
Solde d'ouverture	**-**	**-**	**-**	**-**
Émission d'actions privilégiées, série 1	6 900 000	168 787	-	-
Solde de clôture	**6 900 000**	**168 787**	**-**	**-**

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)

ACTIONS PRIVILÉGIÉES, SÉRIE 1

Les 20 et 26 janvier 2010, aux termes d'un supplément de prospectus daté du 13 janvier 2010, Groupe Aeroplan a émis 6 900 000 actions privilégiées, série 1 pour un produit total de 167,3 M$ en trésorerie, déduction faite de coûts d'émission de 5,2 M$. De plus, une économie d'impôts connexe de 1,5 M$ a été comptabilisée. Les porteurs d'actions privilégiées, série 1 pourront recevoir un dividende fixe trimestriel cumulatif procurant un rendement de 6,5 % par année pour la première période de cinq ans se terminant le 31 mars 2015. Le taux du dividende sera révisé le 31 mars 2015 et tous les cinq ans par la suite pour correspondre au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans, majoré de 3,75 %. Les actions privilégiées, série 1 pourront être rachetées par Groupe Aeroplan le 31 mars 2015 et tous les cinq ans par la suite, conformément à leurs conditions.

Les porteurs des actions privilégiées, série 1 auront la faculté de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende cumulatif, série 2 (les « actions privilégiées, série 2 »), sous réserve de certaines conditions, le 31 mars 2015 et le 31 mars tous les cinq ans par la suite. Les porteurs des actions privilégiées, série 2 pourront recevoir un dividende variable trimestriel cumulatif procurant un rendement correspondant au rendement de trois mois des bons du Trésor du gouvernement du Canada, majoré de 3,75 %.

Le produit net de l'émission a servi à rembourser une tranche de 140,0 M$ de la facilité renouvelable, le solde ayant été affecté aux besoins généraux de la Société.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 11 mai 2010, la Société a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto et annoncé son intention de racheter un maximum de 5 000 000 de ses actions ordinaires émises et en circulation entre le 14 mai 2010 et le 13 mai 2011 au plus tard dans le cadre d'une offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Le 11 août 2010, la Société a obtenu l'approbation de la Bourse de Toronto de porter de 5 000 000 à 19 983 631 le nombre d'actions ordinaires pouvant être rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités entre le 14 mai 2010 et le 13 mai 2011 au plus tard.

Du 14 mai au 31 décembre 2010, Groupe Aeroplan a racheté et annulé 13 022 900 actions ordinaires en contrepartie de 142,5 M$ en trésorerie; 6 960 731 actions ordinaires supplémentaires peuvent être rachetées d'ici le 13 mai 2011. Le capital-actions a été réduit de 113,9 M$, et le solde de 28,6 M$ a été porté en diminution du surplus d'apport *(note 23).*

RÉORGANISATION DU FONDS

Le 19 juin 2008, les porteurs de parts du Fonds ont approuvé par voie de vote la réorganisation du Fonds en société par actions aux termes d'un plan d'arrangement (l'« arrangement »), en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et conformément à une convention d'arrangement datée du 8 mai 2008 intervenue entre Groupe Aeroplan et le Fonds. L'arrangement a été mené à terme et est entré en vigueur le 25 juin 2008. L'objectif de l'arrangement consistait à réorganiser la structure de fiducie de revenu du Fonds en société par actions.

Aux termes de l'arrangement, les porteurs de parts ont reçu une action ordinaire de Groupe Aeroplan pour chaque part du Fonds. Cette opération a été comptabilisée selon la méthode de la continuité des intérêts communs du Fonds de revenu Aéroplan, puisque Groupe Aeroplan a continué d'exercer les mêmes activités que le Fonds et qu'il n'y a eu aucun transfert de propriété. Les 29 et 30 décembre 2008, Groupe Aeroplan a franchi les derniers jalons de la réorganisation de sa structure organisationnelle entamée à la conclusion de l'arrangement, le 25 juin 2008. Au terme de cette réorganisation, la Société en commandite a été liquidée et dissoute, alors que le Fonds et la Fiducie Aéroplan ont été liquidés.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Toujours en vertu de l'arrangement, Groupe Aeroplan a également procédé à une réduction de 1 500 000 000 $ du capital qu'il maintient à l'égard de ses actions ordinaires. Cette réduction a été appliquée, en premier, au déficit cumulé pour un montant de 216 994 000 $ et le solde de 1 283 006 000 $ a été appliqué au surplus d'apport.

Par suite de la conversion du Fonds aux termes de l'arrangement, les détenteurs de droits issus du régime permanent d'intéressement à long terme et du régime général antérieurs ont reçu des actions ordinaires de Groupe Aeroplan plutôt que des parts du Fonds à l'acquisition de leurs droits antérieurs respectifs.

B) RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONS

Régime d'intéressement à long terme de Groupe Aeroplan

Le nombre d'options sur actions de Groupe Aeroplan attribuées à des employés au cours de l'exercice, la charge de rémunération connexe et les hypothèses utilisées pour déterminer la charge de rémunération à base d'actions, selon le modèle d'évaluation des options binomial, s'établissent comme suit :

	31 décembre	
	2010	**2009**
Charge de rémunération liée aux options attribuées	2 065 $	656 $
Nombre d'options sur actions attribuées	1 642 244	1 461 961
Juste valeur moyenne pondérée par option attribuée	3,45 $	2,51 $
Juste valeur totale des options attribuées	5 670 $	3 666 $
Hypothèses moyennes pondérées :		
Taux d'intérêt sans risque	3,09 %	2,64 %
Volatilité prévue	39,00 %	36,60 %
Rendement de l'action	4,50 %	5,40 %
Durée prévue de l'option (en années)	7	7
Conditions d'acquisition des droits – écoulement du temps (en années)	4	4

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'activité relative aux employés participant au régime d'intéressement à long terme de Groupe Aeroplan :

Fourchette de prix d'exercice	Dates d'expiration	Nombre d'options en cours	Durée à courir (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours au 31 décembre 2008	**-**	**430 000**	**-**	**12,88**
Options attribuées				
8,47 $	2016	607 000	6,2	8,47
9,17 $	2016	75 000	6,7	9,17
10,27 $	2016	15 000	6,9	10,27
9,56 $	2016	746 000	6,9	9,56
9,84 $	2016	18 611	6,9	9,84
Options éteintes		(100 086)		8,23
Options en cours au 31 décembre 2009		**1 791 525**		**10,05**
Options attribuées	-	-	-	**-**
11,33 $	2017	100 000	6,0	11,33
10,85 $	2017	1 419 077	6,2	10,85
10,61 $	2017	25 000	6,3	10,61
10,89 $	2017	36 500	6,7	10,89
13,08 $	2017	35 000	6,9	13,08
13,07 $	2017	5 000	6,9	13,07
13,02 $	2017	5 000	6,9	13,02
13,01 $	2017	16 667	6,9	13,01
Options exercées		(30 056)		8,47
Options éteintes	-	(220 196)	-	11,12
Options en cours au 31 décembre 2010	**-**	**3 183 517**	**5,8**	**10,46**
Options pouvant être exercées au 31 décembre 2010	**-**	**493 307**	**5,3**	**10,50**

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Le tableau suivant présente des renseignements détaillés sur les actions de Groupe Aeroplan détenues en vertu des régimes de rémunération à base d'actions décrits à la *note 2* :

	Régime permanent d'intéressement à long terme		Régime général	
31 décembre	**2010**	**2009**	**2010**	**2009**
Nombre d'actions en circulation au début de l'exercice	170 426	256 775	339 522	299 022
Nombre d'actions attribuées au cours de l'exercice	-	-	80 000	80 000
	170 426	256 775	419 522	379 022
Nombre d'actions éteintes au cours de l'exercice	(2 518)	(11 545)	(11 143)	(9 000)
	167 908	245 230	408 379	370 022
Nombre d'actions acquises au cours de l'exercice	(167 908)	(74 804)	(168 379)	(30 500)
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	-	170 426	240 000	339 522
Durée moyenne pondérée à courir (en années)	-	1,00	2,00	1,10
Coût des actions achetées au cours de la période ($)	-	-	646 $	690 $
Juste valeur moyenne pondérée de l'action à la date d'attribution($)	-	17,34 $	16,92 $	17,72 $
Charge de l'exercice ($)	565 $	960 $	2 290 $	2 410 $

Le tableau suivant présente des renseignements détaillés sur les autres attributions de Groupe Aeroplan en cours en vertu des régimes de rémunération à base d'actions décrits à la *note 2* :

	UAR		UAD	
31 décembre	**2010**	**2009**	**2010**	**2009**
Nombre d'unités en cours au début de l'exercice	379 662	-	218 581	-
Nombre d'unités attribuées au cours de l'exercice	300 395	379 662	32 659	218 581
	680 057	379 662	251 240	218 581
Nombre d'unités éteintes au cours de l'exercice	(22 574)	-	(7 457)	-
	657 483	379 662	243 783	218 581
Nombre d'unités acquises/réglées au cours de l'exercice	-	-	(2 541)	-
Nombre d'unités en cours à la fin de l'exercice	657 483	379 662	241 242	218 581
Juste valeur moyenne pondérée par unité à la date d'attribution ($)	11,01 $	9,08 $	11,13 $	8,60 $
Charge de l'exercice ($)	3 494 $	434 $	1 141 $	562 $

Les UAR sont acquises trois ans après leur attribution, tandis que les UAD sont acquises sur quatre ans pour les employés admissibles, ne sont pas soumises à des conditions d'acquisition pour les administrateurs et sont payables uniquement à la cessation des services.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Aux termes de divers contrats de travail conclus avec certains employés de direction, Groupe Aeroplan s'est engagé à attribuer annuellement, lorsque certaines conditions sont réunies, des actions ordinaires en vertu du régime général, comme suit :

Exercices se terminant les 31 décembre	Actions
2011	80 000
2012	30 000
2013	30 000
2014	30 000
2015	10 000
Nombre total d'actions à attribuer	**180 000**

Aux termes du régime permanent d'intéressement à long terme et du régime général, les actions de Groupe Aeroplan sont achetées sur le marché libre de la Bourse de Toronto et sont détenues par un fiduciaire pour le compte des employés admissibles jusqu'à ce qu'elles soient acquises.

19. ENGAGEMENTS

Les loyers minimaux aux termes des différents contrats de location-exploitation et les paiements minimaux au titre des contrats liés à l'infrastructure technologique et autres ainsi que le soutien à la commercialisation et autres s'établissent comme suit :

Exercices se terminant les 31 décembre	Contrats de location-exploitation	Infrastructure technologique et autres	Soutien à la commercialisation et autres [a)]	Total
	$	$	$	$
2011	14 226	31 669	20 146	66 041
2012	11 993	21 050	19 061	52 104
2013	10 782	9 998	19 061	39 841
2014	7 432	2 475	17 061	26 968
2015	6 912	107	9 307	16 326
Par la suite	10 704	-	-	10 704
Total	**62 049**	**65 299**	**84 636**	**211 984**

a) *Les montants présentés au poste « Soutien à la commercialisation et autres » correspondent aux obligations maximales de la Société au titre de la promotion des programmes de fidélisation qu'elle opère.*

Aux termes de certaines obligations contractuelles avec un partenaire d'accumulation principal, Groupe Aeroplan est tenu de respecter certains seuils minimaux en matière de fonds de roulement conformément à des formules établies au préalable. Au 31 décembre 2010, Groupe Aeroplan respectait toutes ces clauses.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)

20. INFORMATIONS SECTORIELLES

Au 31 décembre 2010, la Société comptait trois secteurs d'activité : Aéroplan Canada, Carlson Marketing et Groupe Aeroplan Europe.

Le tableau ci-dessous présente les informations financières pertinentes par secteur :

(en milliers, sauf l'information sur les milles)	Exercices terminés les 31 décembre									
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Secteur d'activité	**Aéroplan Canada**		**Groupe Aeroplan Europe**		**Carlson Marketing**		**Siège social [b]**		**Données consolidées**	
	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Facturation brute	1 082 488	1 046 571	469 990	400 751	635 275	-	-	-	2 187 753	1 447 322
Facturation brute au titre des UFGA	1 033 223	993 295	424 528	369 715	-	-	-	-	1 457 751	1 363 010
Produits	964 840	967 590	385 525	384 937	610 580	-	-	-	1 960 945	1 352 527
Autres produits	49 266	53 276	43 587	31 036	-	-	-	-	92 853	84 312
Total des produits	1 014 106	1 020 866	429 112	415 973	610 580	-	-	-	2 053 798	1 436 839
Coût des primes et coûts directs	587 387	601 716	377 589	301 344	330 306	-	-	-	1 295 282	903 060
Marge brute	426 719	419 150	51 523	114 629	280 274	-	-	-	758 516	533 779
Frais de vente, frais généraux et d'administration	145 147	157 686	118 577	87 926	259 867	-	48 815	24 877	572 406	270 489
Amortissement [a]	87 893	85 743	12 456	13 783	22 413	-	-	-	122 762	99 526
Intérêts sur la dette à long terme	-	-	-	-	-	-	56 095	40 921	56 095	40 921
Autres frais d'intérêts	177	-	8 156	279	235	-	-	3 975	8 568	4 254
Intérêts créditeurs	19 062	12 288	4 428	4 903	681	-	-	-	24 171	17 191
Perte de change	-	-	-	-	-	-	-	(2 965)	-	(2 965)
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	212 564	188 009	(83 238)	17 544	(1 560)	-	(104 910)	(72 738)	22 856	132 815
Immobilisations corporelles	2 234	1 552	1 550	1 455	5 209	9 621	N/A	N/A	8 993	12 628
Écart d'acquisition	1 675 842	1 675 842	259 212	282 689	97 811	109 566	N/A	N/A	2 032 865	2 068 097
Produits perçus d'avance	1 735 715	1 667 957	286 989	259 186	33 360	9 222	N/A	N/A	2 056 064	1 936 365
Total de l'actif	4 803 331	4 906 975	169 049	143 758	173 672	167 259	N/A	N/A	5 146 052	5 217 992

(a) Inclut l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.

(b) Inclut les charges qui ne sont pas directement attribuables à un secteur d'activité.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Le tableau ci-dessus présente les informations financières selon une répartition géographique entre le Canada et le reste du monde :

(en milliers, sauf l'information sur les milles)	Exercices terminés les 31 décembre					
	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Répartition géographique	**Canada** [a]		**Reste du monde**		**Données consolidées**	
	$	$	$	$	$	$
Facturation brute [d]	1 248 569	1 046 571	939 184 [c]	400 751 [c]	2 187 753	1 447 322
Facturation brute au titre des UFGA	1 033 223	993 295	424 528	369 715	1 457 751	1 363 010
Produits	1 122 155	967 590	838 790	384 937	1 960 945	1 352 527
Autres produits	49 266	53 276	43 587	31 036	92 853	84 312
Total des produits	1 171 421	1 020 866	882 377	415 973	2 053 798	1 436 839
Coût des primes et coûts directs	665 371	601 716	629 911	301 344	1 295 282	903 060
Marge brute	506 050	419 150	252 466	114 629	758 516	533 779
Frais de vente, frais généraux et d'administration	257 355	182 563	315 051	87 926	572 406	270 489
Amortissement [b]	99 850	85 743	22 912	13 783	122 762	99 526
Bénéfice (perte) avant impôts sur les bénéfices et part des actionnaires sans contrôle	111 762	115 271	(88 906)	17 544	22 856	132 815
Immobilisations corporelles	4 672	4 045	4 321	8 583	8 993	12 628
Écart d'acquisition	1 691 730	1 699 062	341 135	369 035	2 032 865	2 068 097
Produits perçus d'avance	1 752 671	1 676 149	303 393	260 216	2 056 064	1 936 365
Total de l'actif	4 888 206	4 951 565	257 846	266 427	5 146 052	5 217 992

(a) Le secteur géographique du Canada inclut le siège social.

(b) Inclut l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation, des relations clients et de la technologie.

(c) Inclut la facturation brute de 417,5 M$ au R.-U. et 271,7 M$ aux États-Unis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, comparé à une facturation brute de 378,5 M$ au R.-U. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009.

(d) La répartition de la facturation brute aux clients externes est effectuée selon le pays où résident la responsabilité contractuelle et la responsabilité de gestion du client.

21. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital de Groupe Aeroplan se compose de la trésorerie et de ses équivalents, des placements à court terme, des placements à long terme, de la dette à long terme et des capitaux propres (exclusion faite du cumul des autres éléments du résultat étendu).

Les principaux objectifs de Groupe Aeroplan en matière de gestion du capital sont les suivants :

- Maintenir un solide capital de manière à conserver la confiance des investisseurs, de ses créanciers et du marché et assurer le développement futur de l'entreprise.
- Maintenir une structure du capital souple qui optimise le coût du capital en fonction d'un risque acceptable et préserver la capacité de satisfaire aux obligations financières.

- Assurer de maintenir suffisamment de liquidités pour poursuivre sa stratégie de croissance interne et conclure des acquisitions pertinentes.
- Assurer aux actionnaires un rendement croissant sur leur investissement.

Dans le cadre de la gestion de sa structure du capital, Groupe Aeroplan surveille de près le rendement tout au long de l'année pour s'assurer que les dividendes en trésorerie prévus, les exigences en matière de fonds de roulement et les investissements de maintien sont financés à même les flux de trésorerie provenant de l'exploitation, l'encaisse disponible en dépôt et, dans la mesure nécessaire, les emprunts bancaires. Groupe Aeroplan gère sa structure du capital et peut y apporter des ajustements de manière à soutenir l'ensemble de la stratégie ou en réponse aux fluctuations de la conjoncture économique et des risques. Afin de maintenir sa structure du capital ou de l'ajuster, Groupe Aeroplan peut varier le montant des dividendes versés aux actionnaires, acheter des actions aux fins d'annulation en vertu d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, émettre de nouvelles actions ou de nouveaux titres de créance, émettre de nouveaux titres de créance pour remplacer la dette existante (avec des caractéristiques différentes) ou réduire le montant de la dette existante.

Le total du capital aux 31 décembre 2010 et 2009 s'établit comme suit :

	31 décembre	
	2010	**2009**
	$	**$**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(538 580)	(609 848)
Placements à court terme	-	(14 433)
Placements à long terme	(176 922)	-
Dette à long terme (y compris la partie à court terme)	643 903	780 108
Capitaux propres	1 807 497	1 747 448
Surplus d'apport	1 266 830	1 294 113
Déficit	(1 298 259)	(1 079 181)
Total du capital	**1 793 469**	**2 118 207**

Groupe Aeroplan surveille le capital en utilisant un certain nombre de mesures financières comprenant notamment les suivantes :

- Le ratio de levier financier défini comme étant la dette sur le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement, ajusté pour tenir compte des variations des produits perçus d'avance et des frais d'échange futurs (BAIIA ajusté).
- Le ratio du service de la dette, soit la dette sur les flux de trésorerie liés à l'exploitation.
- Le ratio de couverture des intérêts, soit le BAIIA ajusté sur le montant net des intérêts débiteurs (intérêts débiteurs engagés, déduction faite des intérêts créditeurs gagnés).

Groupe Aeroplan utilise le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA ») ajusté et le bénéfice net ajusté comme mesures pour surveiller le rendement de l'exploitation. Les flux de trésorerie disponibles sont utilisés comme un indicateur de rendement financier. Ces mesures en soi ne sont pas reconnues aux fins de la présentation des états financiers selon les PCGR du Canada et elles n'ont pas de définition normalisée. Par conséquent, elles pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres entités.

Groupe Aeroplan est assujetti à certaines clauses restrictives de nature financière en vertu des conventions de crédit. Ces clauses sont mesurées tous les trimestres. Ces clauses concernent le ratio de levier financier, le service de la dette et le ratio de couverture des intérêts dont il est fait mention

plus haut. En outre, aux termes de certaines obligations contractuelles envers un partenaire d'accumulation principal, Groupe Aeroplan est tenu de respecter certains seuils en matière de fonds de roulement conformément à des formules établies au préalable. Groupe Aeroplan se conforme à toutes ces clauses restrictives.

Groupe Aeroplan a également constitué une réserve qui, au 31 décembre 2010, s'établissait à 400,0 M$ et était classée dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à long terme. Le montant de la réserve et le type de titres dans lesquels ce montant peut être investi dépendent des politiques que la direction a établies. Cette réserve, que la Société s'est imposée elle-même par mesure de prudence, peut être utilisée, si les clauses des facilités de crédit sont respectées, pour combler les flux de trésorerie provenant de l'exploitation afin de payer les primes dans une période au cours de laquelle les échanges afficheraient une activité exceptionnellement élevée. Jusqu'à maintenant, Groupe Aeroplan n'a pas eu besoin de puiser dans la réserve. Selon la direction, la réserve est suffisante pour régler les frais d'échange, y compris ceux qui seraient engagés dans une période au cours de laquelle les échanges afficheraient une activité exceptionnellement élevée, à mesure qu'ils deviendront exigibles dans le cours normal des activités.

22. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de Groupe Aeroplan se composent de la trésorerie et de ses équivalents, des liquidités soumises à restrictions, des placements à court terme, des comptes débiteurs, du placement dans PLM, du prêt à Air Canada, des placements à long terme, du billet à recevoir, des comptes créditeurs et charges à payer et de la dette à long terme.

Les actifs et les passifs financiers de Groupe Aeroplan l'exposent aux risques ci-après qui découlent de son utilisation d'instruments financiers : risque de taux d'intérêt, risque de crédit, risque de liquidité et risque de change. La haute direction a la responsabilité d'établir les niveaux de risque et de revoir les activités de gestion de risque lorsqu'elle le juge nécessaire.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier varient en raison de l'évolution des taux d'intérêt du marché. Groupe Aeroplan est exposé à la fluctuation des taux d'intérêt relativement à la trésorerie et ses équivalents, aux liquidités soumises à restrictions, aux placements à court terme et à l'encours des facilités de crédit, lesquels portent intérêt à des taux variables et sont détenus sous forme de dépôts à court terme ou prélevés sous forme d'acceptations bancaires.

Au 31 décembre 2010, le profil de risque de taux d'intérêt des instruments financiers portant intérêt de Groupe Aeroplan s'établissait comme suit :

	31 décembre	
	2010	2009
	$	$
Instruments à taux variable		
Trésorerie et équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et placements à court terme	551 162	628 497
Facilités de crédit	(100 000)	(440 000)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010, la direction a établi qu'un écart de 1 % du taux d'intérêt sur la trésorerie et ses équivalents, les liquidités soumises à restrictions, les placements à court terme et les facilités de crédit donnerait lieu à une variation du bénéfice avant impôts d'environ 4,5 M$.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit s'entend du risque de perte découlant de l'incapacité d'une contrepartie à remplir ses obligations. Au 31 décembre 2010, le risque de crédit de Groupe Aeroplan se concentrait essentiellement dans les valeurs comptables de la trésorerie et de ses équivalents, des liquidités soumises à restrictions, des placements à court terme, des comptes débiteurs, des placements à long terme et du billet à recevoir.

Conformément à sa politique de placement, Groupe Aeroplan investit la réserve et les excédents de trésorerie, qui sont inclus dans les placements à court terme et la trésorerie et ses équivalents, dans des effets de commerce et des obligations de sociétés et de gouvernements (fédéral et provinciaux) ayant une cote minimale de R-1 (moyen) ou de A et dans des acceptations bancaires et des dépôts à terme, sous réserve de certains seuils établis en vue de réduire l'exposition à un émetteur particulier. Le risque de crédit associé aux placements à court terme, aux placements à long terme de même qu'à la trésorerie et à ses équivalents est limité parce que les contreparties sont des banques, des sociétés et des gouvernements (fédéral et provinciaux) auxquels des agences de notation financière internationales ont accordé des notes élevées. Au 31 décembre 2010, la réserve et les excédents de trésorerie sont placés dans des acceptations bancaires, des obligations de sociétés et de gouvernements (fédéral et provinciaux), des dépôts à un jour et des dépôts à terme.

En ce qui a trait aux comptes débiteurs et au billet à recevoir, Groupe Aeroplan est exposé à une concentration du risque de crédit liée aux partenaires d'accumulation, comme il est présenté à la *note 8*. Par contre, toute exposition liée à ces clients est atténuée par la taille relative des principaux partenaires d'accumulation et par la diversité des activités menées par ces partenaires. Une tranche importante des comptes débiteurs provient de banques auxquelles des agences internationales de notation de crédit ont attribué des notations élevées. De plus, la situation financière et les résultats d'exploitation d'Air Canada ont une incidence directe sur Groupe Aeroplan. Afin de gérer sa vulnérabilité au risque de crédit et d'évaluer la qualité du crédit, Groupe Aeroplan passe régulièrement en revue les cotes de solvabilité des contreparties et établit des limites de crédit au besoin. Par le passé, les créances irrécouvrables de Groupe Aeroplan ont été négligeables.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Groupe Aeroplan a pour objectif de conserver suffisamment de liquidités pour régler ses passifs financiers à mesure qu'ils arrivent à échéance, ainsi que pour s'assurer de respecter les clauses restrictives en matière de liquidités de ses facilités de crédit. Groupe Aeroplan gère son risque de liquidité par levier financier, ce qui comprend l'examen de son solde de trésorerie, et utilise ses flux de trésorerie provenant de l'exploitation pour honorer les obligations liées à ses passifs financiers. Au 31 décembre 2010, Groupe Aeroplan disposait de facilités de crédit autorisées de 400,0 M$ sur lesquelles il avait prélevé un montant de 100,0 M$ exigible le 23 avril 2012. Groupe Aeroplan avait aussi émis des billets garantis de premier rang, d'un montant de 550,0 M$, dont les dates d'échéance s'échelonnent jusqu'au 26 janvier 2017. Ces facilités de crédit sont fournies par un syndicat financier regroupant dix prêteurs institutionnels. Groupe Aeroplan a l'intention de renouveler ou de remplacer les facilités à leur échéance ou plus tôt si les conditions du marché le permettent *(note 12).* Groupe Aeroplan avait aussi des lettres de crédit totalisant environ 11,1 M$ (dont une tranche de 10,2 M$ était émise aux termes de la facilité de crédit renouvelable) au 31 décembre 2010, émises comme garanties dans le cours normal des activités.

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)

Au 31 décembre 2010, les passifs financiers avaient les échéances suivantes :

	Total	2011	2012	2013	2014	2015	Par la suite
	$	$	$	$	$	$	$
Dette à long terme, y compris les intérêts	820 957	48 490	336 217	25 750	175 750	13 900	220 850
Comptes créditeurs et charges à payer	471 457	471 457	-	-	-	-	-
Total	**1 292 414**	**519 947**	**336 217**	**25 750**	**175 750**	**13 900**	**220 850**

RISQUE DE CHANGE

Groupe Aeroplan est exposé au risque de change sur ses activités étrangères libellées dans une autre devise que le dollar canadien, soit principalement la livre sterling. Par conséquent, Groupe Aeroplan est exposé aux fluctuations découlant de la variation des taux de change.

Au 31 décembre 2010, Groupe Aeroplan détenait des actifs financiers nets libellés en livres sterling d'environ 61,2 M£. Un écart de 1 % du taux de change de la livre sterling donnerait lieu à une variation d'environ 1,0 M$ de l'actif net et des autres éléments du résultat étendu de Groupe Aeroplan.

INSTRUMENTS FINANCIERS – VALEURS COMPTABLES ET JUSTES VALEURS

La juste valeur des actifs et des passifs financiers, ainsi que leur valeur comptable présentée dans le bilan consolidé s'établissent comme suit :

	31 décembre			
	2010		2009	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
	$	$	$	$
Actifs financiers				
Détenus à des fins de transaction :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie, liquidités soumises à restrictions et placements à court terme	551 162	551 162	628 497	628 497
Prêts et créances :				
Comptes débiteurs	355 055	355 055	256 254	256 254
Prêt à Air Canada	-	-	150 000	150 000
Billet à recevoir	57 379	57 379	59 179	59 179
Détenus jusqu'à leur échéance :				
Placements à long terme	176 922	175 737	-	-
Passifs financiers				
Autres passifs financiers :				
Comptes créditeurs et charges à payer	471 457	471 457	350 934	350 934
Dette à long terme	643 903	680 495	780 108	809 635

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les valeurs comptables de la trésorerie et de ses équivalents, des liquidités soumises à restrictions, des placements à court terme, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs et charges à payer figurant au bilan se rapprochent de leurs justes valeurs, compte tenu de l'échéance immédiate ou à court terme de ces instruments financiers. La valeur comptable du billet à recevoir se rapproche de la juste valeur, laquelle est établie selon les flux de trésorerie actualisés. La juste valeur des emprunts d'environ 680,5 M$ est estimée comme étant la valeur cotée pour ce qui est des titres d'emprunt négociés sur le marché public, tandis que la juste valeur des emprunts au titre de la facilité à terme est estimée comme étant le montant prélevé, car les emprunts portent intérêt à taux variable et sont généralement sous forme d'acceptations bancaires de courte échéance.

La juste valeur des placements à long terme, qui est d'environ 175,7 M$, est fondée sur la valeur cotée des placements.

Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan sont classés par ordre d'importance des données utilisées pour établir la juste valeur. Cette hiérarchie des justes valeurs comprend les niveaux suivants :

Niveau 1 – Évaluation fondée sur les prix cotés observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Techniques d'évaluation reposant sur des données telles que les prix cotés d'instruments similaires négociés sur des marchés actifs; les prix cotés d'instruments identiques ou similaires sur des marchés inactifs; les données autres que des prix cotés utilisées dans une méthode d'évaluation qui sont observables pour l'instrument considéré; et les données qui sont principalement dérivées de données observables sur les marchés ou corroborées par ces dernières, que ce soit par corrélation ou par d'autres moyens.

Niveau 3 – Techniques d'évaluation tenant compte de données importantes non observables sur les marchés.

Un instrument financier est classé au niveau le moins élevé de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte pour établir sa juste valeur.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé au 31 décembre 2010, classés selon la hiérarchie des justes valeurs décrite ci-dessus :

	31 décembre 2010		
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Niveau 3**
	$	**$**	**$**
Actifs financiers			
Détenus à des fins de transaction :			
Trésorerie et équivalents, liquidités soumises à restrictions et placements à court terme	551 162	-	-
Bons de souscription d'Air Canada	-	4 461	-

(Les montants des tableaux sont en milliers de dollars, sauf l'information sur les actions et les données par action)

23. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Après le 31 décembre 2010, Groupe Aeroplan a racheté et annulé 1 160 000 actions ordinaires pour une contrepartie en trésorerie totale de 15,6 M$, dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

Le 2 février 2011, Groupe Aeroplan a investi un montant additionnel de 125,0 M$ dans des obligations de sociétés et de gouvernements, lesquelles ont été classées dans les placements à long terme et font partie de la réserve au titre de l'échange de milles Aéroplan Canada. Ces placements à long terme sont assortis d'une échéance initiale de 4 à 8 ans et d'un taux d'intérêt effectif de 3,22 %.

24. DONNÉES CORRESPONDANTES

Certaines données de l'exercice précédent présentées à des fins de comparaison ont été reclassées selon le mode de présentation adopté pour l'exercice écoulé.

Renseignements sur l'entreprise

Siège social
5100, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec)
Canada H4A 3T2

Centre de contacts avec la clientèle d'Aéroplan
Pour réserver des primes-voyages Aéroplan ou pour obtenir des renseignements généraux sur le programme Aéroplan, veuillez composer le 1-800-361-5373 entre 7 h et 23 h HE.

Agent des transferts
Les actionnaires sont invités à communiquer avec la Compagnie Trust CIBC Mellon pour obtenir des renseignements sur leurs titres, aux coordonnées que voici :

Compagnie Trust CIBC Mellon
P.O. Box 7010
Adelaide Street Postal Station
Toronto (Ontario)
Canada M5C 2W9

Téléphone :
416-643-5500
1-800-387-0825 (sans frais en Amérique du Nord)
Télécopieur : 416-643-5501
inquiries@cibcmellon.com

Vérificateurs
PricewaterhouseCoopers s.r.l.
Comptables agréés
Montréal (Québec)

Symbole à la Bourse de Toronto
Actions ordinaires : AER (Cusip 399453109)
Actions privilégiées : AER.PR.A (Cusip 399453208)
Billets garantis de premier rang, série 1
(Cusip 399453AA7)
Billets garantis de premier rang, série 2
(Cusip 399453AB5)
Billets garantis de premier rang, série 3
(Cusip 399453AC3)

Relations avec les investisseurs
50 Bay Street, 8th Floor
Air Canada Centre
Toronto (Ontario)
Canada M5J 2X3
Téléphone : 416-352-3728
trish.moran@groupeaeroplan.com
www.groupeaeroplan.com

Assemblée générale annuelle
L'assemblée générale annuelle des actionnaires de Groupe Aeroplan aura lieu le jeudi 26 mai 2011 à 13 h 30 HE au
Centre de diffusion de la TMX
120 King Street West
Toronto (Ontario)
Canada M5X 1J2

Site Web de Groupe Aeroplan
Le site Web de Groupe Aeroplan renferme une foule de renseignements sur l'entreprise et à l'intention des investisseurs, notamment :

- Cours de l'action
- Rapports annuels et trimestriels
- Circulaires de la direction
- Communiqués
- Présentations à l'intention des investisseurs
- Dividendes
- Rapports sur la responsabilité sociale d'entreprise
- Notice annuelle

Les documents d'information de Groupe Aeroplan, qui sont déposés continuellement auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada, peuvent être consultés au www.sedar.com.

Conseil d'administration

Robert Brown
Président du Conseil
Administrateur d'entreprise

Roman Doroniuk (1)(2)
Administrateur
Consultant

Rupert Duchesne
Administrateur
Président et chef de la direction, Groupe Aeroplan Inc.

Joanne Ferstman (1)(3)
Administratrice
Présidente et chef de la direction,
Dundee Marchés des capitaux Inc.

Hon. Michael Fortier. C.P. (2)(3)
Administrateur
Vice-président, RBC Marchés des Capitaux

John Forzani (2)(3)
Administrateur
Fondateur et président du Conseil,
The Forzani Group Ltd.

David Laidley (1)(2)
Administrateur
Administrateur d'entreprise

Douglas Port (2)(3)
Administrateur
Consultant

Alan Rossy (1)(3)
Administrateur
Président et chef de la direction,
Copley Investments Inc.

(1) Membre du Comité de vérification, des finances et du risque
(2) Membre du Comité de gouvernance et des candidatures
(3) Membre du Comité des ressources humaines et de la rémunération

Dirigeants

David Adams
Vice-président général et chef des Affaires financières, Groupe Aeroplan Inc.

Jeff Balagna
Vice-président général, Groupe Aeroplan Inc. et président et chef de la direction, Carlson Marketing

Rupert Duchesne
Président et chef de la direction, Groupe Aeroplan Inc.

Liz Graham
Vice-présidente générale et chef de l'Exploitation, Groupe Aeroplan Inc.

Mark Hounsell
Premier vice-président, conseiller juridique général et secrétaire général, Groupe Aeroplan Inc.

David Johnston
Vice-président général, Groupe Aeroplan Inc. et président et chef de la direction, Groupe Aeroplan Europe

Melissa Sonberg
Première vice-présidente – Marque mondiale, Communications et Affaires extérieures, Groupe Aeroplan Inc.

Vince Timpano
Vice-président général, Groupe Aeroplan Inc. et président et chef de la direction, Aéroplan Canada